



## ETUDE DEMOGRAPHIQUE ET D'URBANISME

Septembre 2020



*LE PRESENT DOCUMENT EST COMPLETE PAR UN DOCUMENT ANNEXE INTEGRANT LES PHOTOS DES SITES ETUDIES ET DES CARTOGRAPHIES COMPLEMENTAIRES (PLAN TOPOGRAPHIQUE ET PLAN DE ZONAGE DES DOCUMENTS D'URBANISME DISPONIBLES).*

*LES PHOTOS (CEFUAM) CONTENUES DANS CE DOCUMENT ANNEXE SONT LIBRES DE DROITS.*

Table des matières

<b>1. Les termes de la mission</b> .....	<b>4</b>
<b>2. Rapport sur le patrimoine collège dans le Tarn (source CD 81)</b> .....	<b>6</b>
<b>3. Le département du Tarn : présentation générale</b> .....	<b>9</b>
<b>4. L'ouest du Tarn et ses dynamiques</b> .....	<b>16</b>
4.1 Démographie.....	16
4.2 Economie .....	22
4.3 Mobilités .....	24
4.4 Dynamique résidentielle .....	27
<b>Les 3 enjeux du secteur Ouest issus des analyses thématiques</b> .....	<b>29</b>
▪ Une situation d'interface métropolitain .....	29
▪ Les franges rurales en évolution .....	29
▪ Une démographie scolaire en évolution.....	30
<b>5. Les 7 secteurs de collèges et l'étude capacitaire</b> .....	<b>31</b>
5.1 Les collèges : position et sectorisation .....	33
5.2 Collège Gaillac-Camus.....	34
5.3 Collège Gaillac Taillefer .....	35
5.4 Collège Graulhet Louis Pasteur .....	36
5.5 Collège Lavaur Les Clauzades .....	37
5.6 Collège Lisle sur Tarn Le Clézio.....	38
5.7 Collège Rabastens Gambetta .....	39
5.8 Collège Saint-Sulpice Pierre Suc .....	40
<b>6. Bilan capacitaire</b> .....	<b>41</b>
<b>7. La définition d'une stratégie et les indicateurs choisis</b> .....	<b>43</b>
7.1 La proximité : dimension centrale de la stratégie d'implantation du nouveau collège .....	43
7.2 Les choix portés par le Conseil Départemental du Tarn pour l'implantation d'un nouveau collège .....	47
7.3 Les indicateurs supports de la stratégie .....	49
<b>8. Les sites pressentis</b> .....	<b>51</b>
<b>9. Esquisses et programmation</b> .....	<b>60</b>
9.1 Les données de programme et les paramètres pris en compte pour un nouveau collège .....	60
9.2 Les caractéristiques communes aux sites pressentis.....	64
<b>10. Les études de faisabilité : principes d'aménagement et esquisses de capacité de chaque site.</b> .....	<b>65</b>
<b>11. Un nouveau collège, une nouvelle sectorisation</b> .....	<b>78</b>
11.1 Hypothèse sectorisation « Couffouleux » .....	80
11.2 Hypothèse sectorisation « Briatexte » .....	82
11.3 Hypothèse sectorisation « Damiatte ou Saint Paul » (communes contiguës) .....	84
11.4 Les tendances à 2035.....	86
<b>12. Echéancier prévisionnel</b> .....	<b>87</b>
<b>Conclusion</b> .....	<b>89</b>
<b>Sur le choix du site</b> .....	<b>90</b>
<b>Notre point de vue sans ordre de priorité sur les choix à opérer pour 2025/2035</b> .....	<b>92</b>

« Si la qualité de l'enseignement est l'un des éléments de la réussite éducative, le sont tout autant, tous les éléments qui vont permettre aux enfants d'être installés dans les meilleures conditions d'apprentissage ».

Christophe Ramond, Président du Conseil Départemental du Tarn

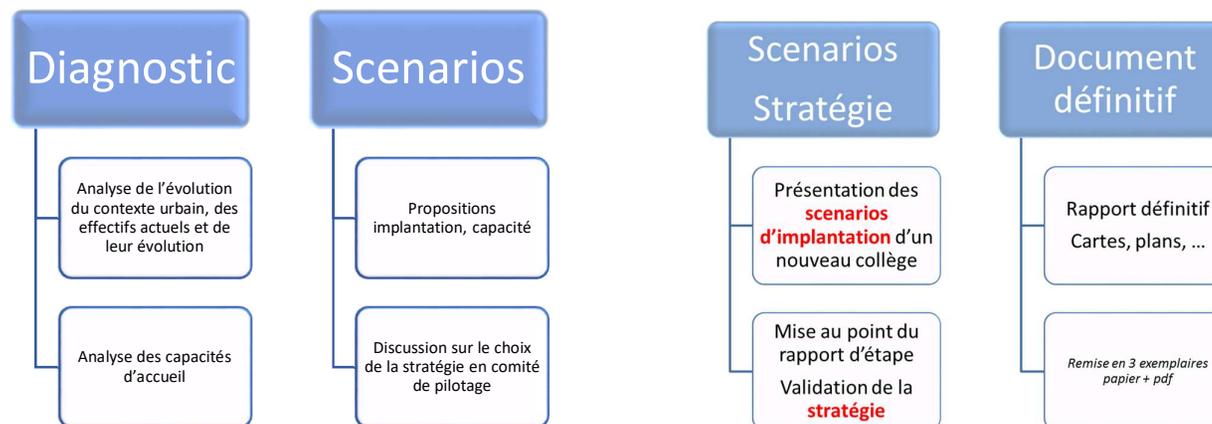


## 1. Les termes de la mission

Le Département du Tarn envisage la construction d'un nouveau collège dans l'ouest du Département. Une étude préalable portant sur l'évolution de la population dans les 5 prochaines années paraissait nécessaire pour engager le projet.

L'étude confiée au groupement constitué, intègrera donc, outre les données démographiques, des renseignements socio-économiques, migratoires, ainsi que les perspectives d'urbanisation.

Cette étude doit présenter et analyser les incidences et l'impact de ces évolutions sur les capacités d'accueil des établissements du secteur géographique étudié et en déduire l'opportunité de la construction d'un nouveau collège.



### **Le Conseil Départemental et les collèges : son rôle**

Le Département a la charge des collèges. Il en assure la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement. L'acquisition et la maintenance des infrastructures et des équipements, dont les matériels informatiques et les logiciels prévus pour leur mise en service, nécessaires à l'enseignement et aux échanges entre les membres de la communauté éducative, sont à la charge du Département. (Loi Peillon du 8 juillet 2013)

Le Département établit le programme prévisionnel des investissements relatifs aux collèges. A ce titre, le Conseil Départemental arrête après avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale, en tenant compte de critères d'équilibre démographique, économique et social, la localisation des établissements, leur capacité d'accueil, leur secteur de recrutement et le mode d'hébergement des élèves. Lorsque cela favorise la mixité sociale, un même secteur de recrutement peut être partagé par plusieurs collèges publics situés dans le ressort territorial de l'autorité organisatrice de la mobilité.

Le Département assure l'accueil, la restauration, l'hébergement ainsi que l'entretien général et technique, à l'exception des missions d'encadrement et de surveillance des élèves, dans les collèges dont il a la charge.

Le Département assure ainsi le recrutement et la gestion des personnels techniciens, ouvriers et de service exerçant leurs missions dans les collèges. Ces personnels sont membres de la communauté éducative et concourent directement aux missions de service public de l'Education Nationale.

Sur un budget global de 471,90 millions d'euros, le Conseil Départemental du Tarn consacre à l'enseignement son 3<sup>e</sup> poste budgétaire important (après l'action sociale avec 271,95 millions d'euros et les réseaux et infrastructures avec 46,26 millions d'euros) soit 29,83 millions d'euros.

#### **Enseignement, université, recherche et transports scolaires**

- soutien à la construction des écoles primaires ;
- construction, entretien et équipement des collèges ;
- transports scolaires ;
- aide et soutien à l'université et à la recherche.

Outre le travail d'apprentissage et d'éducation des élèves, le collège est aussi un lieu de production pour l'ensemble des personnels d'éducation, d'administrations, techniques et de service. La conception et le fonctionnement du collège doivent respecter les normes d'hygiène et de prévention propres à chaque activité : assistance, communication, conseil, éducation, enseignement, entretien, gestion administrative et financière, maintenance des bâtiments et des systèmes, production et service des repas, réunions, soins.

Le bien-être au travail étant un gage d'efficacité productive et de qualité des relations humaines, la conception et le fonctionnement du collège doivent aussi s'efforcer d'adopter un design permettant d'optimiser les conditions de travail de chacun (ergonomie, ambiance, environnement).

#### **Les effectifs moyens d'un collège à 600 élèves :**

- Personnels relevant de l'Etat
  - personnels de direction (principal, principal adjoint, adjoint gestionnaire)
  - 35 à 40 enseignants
  - 1 conseiller pédagogique d'éducation
  - 2 secrétaires
  - 1 infirmière
  - 1 assistante sociale
- 1 conseiller d'orientation psychologue
- 4 à 6 assistants d'éducation
  - Personnels relevant du Département
- 10 agents techniques territoriaux d'établissement d'enseignement (ATTEE)

## 2. Rapport sur le patrimoine collège dans le Tarn (source CD 81)

- **Etat du patrimoine bâti des collèges**

Lois de décentralisation de 1983 : « Le département a la charge des collèges. A ce titre, il en assure la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement ».

31 collèges publics dans le Département, dont 4 assurent un service d'internat.

1 établissement en cité scolaire (collège Bellevue à Albi), convention de gestion signée avec la Région.

A ce titre, le Département doit participer à hauteur de 2 510 000 euros HT sur 3 ans.

Surface totale bâtie : 183 357 m<sup>2</sup> pour les 31 établissements.

- **Plan Pluriannuel d'Investissement des collèges**

PPIC acté par l'Assemblée Départementale lors du vote du Budget Primitif 2012, pour la période 2012-2020, d'un montant global de 67 M€, avec 3 composantes :

- 1 composante « Grosses opérations d'extension et de restructuration » avec 17 opérations listées, pour 48 M€,
- 1 composante « Grosses réparations », à hauteur de 1 M€ / an,
- 1 composante « Accessibilité et Énergie », pour 10 M€.

→ **Volet « Grosses restructurations »**

6 opérations déjà menées (Lautrec, Vielmur, Labruguière, Rabastens, Puylaurens, Alban).

En cours en 2019 :

➤ **Reconstruction du collège de Castres (16 300 000 €)**

Les études de maîtrise d'œuvre et la consultation des entreprises se rapportant à la construction de ce collège sont maintenant finalisées et l'analyse des offres est en cours. L'établissement, prévu pour accueillir 16 divisions, avec une salle d'évolution, une cuisine de production mais sans internat ni logement de fonction, sera labellisé « bâtiment à énergie positive E+C-« et a été conçu sous maquette numérique (BIM).

Le chantier pourra débuter en début d'année 2020, pour une livraison pour septembre 2021 (démarrage des VRD préalables envisagé en décembre 2019 si les conditions économiques de la consultation le permettent).

➤ **Collège "Albert Camus" à Gaillac (10 000 000 €)**

Maître d'ouvrage Délégué : THÉMÉLIA.

Équipe de Maîtrise d'œuvre : IF Architecture / OTCE Midi-Pyrénées / Delhom acoustique / Oméga Alliance / EICB.

Il s'agit de restructurer entièrement le collège, avec le remplacement des étanchéités, des menuiseries, l'isolation par l'intérieur, le déplacement de la demi-pension, la réfection des installations de chauffage et le réaménagement complet des locaux.

Les travaux ont débuté à l'été 2016 et devraient se terminer fin 2019. Ils sont organisés en 6 phases de travaux, afin de permettre à l'établissement de fonctionner tout en limitant le recours aux bâtiments modulaires (montant total des travaux, y compris avenants : 6 527 181 € HT).

La phase 6 a débuté et concerne la restructuration des zones de vie scolaire, le hall, les salles d'études, la mise en place de l'ascenseur et du auvent d'entrée.

➤ **Restructuration du collège "La Catalanié" à Brassac (1 800 000 €)**

Maître d'Ouvrage Délégué : THÉMÉLIA.

Équipe de Maîtrise d'œuvre : groupement ALLIAGE / INSEE / ETB / ETB Environnement.

Il s'agit d'isoler le collège par l'extérieur, de remplacer les menuiseries, de rénover les étanchéités et d'entreprendre quelques aménagements intérieurs et extérieurs.

Le chantier a débuté en juin 2018 pour une fin des travaux prévue au cours du second semestre 2019.

➤ **Restructuration du collège "Le Montalet" à Lacaune (2 300 000 €)**

Maîtrise d'Ouvrage déléguée : THÉMÉLIA.

Équipe de Maîtrise d'œuvre : groupement SABATIER / ETB / IET / TECHNE Midi-Pyrénées / ETB Environnement.

L'opération concerne la restructuration du bâtiment administration, l'isolation des façades et le remplacement des menuiseries sur les bâtiments principaux, la restructuration des sanitaires élèves, du préau et des coursives extérieures.

Les travaux ont débuté essentiellement sur le second semestre 2018 et devraient se terminer en fin d'année 2019. L'opération ne prévoit pas le remplacement des toitures, à traiter ultérieurement (opération photovoltaïque pressentie).

➔ **Volet « Optimisation de la performance énergétique »**

Une troisième tranche de travaux a été lancée par THÉMÉLIA dans le cadre de son mandat global.

Les interventions concernent des compléments d'isolation, des remplacements de menuiseries et de centrales de traitement d'air sur 12 établissements. Les travaux, d'un montant total de 702 284,95 € HT, sont réalisés en quasi-totalité, à l'exception de travaux de finition.

A noter qu'une étude d'opportunité sur le photovoltaïque a été lancée et est sur le point d'être finalisée. Elle pourrait aboutir à une première tranche de travaux dans le cadre du mandat « Energie », avec des centrales en autoconsommation totale ou partielle sur bon nombre d'établissements non encore équipés.

→ **Volet « Accessibilité »**

Après près de 6 M€ de travaux réalisés, tous les collèges sont à ce jour réputés accessibles, à l'exception du collège Albert Camus qui le sera en fin d'année et le collège des Cèdres, qui le sera après sa reconstruction.

→ **Composante « Grosses réparations »**

1 M€ sont investis par la collectivité chaque année sur l'ensemble des 31 collèges, sur des réparations en lien avec la sécurité, la maintenance, l'hygiène ou suite à des sinistres.

Ces opérations font suite aux différents besoins recensés lors des visites de maintenance et sécurité en collaboration avec les équipes de direction des établissements, une hiérarchie ayant été opérée en fonction des arbitrages budgétaires.

Soit globalement, cette année, des engagements à hauteur de 1 069 100 € :

Dont les opérations de maintenance ou d'aménagement : .....	756 200 €
Dont la sécurité et les mises en conformité : .....	292 800 €
Dont les réparations suite à des sinistres : .....	20 100 €

Plusieurs opérations visant à améliorer ou sécuriser les espaces ont par ailleurs été menées directement par les deux équipes travaux bâtiment du Département sur l'ensemble des établissements.

### 3. Le département du Tarn : présentation générale

Le Tarn est un département rural de 386 543 habitants en Occitanie.

Il se compose notamment de trois agglomérations : Communauté d'Agglomération de l'Albigeois (82 435 habitants), Communauté d'Agglomération de Castres Mazamet (78 244 habitants) et l'Agglomération Gaillac Graulhet (73 252 habitants).

Au nombre de 31, dont 1 cité scolaire, les collèges publics du Tarn accueillent 14 489 élèves (2018-2019).

Le Tarn enregistre un regain démographique et en particulier la frange ouest du Département qui présente une certaine attractivité résidentielle due à l'agglomération toulousaine.

Cette évolution entraîne dès aujourd'hui un effectif croissant d'élèves scolarisés dans les collèges du territoire de l'ouest du département.

**Population : 386 543 habitants**

**Densité : 60 habitants / km<sup>2</sup>**

**Population :**

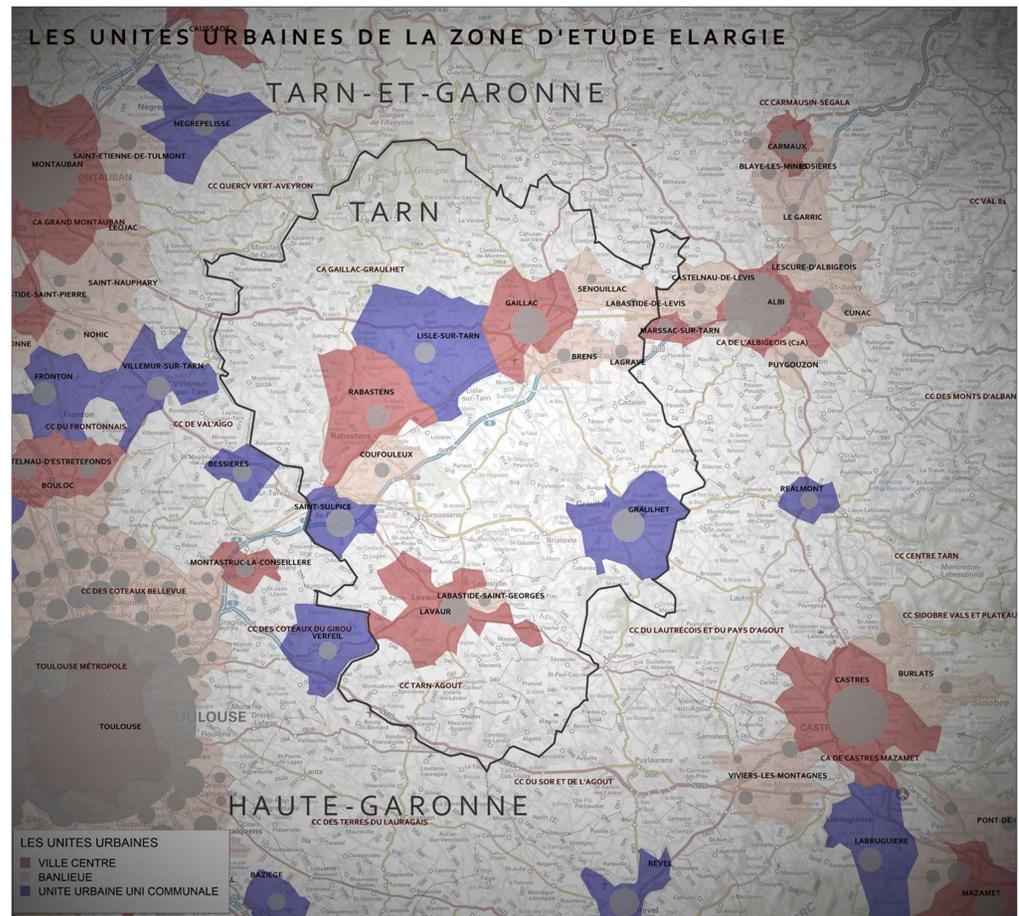
- urbaine 42,3 %

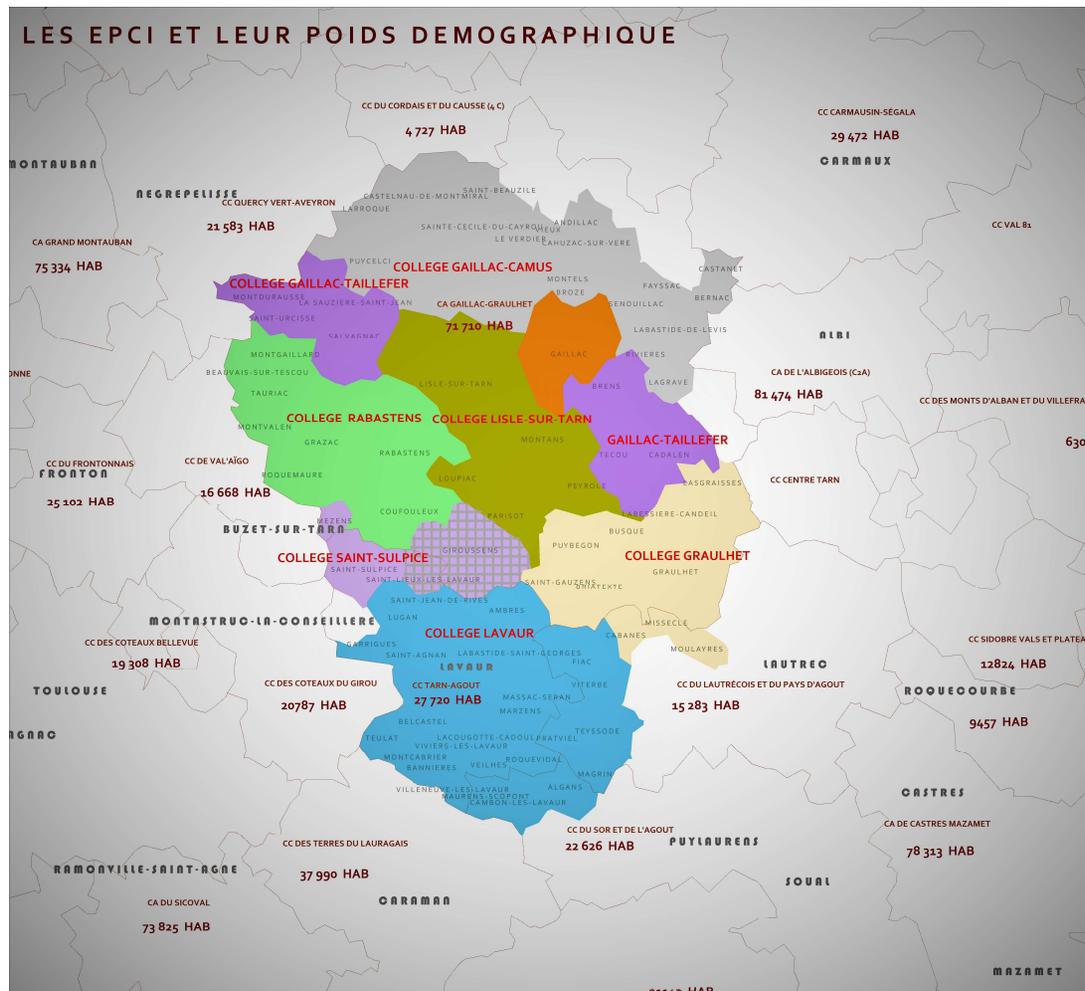
- péri-urbaine 14,3 %

- rurale : 43,4 %

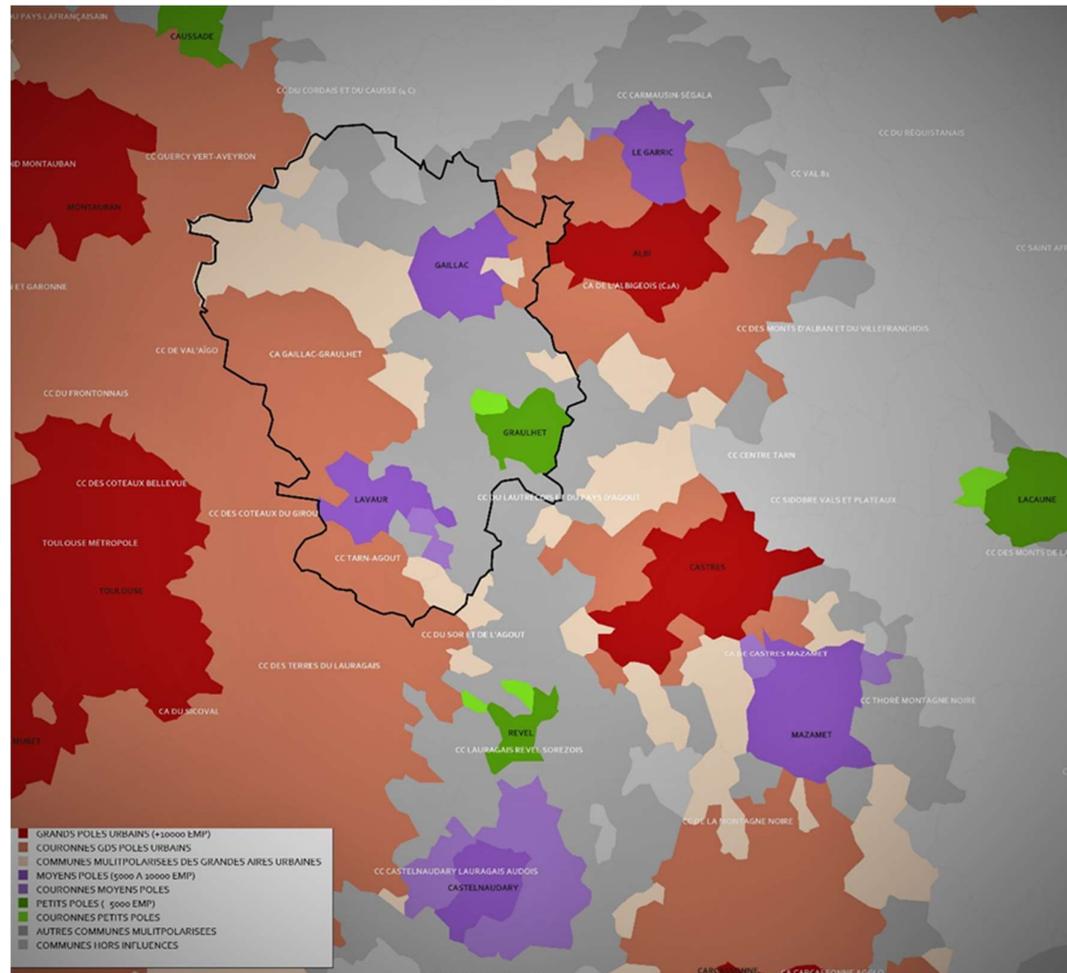
**Population de moins de 20 ans : 21,8%**

**Population de plus de 60 ans : 28,2 %**

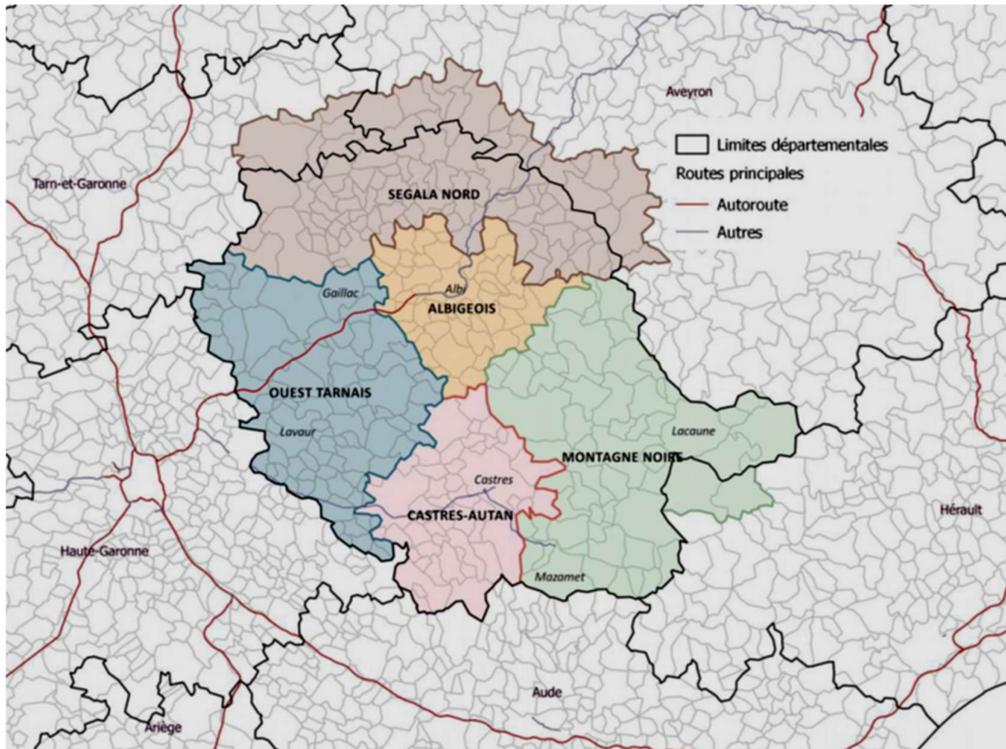




Le périmètre d'étude et les 7 collèges concernés avec indication du poids démographique des E.P.C.I.  
 La Communauté d'agglomération de Gaillac-Graulhet concentre près de 72 000 habitants, poids démographique le plus important du périmètre d'étude.



Le secteur d'étude au cœur des 4 poles urbains majeurs :  
Albi et Castres dans le Tarn, Toulouse en Haute Garonne et Montauban en Tarn et Garonne



**Source Insee projections à 2050** : 457 700 habitants

-Ouest tarnais et albigeois concentreraient 55% de la population (dont 27,8 % Ouest tarnais)

**Ouest Tarnais et Albigeois :**

- Territoires **les plus dynamiques** du département
- Un fort vieillissement de l'Ouest Tarnais

**Castres-Autans:**

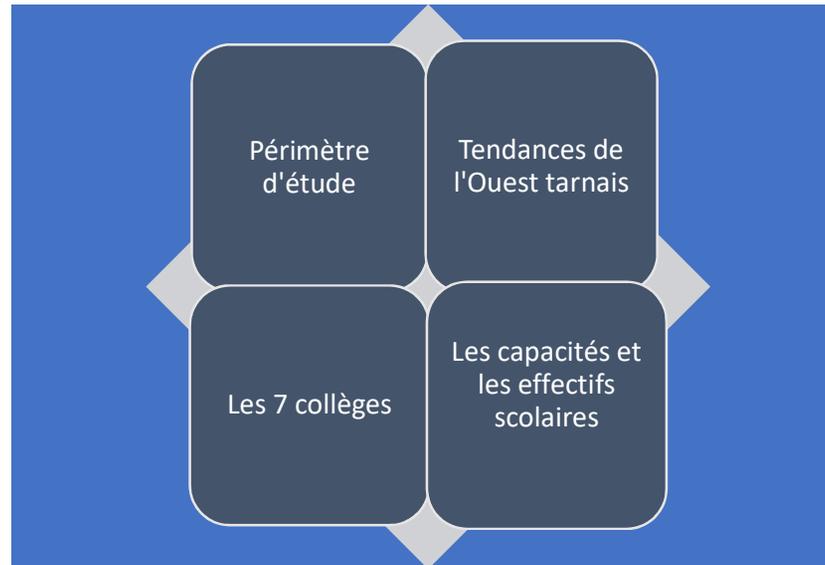
- Territoire qui **stagnerait** entre 2013 et 2050
- Solde migratoire qui s'améliorerait tout au long de la période

**Montagne Noire et Ségala Nord :**

- Territoire à **très fort déficit naturel**
- **Apport migratoire** qui compense ce déficit

## Le périmètre d'étude et les secteurs de collège





Dans les années à venir, les 2 principaux collèges (Pierre Suc de St Sulpice et Les Clauzades de Lavour) de la zone géographique déjà en sur-effectif, ne permettront plus d'en assurer le bon fonctionnement et seront à saturation.

Les 7 collèges de l'ouest du Département du Tarn concernés par l'étude sont les suivants :

- Collège Pierre Suc de Saint Sulpice
- Collège Les Clauzades de Lavour
- Collège Louis Pasteur de Graulhet
- Collège Jean-Marie Gustave Le Clézio de Lisle sur Tarn
- Collège Gambetta de Rabastens
- Collège Renée Taillefer de Gaillac
- Collège Albert Camus de Gaillac

ETUDE DE DEMOGRAPHIE ET D'URBANISME RELATIVE AUX COLLEGES : SECTEUR D'ETUDE

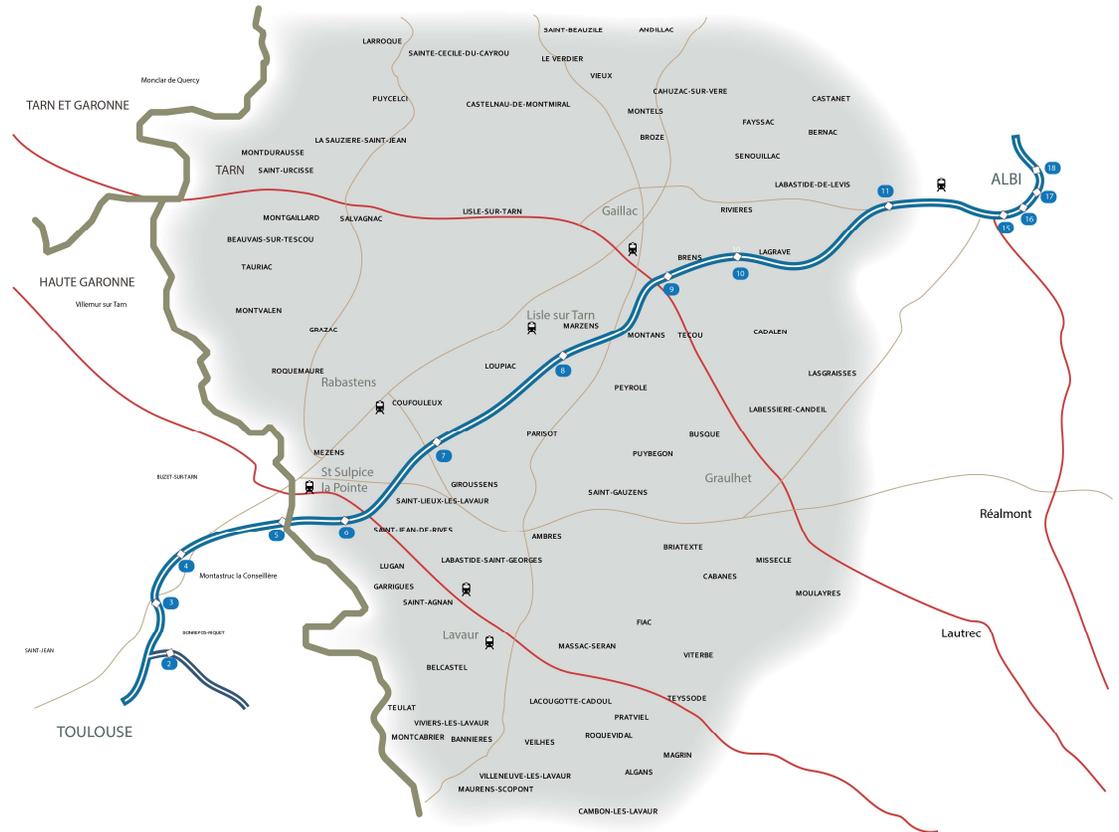
Le secteur d'étude, indiqué sur la carte ci-contre se situe entre Albi et Toulouse, de part et d'autre de l'axe autoroutier A68.

Il présente 5 logiques géographiques majeures :

- existence de communes urbaines de taille moyenne ayant localement des fonctions importantes,
- forte influence de l'agglomération toulousaine sur la partie Ouest du Tarn,
- importance des infrastructures de transport, vecteurs de mobilités et de nouvelles installations,
- importance nettement moins sensible dans les villes de l'Agout et du Dadou,
- existence de zones de côtes ou de plateaux au nord d'un axe Rabastens/Gaillac/Albi.

Ces 5 logiques majeures ont des traductions différentes dans ce vaste territoire, du Nord au Sud (50 km) et d'Ouest en Est (40 km).

Elles seront déclinées dans les chapitres suivants pour éclairer sur les évolutions à l'œuvre et sur les réponses éventuelles.



## 4. L'ouest du Tarn et ses dynamiques

### 4.1 Démographie

---

La population générale du territoire évolue de 94 081 habitants en 2011 à 101 489 en 2016, soit un accroissement de 8 %.  
La population de moins de 15 ans évolue de 17 679 en 2011 à 19 694 en 2016, soit une augmentation de 15%.

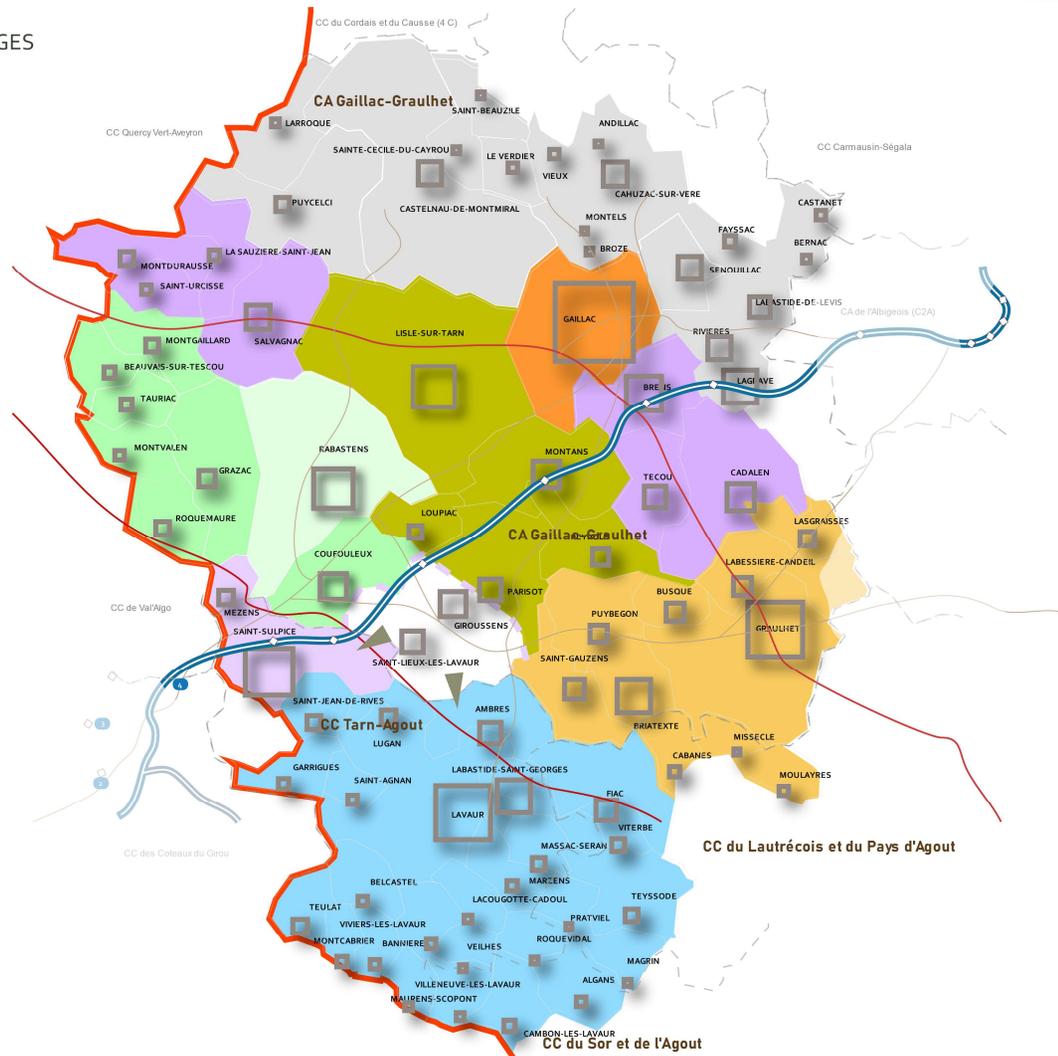
La carte page suivante montre la répartition de la population ainsi que la sectorisation des collèges, c'est-à-dire le rattachement des communes au collège de secteur.

Les détails des évolutions démographiques dans les communes supérieures à 500 habitants, sont donnés dans les tableaux page suivante. Ils présentent les taux d'accroissement démographique, leurs causes, ainsi que les évolutions démographiques en volume.

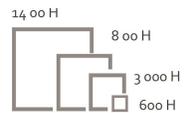
ETUDE DE DEMOGRAPHIE ET D'URBANISME RELATIVE AUX COLLEGES  
DEMOGRAPHIES COMMUNALES ET DES COLLEGES

SECTORISATION DES COLLEGES

- GAILLAC-CAMUS
- GAILLAC (TAILLEFER/CAMUS)
- LISLE SUR TARN : JLM LE CLEZIO
- RABASTENS : GAMBETTA
- SAINT SULPICE : PIERRE SUC
- GRAULHET: LOUIS PASTEUR
- LAVAUUR : LES CLAUZADES
- COMMUNES A DOUBLE RATTACHEMENT



POPULATION MUNICIPALE  
(POPULATION LEGALE 2018)



La carte ci-contre montre les évolutions de la population entre 2011 et 2016.

- Les cercles représentent les volumes démographiques gagnés (en orange) ou perdus (en bleu).
- Les carrés noirs représentent l'importance des soldes migratoires dans l'accroissement démographique alors que les carrés gris représentent celui lié à l'importance du solde naturel positif.

(Le solde naturel exprime la différence entre décès et naissances. Le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur un territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties, calculé sur une période donnée).

Pour les chiffres détaillés, se reporter aux tableaux insérés ci-après.

De façon générale, le territoire affiche un dynamisme démographique soutenu. 12 communes sur 79 ont perdu des habitants pour un volume total de -240 entre 2011 et 2016.

Dans la « petite partie ouest » du territoire, les communes de Saint Sulpice, Couffoulex, Rabastens, Lisle, Giroussens, Saint Lieu, Saint Jean affichent un gain de population de 2500 habitants en 5 ans.

La partie du territoire englobée dans un rectangle le long du Tarn (Mézens, Saint Jean, Gaillac, Lagrave) affiche plus de 75% des gains de population entre 2011 et 2016 (soit 5 000 habitants dont la moitié pour la seule « petite partie ouest »).

Lavaur affiche plus de 600 habitants et Graulhet plus de 780 sur la même période. Les communes périphériques à ces villes croissent en moyenne de 50 habitants chacune.

Soulignons également que le taux d'accroissement des tranches d'âge de moins de 15 ans, est deux fois plus important que celui de la population générale dans son ensemble.

ETUDE DE DEMOGRAPHIE ET D'URBANISME RELATIVE AUX COLLEGES

ATTRACTIVITE DES "VILLES OUEST"  
CROISSANCE URBAINE LOCALE DES PERIPHERIES  
QUELLES EVOLUTIONS A 10 ANS ? DURABLES ? CONJONCTURELLES ?

SECTORISATION DES COLLEGES

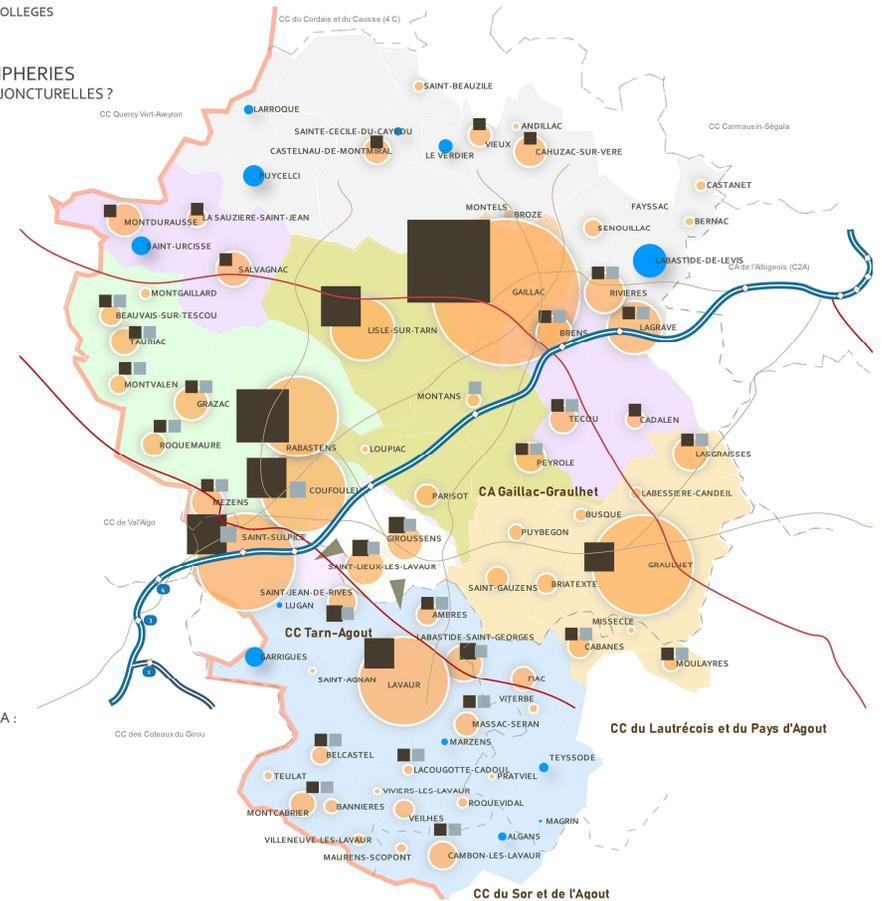
- GAILLAC : CAMUS
- GAILLAC (TAILLEFER/CAMUS)
- LISLE SUR TARN : JLM LE CLEZIO
- RABASTENS : GAMBETTA
- SAINTE-SULPICE : PIERRE SUC
- GRAULHET : LOUIS PASTEUR
- LAVAUUR : LES CLAUZADES
- COMMUNES A DOUBLE RATTACHEMENT

EVOLUTION DE LA POPULATION ENTRE 2011 ET 2016



EVOLUTIONS POSITIVES LIEES ESSENTIELLEMENT A :

- SOLDE MIGRATOIRE LARGEMENT POSITIF
- SOLDE NATUREL POSITIF



>>> ETUDE DEMOGRAPHIQUE ET D'URBANISME

COUFFOULEUX	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2006	2006 à 2011	2011 à 2016		
Variation annuelle moyenne de la population en %	1,3	2,5	2,3	0,3	0,4	1,7	4,4		
<i>due au solde naturel en %</i>	-0,1	-0,1	-0,3	0	0,4	0,6	1		
<i>due au solde apparent des entrées sorties en %</i>	1,4	2,7	2,6	0,3	-0,0	1,1	3,4		
Taux de natalité (‰)	12,1	10,1	6,1	8,6	12,9	13,5	15,1		
Taux de mortalité (‰)	12,9	11,4	8,6	8,5	8,9	7,4	5,5	EVOL 2011-2016	EVOL 1982-2016
<b>Population (A LA DATE BORNE SUPERIEURE DE PERIODE)</b>	<b>1384</b>	<b>1651</b>	<b>1987</b>	<b>2036</b>	<b>2090</b>	<b>2276</b>	<b>2819</b>	<b>543</b>	<b>1168</b>
FIAC	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2006	2006 à 2011	2011 à 2016		
Variation annuelle moyenne de la population en %	-2,2	-0,0	0,7	-0,1	2	1,9	1,1		
<i>due au solde naturel en %</i>	-0,2	-0,2	-0,4	-0,3	0,1	0,5	0,5		
<i>due au solde apparent des entrées sorties en %</i>	-2,1	0,1	1,1	0,2	1,9	1,4	0,5		
Taux de natalité (‰)	10,7	8,3	9,5	8,5	8,5	10,6	10,9		
Taux de mortalité (‰)	12,3	10	13,9	11,7	7,9	5,3	5,6	EVOL 2011-2016	EVOL 1982-2016
<b>Population (A LA DATE BORNE SUPERIEURE DE PERIODE)</b>	<b>670</b>	<b>669</b>	<b>706</b>	<b>699</b>	<b>802</b>	<b>881</b>	<b>929</b>	<b>48</b>	<b>260</b>
GAILLAC	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2006	2006 à 2011	2011 à 2016		
Variation annuelle moyenne de la population en %	0,4	-0,2	-0,0	0,7	1,6	1,9	2,3		
<i>due au solde naturel en %</i>	-0,1	-0,3	-0,6	-0,4	-0,3	-0,1	-0,2		
<i>due au solde apparent des entrées sorties en %</i>	0,4	0,1	0,6	1,2	1,9	2	2,4		
Taux de natalité (‰)	13,8	10,9	9,6	10,6	11,6	12,4	12,5		
Taux de mortalité (‰)	14,4	14,2	15,6	14,9	14,3	13,2	14	EVOL 2011-2016	EVOL 1982-2016
<b>Population (A LA DATE BORNE SUPERIEURE DE PERIODE)</b>	<b>10 573</b>	<b>10 389</b>	<b>10 378</b>	<b>11 073</b>	<b>12 397</b>	<b>13 629</b>	<b>15 254</b>	<b>1625</b>	<b>4865</b>
GIROUSSENS	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2006	2006 à 2011	2011 à 2016		
Variation annuelle moyenne de la population en %	0,2	-0,1	-0,1	-0,1	2,8	2	1,4		
<i>due au solde naturel en %</i>	-0,4	-0,0	-0,1	0	0,6	0,7	0,4		
<i>due au solde apparent des entrées sorties en %</i>	0,5	-0,1	0,1	-0,1	2,2	1,3	1		
Taux de natalité (‰)	8,9	9,8	9,7	10	15,5	14	11,6		
Taux de mortalité (‰)	12,6	9,9	11,1	9,7	9,2	7,5	7,8	EVOL 2011-2016	EVOL 1982-2016
<b>Population (A LA DATE BORNE SUPERIEURE DE PERIODE)</b>	<b>1 066</b>	<b>1 058</b>	<b>1 051</b>	<b>1 040</b>	<b>1 264</b>	<b>1 393</b>	<b>1 490</b>	<b>97</b>	<b>432</b>
GRAULHET	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2006	2006 à 2011	2011 à 2016		
Variation annuelle moyenne de la population en %	2,2	-0,6	-0,0	-0,7	-0,8	-0,4	1,3		
<i>due au solde naturel en %</i>	0,7	0,4	0,3	0,1	-0,1	0,2	0,1		
<i>due au solde apparent des entrées sorties en %</i>	1,5	-1,0	-0,3	-0,8	-0,7	-0,6	1,2		
Taux de natalité (‰)	17,9	13,6	13	10,9	10	13	12,1		
Taux de mortalité (‰)	10,4	9,3	10,3	9,9	11,2	11	11,4	EVOL 2011-2016	EVOL 1982-2016
<b>Population (A LA DATE BORNE SUPERIEURE DE PERIODE)</b>	<b>14 097</b>	<b>13 543</b>	<b>13 523</b>	<b>12 663</b>	<b>11 991</b>	<b>11 761</b>	<b>12 542</b>	<b>781</b>	<b>-1001</b>

>>> ETUDE DEMOGRAPHIQUE ET D'URBANISME

BRENS	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2006	2006 à 2011	2011 à 2016		
Variation annuelle moyenne de la population en %	1,5	-0,2	-0,3	1,8	3,0	2,3	0,8		
<i>due au solde naturel en %</i>	-0,1	-0,4	-0,1	0,0	0,5	0,6	0,3		
<i>due au solde apparent des entrées sorties en %</i>	1,6	0,2	-0,1	1,7	2,5	1,8	0,5		
Taux de natalité (‰)	12,4	8,7	10,4	10,2	12,6	11,8	10,5		
Taux de mortalité (‰)	13,1	12,7	11,8	9,8	7,9	6,1	7,4	EVOL 2011-2016	EVOL 1982-2016
<b>Population (A LA DATE BORNE SUPERIEURE DE PERIODE)</b>	<b>1417</b>	<b>1394</b>	<b>1364</b>	<b>1598</b>	<b>1962</b>	<b>2201</b>	<b>2296</b>	<b>95</b>	<b>902</b>
BRIATEXTE	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2006	2006 à 2011	2011 à 2016		
Variation annuelle moyenne de la population en %	2,1	0,6	-0,4	-0,9	0,3	3	0,3		
<i>due au solde naturel en %</i>	0,9	0,4	0	0,1	0,1	0,1	-0,3		
<i>due au solde apparent des entrées sorties en %</i>	1,2	0,1	-0,4	-0,9	0,2	2,9	0,6		
Taux de natalité (‰)	20,1	13,4	10,9	10,3	11,1	12,3	10,8		
Taux de mortalité (‰)	10,9	9	10,9	9,7	10	11,6	13,6	EVOL 2011-2016	EVOL 1982-2016
<b>Population (A LA DATE BORNE SUPERIEURE DE PERIODE)</b>	<b>1791</b>	<b>1865</b>	<b>1800</b>	<b>1662</b>	<b>1701</b>	<b>1973</b>	<b>2007</b>	<b>34</b>	<b>142</b>
CADALEN	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2006	2006 à 2011	2011 à 2016		
Variation annuelle moyenne de la population en %	-1,1	0,3	0,5	0,9	1,3	2,6	0,4		
<i>due au solde naturel en %</i>	-0,7	-0,9	-0,6	-0,7	-0,9	-1,2	-1,0		
<i>due au solde apparent des entrées sorties en %</i>	-0,4	1,2	1,1	1,6	2,2	3,7	1,4		
Taux de natalité (‰)	9,8	8,9	9,5	10,2	9,3	9,8	9,5		
Taux de mortalité (‰)	17,2	17,8	15,8	17	18,2	21,3	20	EVOL 2011-2016	EVOL 1982-2016
<b>Population (A LA DATE BORNE SUPERIEURE DE PERIODE)</b>	<b>1050</b>	<b>1072</b>	<b>1112</b>	<b>1206</b>	<b>1318</b>	<b>1498</b>	<b>1528</b>	<b>30</b>	<b>456</b>
CAHUZAC-SUR-VERE	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2006	2006 à 2011	2011 à 2016		
Variation annuelle moyenne de la population en %	0,5	-1,4	0,2	-0,5	-0,1	0,8	1,5		
<i>due au solde naturel en %</i>	0	-0,1	-0,2	-0,6	-0,2	-0,2	0		
<i>due au solde apparent des entrées sorties en %</i>	0,4	-1,3	0,5	0,1	0,1	1	1,5		
Taux de natalité (‰)	10,3	7,3	8,2	6,4	8,8	8,9	9,3		
Taux de mortalité (‰)	9,9	8,4	10,3	12,1	10,7	10,8	9,1	EVOL 2011-2016	EVOL 1982-2016
<b>Population (A LA DATE BORNE SUPERIEURE DE PERIODE)</b>	<b>1166</b>	<b>1053</b>	<b>1074</b>	<b>1027</b>	<b>1023</b>	<b>1063</b>	<b>1144</b>	<b>81</b>	<b>91</b>
CASTELNAU-DE-MONTMIRAL	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2006	2006 à 2011	2011 à 2016		
Variation annuelle moyenne de la population en %	-2,2	-1,1	-0,6	-0,2	0,7	0,9	1,1		
<i>due au solde naturel en %</i>	0,1	-0,6	-0,4	-0,3	-0,3	0,3	-0,0		
<i>due au solde apparent des entrées sorties en %</i>	-2,3	-0,6	-0,2	0,2	1	0,6	1,2		
Taux de natalité (‰)	13,1	8,4	9,5	9,5	9,1	10,9	8		
Taux de mortalité (‰)	12,1	14	13,7	12,9	11,9	7,9	8,2	EVOL 2011-2016	EVOL 1982-2016
<b>Population (A LA DATE BORNE SUPERIEURE DE PERIODE)</b>	<b>1037</b>	<b>958</b>	<b>910</b>	<b>895</b>	<b>940</b>	<b>981</b>	<b>1038</b>	<b>57</b>	<b>80</b>

>>> ETUDE DEMOGRAPHIQUE ET D'URBANISME

MONTANS	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2006	2006 à 2011	2011 à 2016		
Variation annuelle moyenne de la population en %	-1,0	-0,1	0,9	1	2	2,4	0,2		
<i>due au solde naturel en %</i>	-0,1	-0,4	-0,1	0,2	0,7	0,8	0,4		
<i>due au solde apparent des entrées sorties en %</i>	-0,9	0,3	1	0,8	1,3	1,7	-0,2		
Taux de natalité (‰)	10,9	7,7	11,5	10,6	13,1	13	10,4		
Taux de mortalité (‰)	12	11,8	12,2	8,5	6,5	5,3	6,4	EVOL 2011-2016	EVOL 1982-2016
<b>Population (A LA DATE BORNE SUPERIEURE DE PERIODE)</b>	<b>908</b>	<b>903</b>	<b>972</b>	<b>1 061</b>	<b>1 218</b>	<b>1 373</b>	<b>1 390</b>	<b>17</b>	<b>487</b>
RABASTENS	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2006	2006 à 2011	2011 à 2016		
Variation annuelle moyenne de la population en %	-0,4	-1,3	0,1	1	1,8	1,4	1,8		
<i>due au solde naturel en %</i>	-0,1	-0,5	-0,4	-0,4	-0,1	-0,0	0,1		
<i>due au solde apparent des entrées sorties en %</i>	-0,3	-0,8	0,5	1,4	2	1,4	1,8		
Taux de natalité (‰)	14,7	10,5	11,1	10,8	12,7	11,8	11,7		
Taux de mortalité (‰)	16	15,4	15,1	15,1	13,7	12	11,2	EVOL 2011-2016	EVOL 1982-2016
<b>Population (A LA DATE BORNE SUPERIEURE DE PERIODE)</b>	<b>4 182</b>	<b>3 806</b>	<b>3 825</b>	<b>4 176</b>	<b>4 747</b>	<b>5 083</b>	<b>5 565</b>	<b>482</b>	<b>1759</b>
SAINT-SULPICE-LA-POINTE	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2006	2006 à 2011	2011 à 2016		
Variation annuelle moyenne de la population en %	2,4	2,1	1,5	1,1	6,3	2,2	1,7		
<i>due au solde naturel en %</i>	-0,0	-0,2	0	-0,1	0,6	1,1	0,6		
<i>due au solde apparent des entrées sorties en %</i>	2,4	2,4	1,5	1,2	5,7	1,1	1		
Taux de natalité (‰)	13,1	10,6	12,1	11	15,6	17,8	13,2		
Taux de mortalité (‰)	13,2	12,9	12	11,7	9,2	7,2	6,7	EVOL 2011-2016	EVOL 1982-2016
<b>Population (A LA DATE BORNE SUPERIEURE DE PERIODE)</b>	<b>3 342</b>	<b>3 877</b>	<b>4 354</b>	<b>4 801</b>	<b>7 378</b>	<b>8 213</b>	<b>8 934</b>	<b>721</b>	<b>5057</b>

## 4.2 Economie

Le nombre d'emplois total sur le territoire d'élève à 42 000 en 2016, ce qui rapporté au nombre d'habitants, donne un ratio significatif de 0.41 emploi par habitant en local.

C'est naturellement loin des ratios affichés dans les zones fortement pourvoyeuses d'emplois mais c'est nettement plus élevé que dans les zones sous dépendance d'emplois extérieurs.

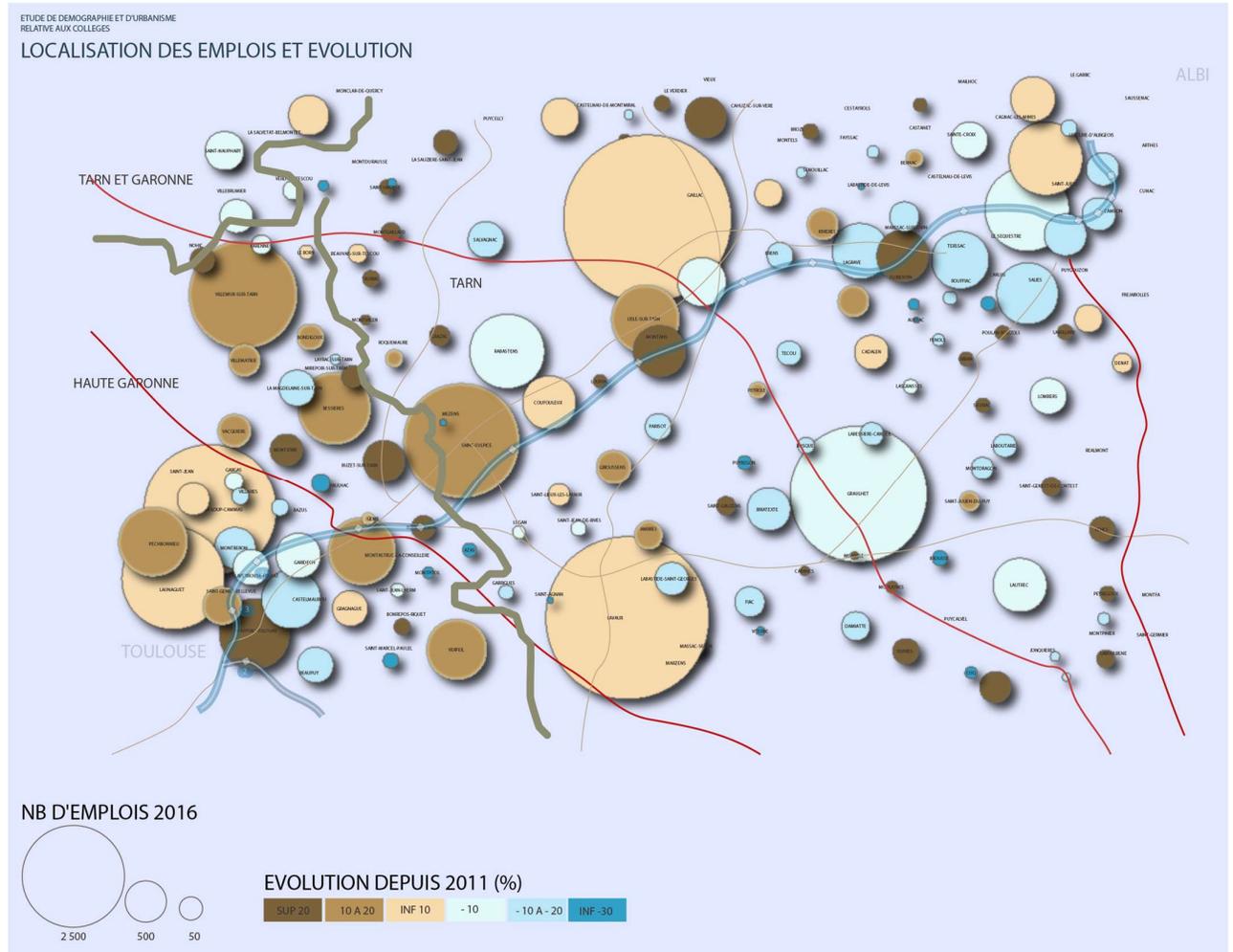
Pour autant, les dynamiques de l'emploi sont différentes au sein même du territoire.

Sur cette carte, on peut identifier le dynamisme autour de Toulouse qui n'est toutefois pas homogène.

On remarque également la croissance globale positive des emplois dans un triangle, Gaillac/St Sulpice/Lavaur.

On doit noter aussi une forme de fragilisation dans et autour de Graulhet mais aussi dans la banlieue d'Albi.

Remarquons aussi le chapelet d'emplois créés de façon disséminée mais bien réelle dans de nombreuses petites communes. Ceci est probablement en lien avec les activités commerciales et le développement de « petites activités ».



L'appareil commercial ou d'équipements assurant un service courant à la population, procure un éclairage complémentaire sur l'organisation de ce territoire.

Ce recollement cartographié ici ne tient pas compte des écoles.

On identifie 5 communes présentant une gamme complète de services dont des salles de Cinéma : Gaillac, Lavaur, Graulhet, Rabastens Saint Sulpice.

On identifie 2 communes ayant une gamme importante mais incomplète : Lisle sur Tarn et Briatexte qui est tout de même de rang moindre. Le reste des communes ne présente en général qu'un seul service courant, souvent une boulangerie.

De façon globale il convient de constater que le niveau de service assuré est lié aux « aménités du quotidien », celles qui, précisément, répondent à l'immense majorité de demandes les plus fréquentes, indispensables à la satisfaction des besoins courants.

On peut estimer que la population plébiscite un cadre de vie marqué par la présence de ces services quotidiens, dans un espace encore structuré par des villes, petites et moyennes, sous influence métropolitaine.

On pourrait d'ailleurs considérer que cet investissement dans la qualité de vie au quotidien, compense les effets induits par les mobilités alternantes domicile-travail.

ETUDE DE DEMOGRAPHIE ET D'URBANISME RELATIVE AUX COLLEGES

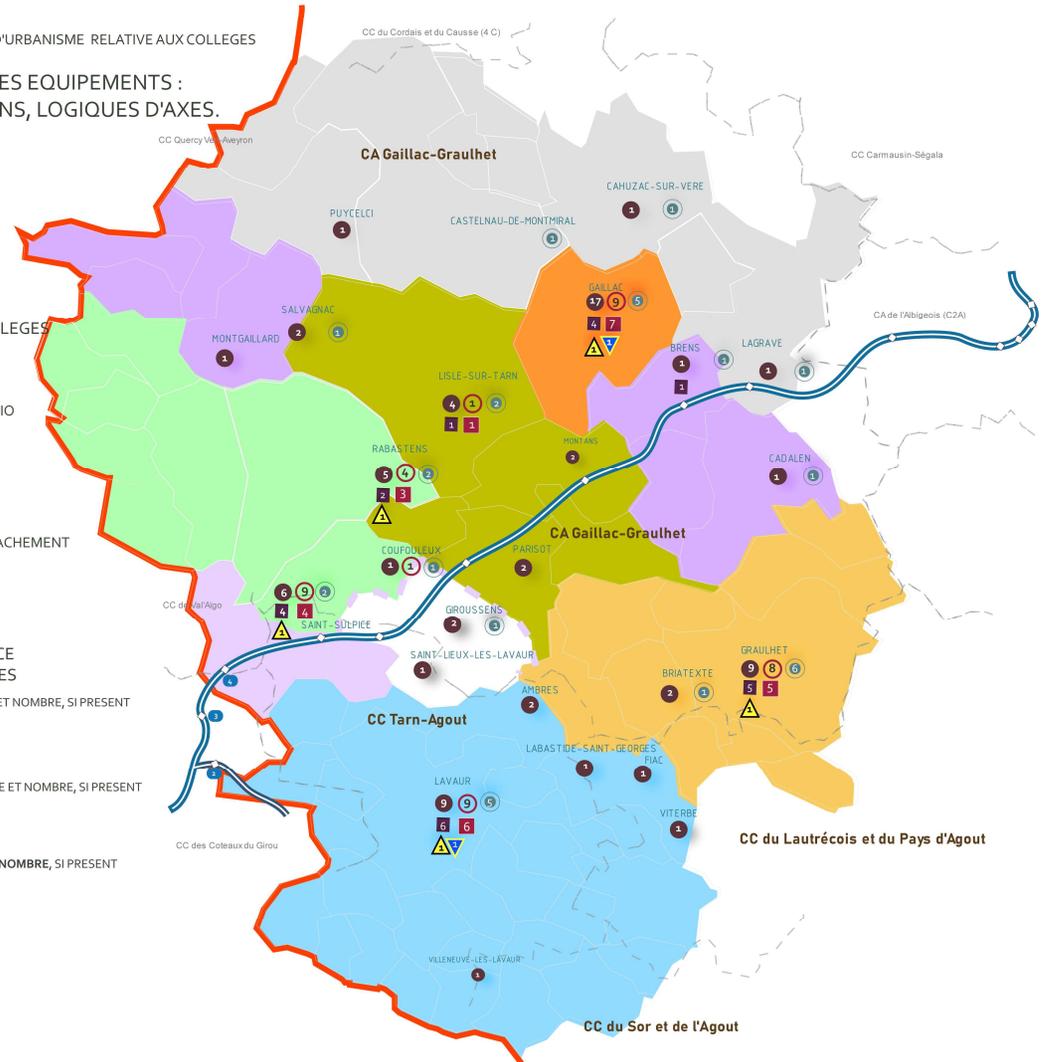
UNE GEOGRAPHIE DES EQUIPEMENTS : LOGIQUES DE BASSINS, LOGIQUES D'AXES. QUE PRIVILEGIER ?

SECTORISATION DES COLLEGES

- GAILLAC-CAMUS
- GAILLAC (TAILLEFER/CAMUS)
- LISLE SUR TARN : JLM LE CLEZIO
- RABASTENS : GAMBETTA
- SAINT SULPICE : PIERRE SUC
- GRAULHET: LOUIS PASTEUR
- LAVAUUR : LES CLAUZADES
- COMMUNES A DOUBLE RATTACHEMENT

PRESENCE ET IMPORTANCE EQUIPEMENTS ET SERVICES

- EQUIP/SER "DE PROXIMITE" : TYPE ET NOMBRE, SI PRESENT
- BOULANGERIE
- BANQUE
- PHARMACIE
- EQUIP/SER "INTERMEDIAIRE" : TYPE ET NOMBRE, SI PRESENT
- MAG. OPTIQUE
- ALIM. SUPER M
- EQUIP/SER "SUPERIEUR" : TYPE ET NOMBRE, SI PRESENT
- CINEMA
- MAG. PROD SURGELES



### 4.3 Mobilités

Notons tout d'abord que Lavour et Graulhet fixent leurs actifs et leur procurent des emplois sur place. Graulhet compte au total environ 4 000 actifs occupés dont plus de la moitié exercent à Graulhet. Lavour compte au total environ 4 000 actifs occupés dont plus de la moitié exercent à Lavour.

Dans les autres communes principales du territoire, seule Gaillac fixe à plus de 50% ses actifs sur place.

LES FLUX PRINCIPAUX (GRAULHET ET LAVOUR)		
ORIGINE	DESTINATION	NOMBRE
Graulhet	Graulhet	2 233
Lavour	Lavour	2 106
Lavour	Toulouse	557
Graulhet	Lavour	231
Graulhet	Albi	225
Lavour	Saint-Sulpice-la-Pointe	168
Graulhet	Gaillac	164
Graulhet	Toulouse	121
Lavour	Castres	98
Graulhet	Briatexte	97
Graulhet	Castres	92
Lavour	Graulhet	82
Lavour	Albi	79
Lavour	Gaillac	64
Graulhet	Saint-Sulpice-la-Pointe	62
INSEE 2016		

ACTIFS OCCUPES SUR PLACE (AUTRES COMMUNES IMPORTANTES)			
	ACTIFS OCC	ACTIFS SUR PLACE	RATIO
Briatexte	632	135	0,21
Gaillac	5400	2 800	0,52
Lisle sur Tarn	1800	540	0,30
Rabastens	2200	570	0,26
St Sulpice	4030	1 059	0,26
INSEE 2016			

Concernant les actifs en emploi qui résident dans les communes du secteur d'étude, sous influence directe de l'A68 (hors Lavour et Graulhet), nous constatons les données suivantes :

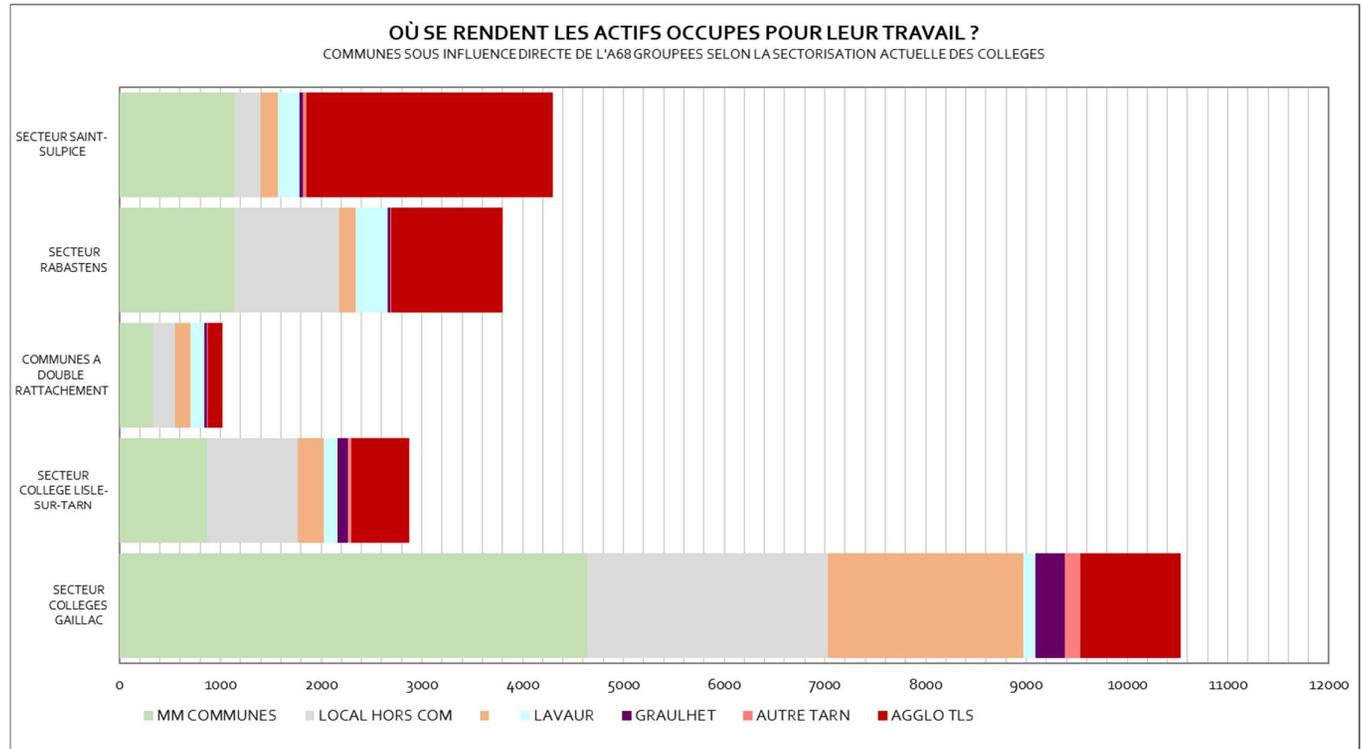
- 22 600 actifs occupés environ, dont 8 200 exercent au sein de leur commune de résidence,
- 4 800 exercent dans une autre commune rattachées au même collège que la leur (cela fait en moyenne 4 km de distance parcourue),
- 2 600 exercent à Albi
- 1 300 exercent à Lavour ou Graulhet
- 5 200 exercent dans l'agglomération toulousaine, dont 800 environ entre Bessière, Mirepoix, Villemur, Buzet.

Dans le graphique ci contre on observe :

- dans les communes rattachées au collège de Saint Sulpice, sur les 4 300 actifs occupés, 1 142 le sont au sein de leur commune de résidence, 2 447 exercent dans la grande agglomération toulousaine (incluant la vallée du Tarn dans sa partie nord) 262 exercent dans une autre commune relevant du même collège de rattachement...

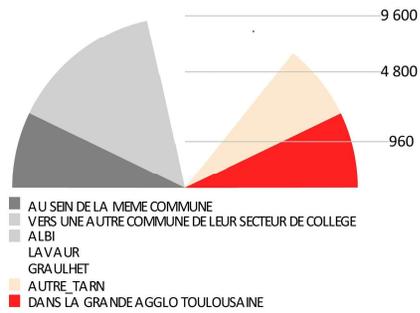
- dans les communes rattachées au collège de Rabastens, sur les 3 800 actifs occupés 1 142 le sont au sein de leur commune de résidence, 1 108 exercent dans la grande agglomération toulousaine, 1 040 exercent dans une autre commune relevant du même collège de rattachement.

On observe donc des profils très différenciés entre les secteurs selon le niveau de leur ancrage local et le niveau de leurs relations aux principales polarités extérieures.



ETUDE DE DEMOGRAPHIE ET D'URBANISME RELATIVE AUX COLLEGES  
DEPLACEMENTS DES ACTIFS DEPUIS LES COMMUNES LE LONG DE L'A68

OU VONT LES ACTIFS EN EMPLOI POUR LEUR TRAVAIL ?



LA TAILLE DES PARTS CORRESPOND AU NOMBRE D'ACTIFS  
exemples ci desous

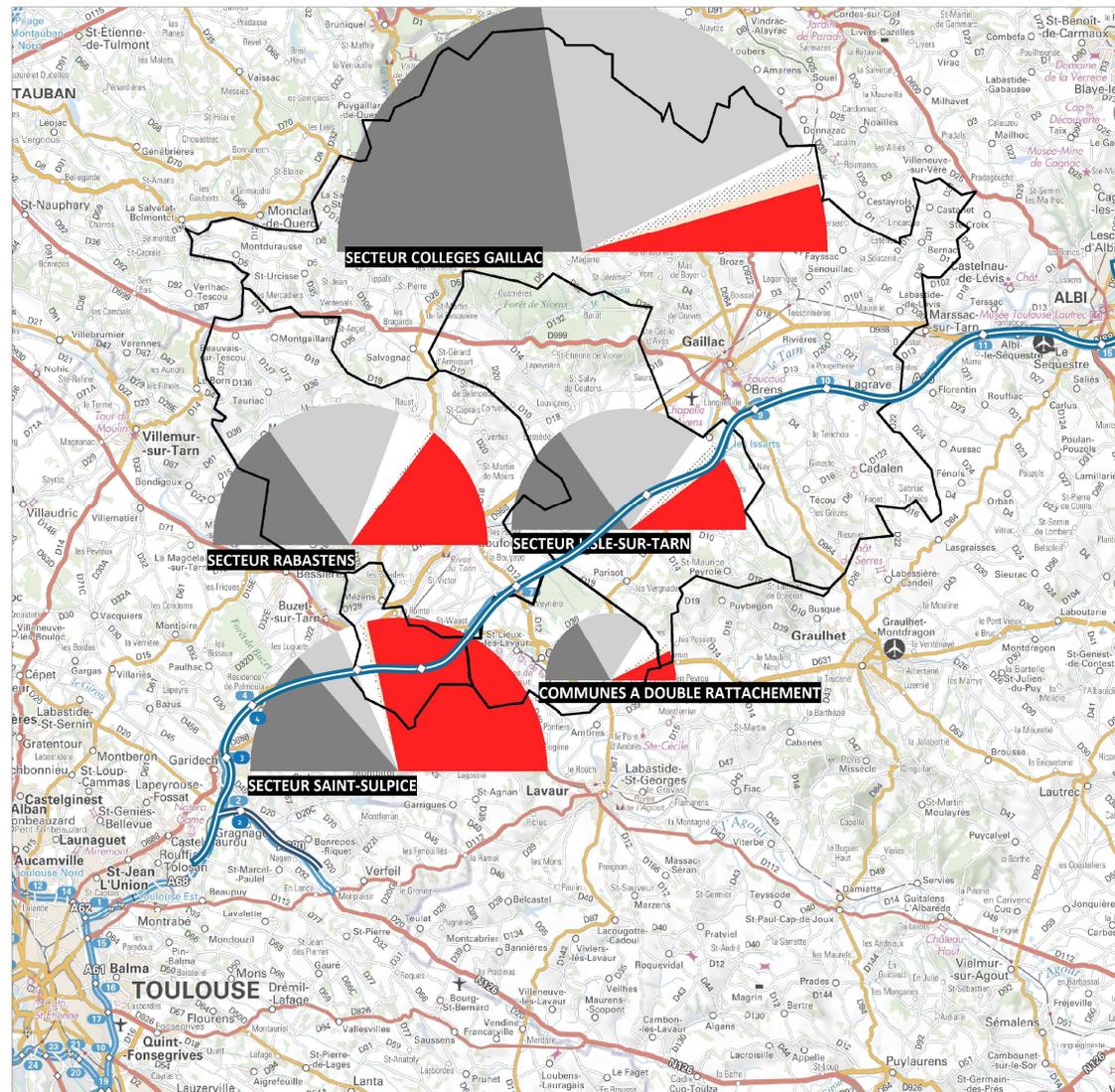
**COMMUNES SECTEURS COLLEGES GAILLAC 9600 actifs**

dont 4646 travaillent dans leur commune de résidence  
dont 2386 travaillent dans une commune relevant du même secteur  
dont 1939 travaillent à Albi

**COMMUNES SECTEUR SAINT SULPICE 4303 actifs**

dont 1142 travaillent dans leur commune de résidence  
dont 262 travaillent dans une commune relevant du même secteur  
dont 170 travaillent à Albi  
dont 2447 travaillent dans la grande agglomération toulousaine  
et ses périphéries

SOURCE IGN / INSEE



### 4.4 Dynamique résidentielle

42 983 résidences principales sont comptabilisées en 2016 par l'INSEE.

Entre 2015 et 2018, 7 077 permis de construire ont été accordés sur l'ensemble du territoire (source SITADEL).

La carte ci-contre montre le volume des permis accordés au sein de chacune des communes (visible par la taille des carrés) et le pourcentage que représente ce volume par rapport au volume total de résidences principales existantes au sein de chacune des communes.

Si l'on agrège les données, nous constatons que :

- les communes relevant des collèges de Gaillac affichent 656 permis, soit 4.7% des permis déposés pour résidences principales..
- Les communes relevant du Collège de Graulhet affichent 188 permis, soit 2.33 % de permis déposés pour résidences principales.
- Les communes relevant du Collège de Lavour affichent 378 permis, soit 4.35 % de permis déposés pour résidences principales.
- Les communes relevant du Collège de Lisle sur Tarn affichent 146 permis, soit 4.38 % de permis déposés pour résidences principales.
- Les communes à double rattachement affichent 98 permis, soit 10.01 % de permis déposés pour résidences principales.
- Les communes relevant du Collège de Rabastens affichent 235 permis, soit 5.34 % de permis déposés pour résidences principales.
- Les communes relevant du Collège de St Sulpice affichent 321 permis, soit 9.69 % de permis déposés pour résidences principales.

Si l'on fait l'hypothèse arithmétique d'un nombre d'occupants

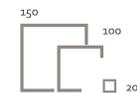
ETUDE DE DEMOGRAPHIE ET D'URBANISME RELATIVE AUX COLLEGES

ATTRACTIVITE DES "VILLES OUEST"  
CROISSANCE URBAINE LOCALE DES PERIPHERIES  
QUELLES EVOLUTIONS A 10 ANS ? DURABLES ? CONJONCTURELLES ?

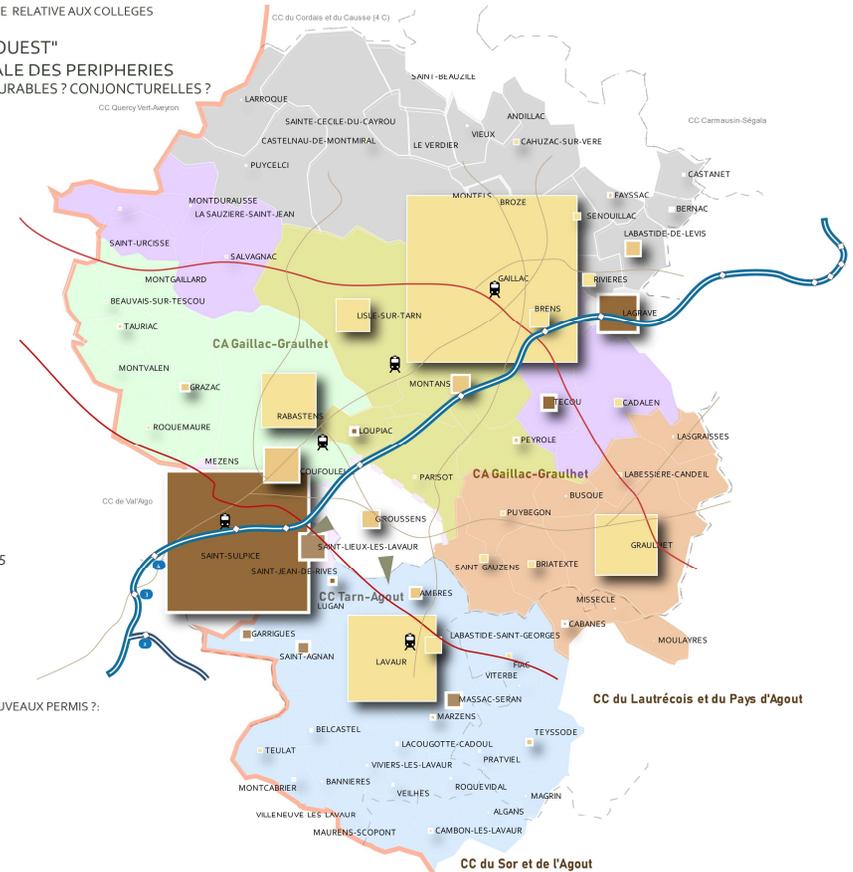
SECTORISATION DES COLLEGES

- GAILLAC : CAMUS
- GAILLAC : (TAILLEFER/CAMUS)
- LISLE SUR TARN : JLM LE CLEZIO
- RABASTENS : GAMBETTA
- SAINTE-SULPICE : PIERRE SUC
- GRAULHET : LOUIS PASTEUR
- LAVOUR : LES CLAUZADES
- COMMUNES A DOUBLE RATTACHEMENT

LES PERMIS ACCORDES DEPUIS 2015



POUR 100 LOG EN 2015, COMBIEN DE NOUVEAUX PERMIS ?



moyens de 3.5 personnes par nouveau logement construit (à minima un couple et en moyenne 1.5 enfants pour les couples parentaux), on atteindrait un total d'environ 7000 personnes dont une part viendrait de l'intérieur du secteur d'étude et une autre part de l'extérieur de la zone d'étude.

On peut ainsi estimer, à titre tout à fait exploratoire, un nombre de 550 personnes supplémentaires de moins de 15 ans directement imputable à la dynamique de la construction constatée entre 2015 et 2018. Nos prévisions démographiques aboutissent à des chiffres tout à fait similaires si l'on tient compte des nouveaux apports migratoires.

## Les 3 enjeux du secteur Ouest issus des analyses thématiques

### ▪ *Une situation d'interface métropolitain*

---

Le territoire d'étude est traversé par un processus majeur à plusieurs effets :

- la forte influence métropolitaine alimente sa croissance mais perturbe également son armature urbaine, Saint Sulpice passe ainsi d'environ 3 800 habitants en 1982 à presque 9 000 habitants en 2016, Rabastens passe de 3 800 à 5 600 sur la même période, Lavar de 7 900 à 10 800, Graulhet de 13 542 à 12 542 (notons pour cette dernière un regain d'environ 800 habitants toutefois entre 2011 et 2016), Gaillac passe de 10 400 à 15 254.
- les villes « petites et moyennes » sont aujourd'hui assez comparables en poids, elles semblent bénéficier d'une attractivité liée à la fois à leur accessibilité et aux services courants qu'elles peuvent assurer.
- la diffusion de l'urbanisation autour de toutes les villes est généralisée : chacune d'entre elles, quelle qu'en soit la taille et la position, génère autour d'elle une croissance urbaine qui se traduit par un « continuum urbain » de faible densité aux portes de la métropole régionale de Toulouse.

### ▪ *Les franges rurales en évolution*

---

Les franges rurales du secteur d'étude connaissent des évolutions différenciées. Toutes les communes rurales dans les plaines gagnent des habitants de façon continue.

La partie notamment Sud-Ouest du territoire, entre Lavar et Puylaurens croît de façon diffuse mais continue. La mise en service de la liaison autoroutière Castres-Toulouse va accroître l'apport démographique dans cette partie du territoire.

Les communes autour de Graulhet gagnent, elles aussi, des habitants.

Dans le nord du territoire, la situation est différente entre la vallée du Tescou et la vallée de la Vère, qui enregistre des pertes démographiques pour certaines communes.

- Une démographie scolaire en évolution

Les effectifs des tranches d'âge 9-14 constatées dans les chiffres de l'INSEE en 2011, 2015 et prolongées selon différents scénarios, sont les suivants :

**LES EFFECTIFS INSEE DES 9-14 ANS ENTRE 2011 ET 2025 SUR LA BASE DU PROLONGEMENT DES TENDANCES DES 10 DERNIERES ANNEES**

COLLEGE DE SECTEURS	TA[9-14] 2011 INSEE	TA[9-14] 2016 INSEE	SOLDE 2010-2015	TA[9-14] 2020 SCENARIO TENDANCIEL	SOLDE 2015-2020	TA[9-14] 2025 SCENARIO TENDANCIEL	SOLDE 2020-2025
GALLAG-CAMUS	1022	1244	222	1430	187	1645	215
GALLAG-TAILLEFER	649	760	111	912	152	1094	182
LISLE-SUR-TARN: JLMLECLEZIO	555	583	27	635	52	692	57
RABASTENS: LEONGAMBETTA	575	804	229	885	81	1062	177
GRAULHET: LESCLAUZADES	1071	1073	2	1052	-21	1031	-21
LAVALR: LOUISPASTEUR	1277	1407	130	1618	211	1861	243
SAINTSULPICE: PIERRESUC	568	726	158	871	145	1045	174
		<b>6597</b>	<b>879</b>		<b>807</b>		<b>1027</b>

Les analyses capacitaires et les prévisions d'effectifs d'élèves dans les collèges publics de la zone d'étude, sont présentées dans le chapitre suivant..

## 5. Les 7 secteurs de collèges et l'étude capacitaire



ETUDE DE DEMOGRAPHIE ET D'URBANISME  
RELATIVE AUX COLLEGES

FICHES SIGNALETIQUES COMPARATIVES : EFFETS DE TAILLE, DE STRUCTURE, D'EPOQUE ? QUELS ENSEIGNEMENTS ?



Les illustrations précédentes synthétisent les informations relatives à chacun des collèges publics du territoire d'étude :

Date de construction, principaux investissements récents en phase exploitation, les effectifs 2019 et leur répartition par niveaux, le volume de leur assiette foncière et leur surface bâtie.



## 5.2 Collège Gaillac-Camus



Date de création : 1976  
Capacité : 720  
Dimensionnement 2025 : 723  
Dimensionnement 2030 : 775

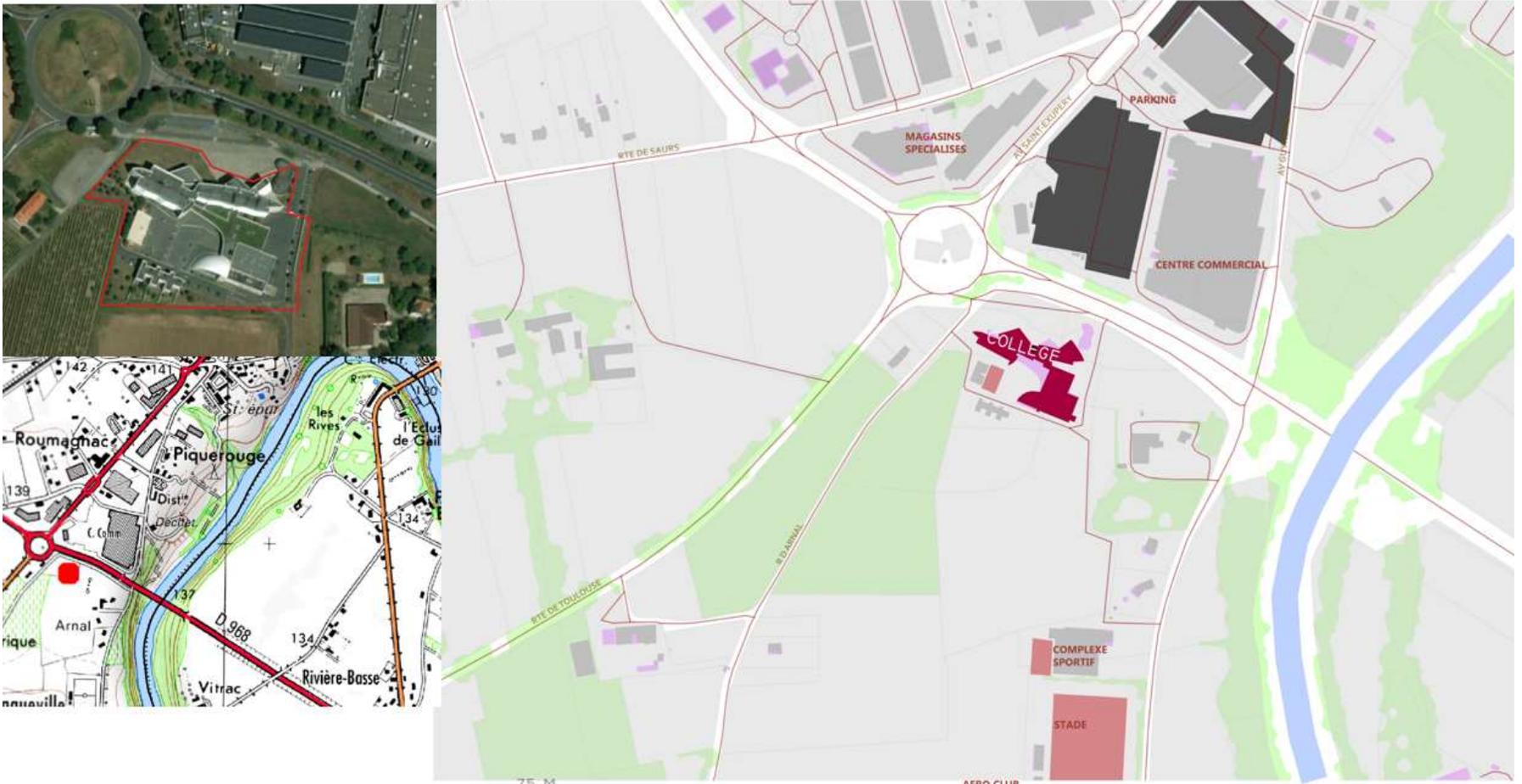
ETUDE DE DEMOGRAPHIE ET D'URBANISME RELATIVE AUX COLLEGES  
PLAN DE LOCALISATION COLLEGE ALBERT CAMUS  
GAILLAC



### 5.3 Collège Gaillac Taillefer

Date de création : 2010  
Capacité : 600  
Dimensionnement 2025 : 537  
Dimensionnement 2030 : 600

ETUDE DE DEMOGRAPHIE ET D'URBANISME RELATIVE AUX COLLEGES  
PLAN DE LOCALISATION COLLEGE RENEE TAILLEFER  
GAILLAC



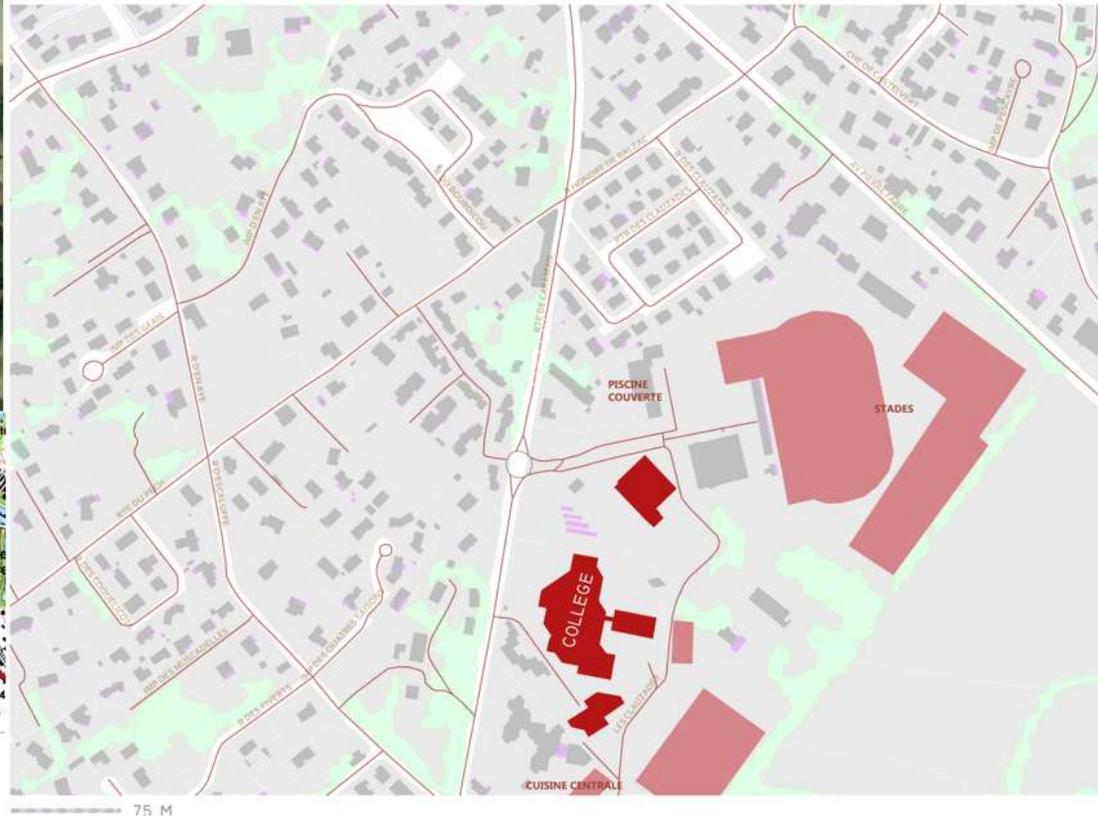


### 5.5 Collège Lavour Les Clauzades

Date de création : 1978  
Capacité : 960  
Dimensionnement 2025 : 600  
Dimensionnement 2030 : 644

78

ETUDE DE DEMOGRAPHIE ET D'URBANISME RELATIVE AUX COLLEGES  
PLAN DE LOCALISATION COLLEGE LES CLAUZADES  
LAVOUR





### 5.7 Collège Rabastens Gambetta

Date de création : 1962  
Capacité : 600  
Dimensionnement 2025 : 600  
Dimensionnement 2030 : 644

ETUDE DE DEMOGRAPHIE ET D'URBANISME RELATIVE AUX COLLEGES  
PLAN DE LOCALISATION COLLEGE LEON GAMBETTA  
RABASTENS





## 6. Bilan capacitaire

L'illustration suivante montre pour chaque collège :

- sa capacité d'accueil nominale,
- les effectifs accueillis en 2015 et en 2019 avec les places encore disponibles en blanc sur les graphiques.
- les capacités maximales en traits noirs discontinus.

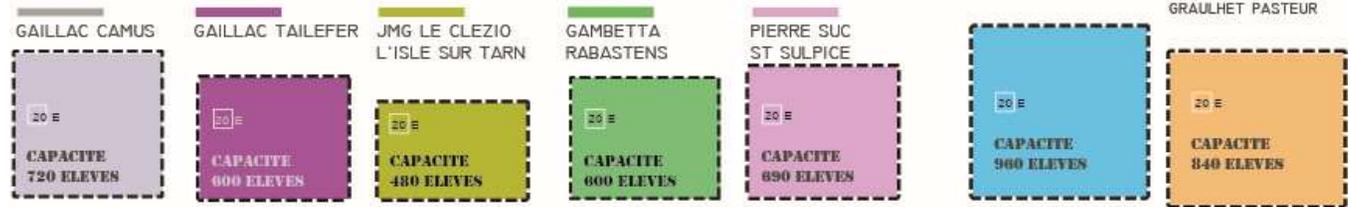
Le principe de cette illustration servira pour visualiser les résultats de nos prévisions.

Pierre SUC est déjà saturé et les réelles tensions sont évidentes presque partout dès 2020, avec des péréquations impossibles à mettre en place entre les collèges.

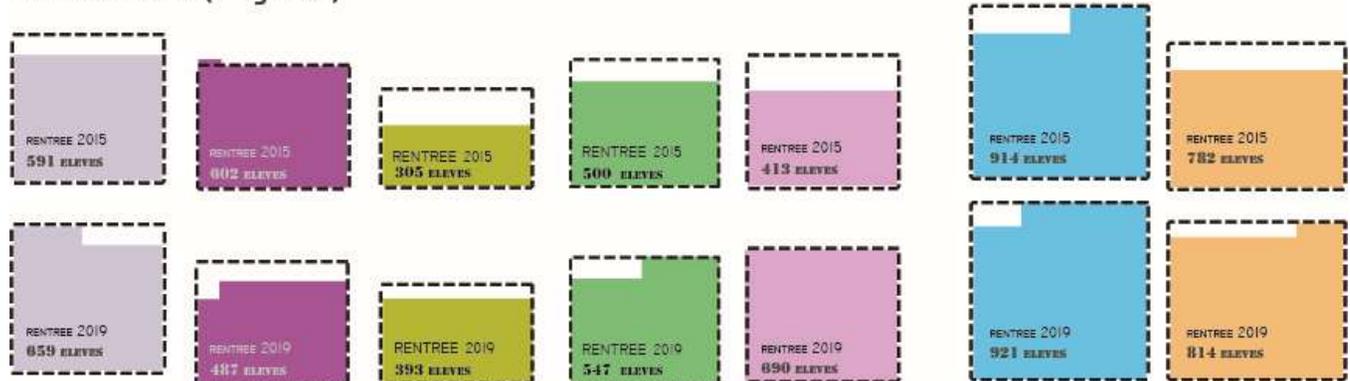
Pour la période 2020-2035, nous avons mis en place un modèle de prévisions tendanciel ajusté des naissances domiciliées enregistrées entre 2015 et 2017 et des effets prévisibles de la mise en service de la liaison autoroutière Toulouse-Castres.

ETUDE DE DEMOGRAPHIE ET D'URBANISME RELATIVE AUX COLLEGES  
CAPACITES D'ACCUEIL, EVOLUTION ET PREVISION DES EFFECTIFS (2015-2035)

### LES CAPACITES ACUELLES



### LES EFFECTIFS (2015-2020)



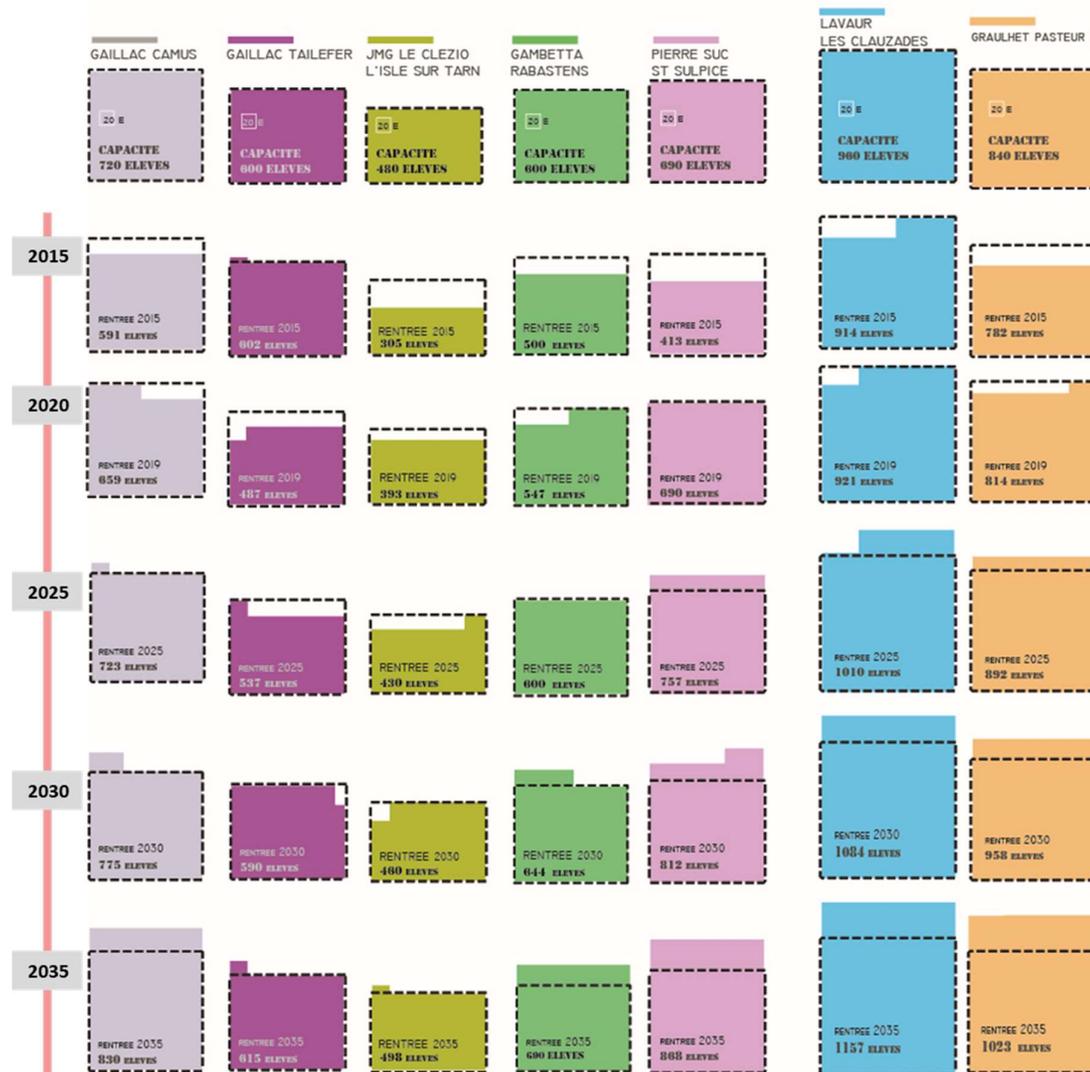
- Les prévisions représentées ci-après montrent que les capacités d'accueil seront dépassées dans les 7 collèges dès 2025 et a fortiori à partir de 2030.

La péréquation entre collèges ne peut être envisagée car les zones sous pression à court et à moyen terme, ne peuvent être rattachées à des collèges plus éloignés et sans réelle capacité d'accueil mobilisable.

Ces dépassements capacitaires et ces impossibilités de péréquation sont mécaniquement liés à la taille et à la localisation géographique des collèges.

La configuration des différents établissements ne permet pas, à offre constante, de faire face aux besoins prévisibles.

Le Collège de Gaillac-Camus vient de connaître une restructuration importante.



## 7. La définition d'une stratégie et les indicateurs choisis

### 7.1 La proximité : dimension centrale de la stratégie d'implantation du nouveau collège

S'agissant des mobilités scolaires liées aux collèges, nous pouvons estimer que les temps de déplacement entre la commune de l'élève et son établissement sont pour la majorité des cas inférieurs à 20 minutes, exceptés ceux totalisés par les communes situées dans les coteaux Nord et Ouest.

Le territoire compte aussi quelques pistes et bandes cyclables pour effectuer des déplacements quotidiens. Des itinéraires cyclables ont été développés dans trois communes : Gaillac, Graulhet et Rabastens/Couffouleux.

Cette mise en avant de la proximité en lien également avec les « aménités » du quotidien, constitue une dimension centrale de la « stratégie collège » que le Conseil Départemental du Tarn souhaite conforter dans la réflexion sur la construction d'un futur collège. Ainsi, les sites pressentis feront l'objet d'une attention particulière sur cette thématique.

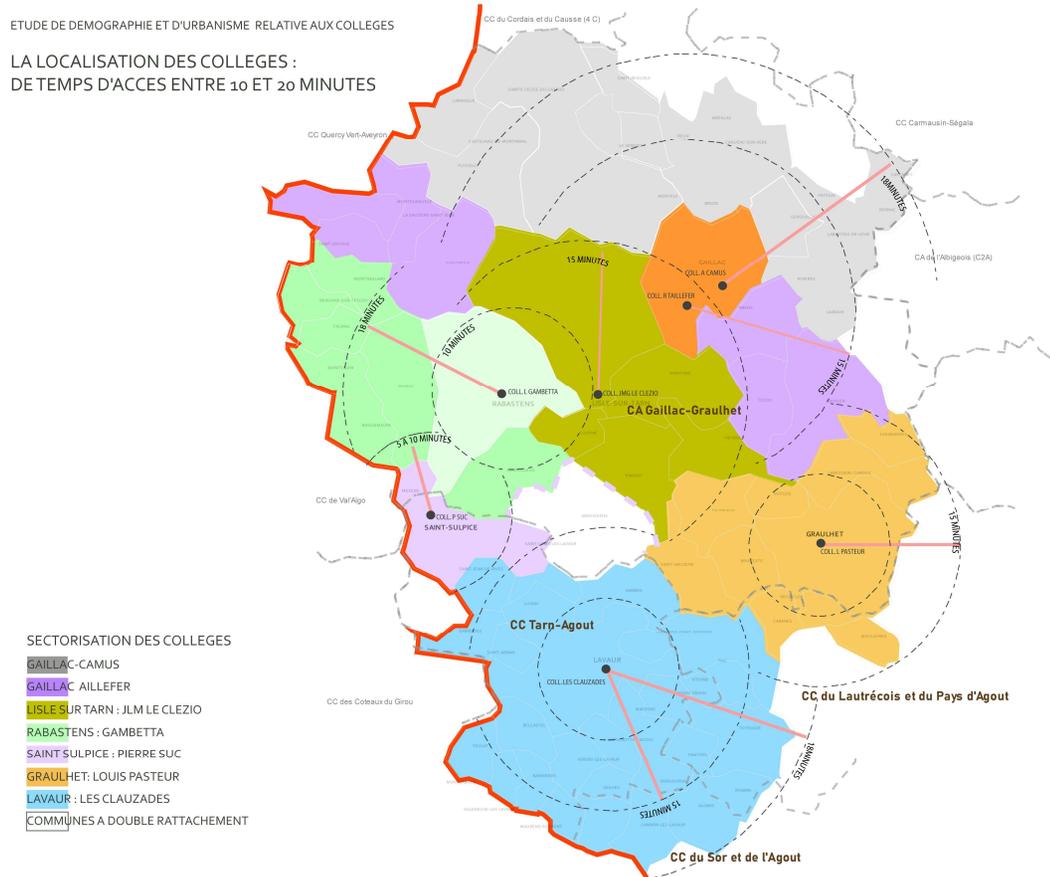
Il convient de relever par exemple, le Plan Mobilités réalisé par la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet, en partenariat avec le CEREMA et son programme d'actions autour des mobilités douces, et plus largement des modes actifs.

Il définit 3 grands axes structurent cette nouvelle politique des déplacements sur l'agglomération Gaillac-Graulhet :

- 1 - Proposer des déplacements alternatifs sécurisés, confortables et compétitifs
- 2 – Créer du lien social grâce à la mobilité-voirie-déplacements
- 3 – Conforter la culture de la mobilité durable sur le territoire

ETUDE DE DEMOGRAPHIE ET D'URBANISME RELATIVE AUX COLLEGES

LA LOCALISATION DES COLLEGES :  
DE TEMPS D'ACCES ENTRE 10 ET 20 MINUTES



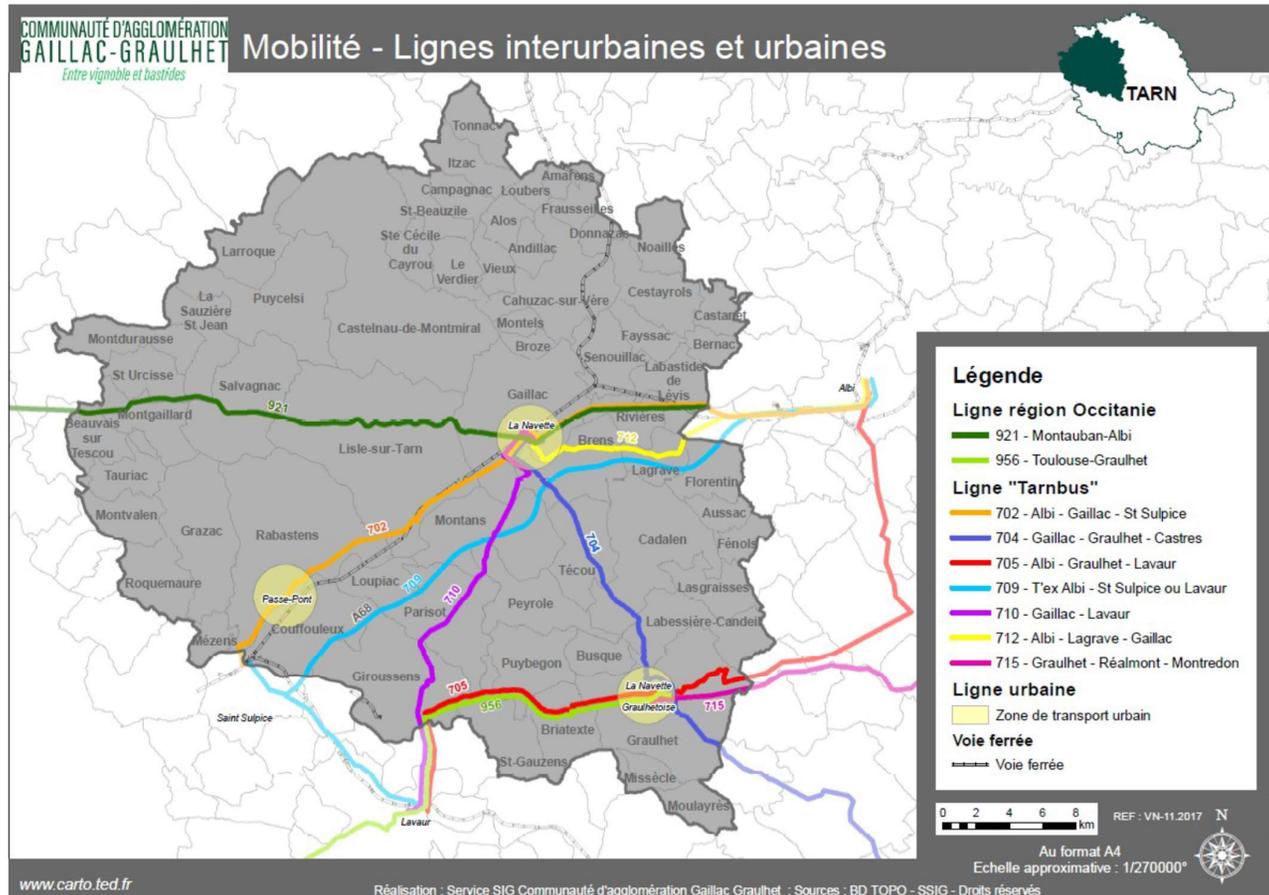
SECTORISATION DES COLLEGES

- GAILLAC-CAMUS
- GAILLAC AILLEFER
- ISLE SUR TARN : JLM LE CLEZIO
- RABASTENS : GAMBETTA
- SAINTE SULPICE : PIERRE SUC
- GRAULHET : LOUIS PASTEUR
- LAVOUR : LES CLAUZADES
- COMMUNES A DOUBLE RATTACHEMENT

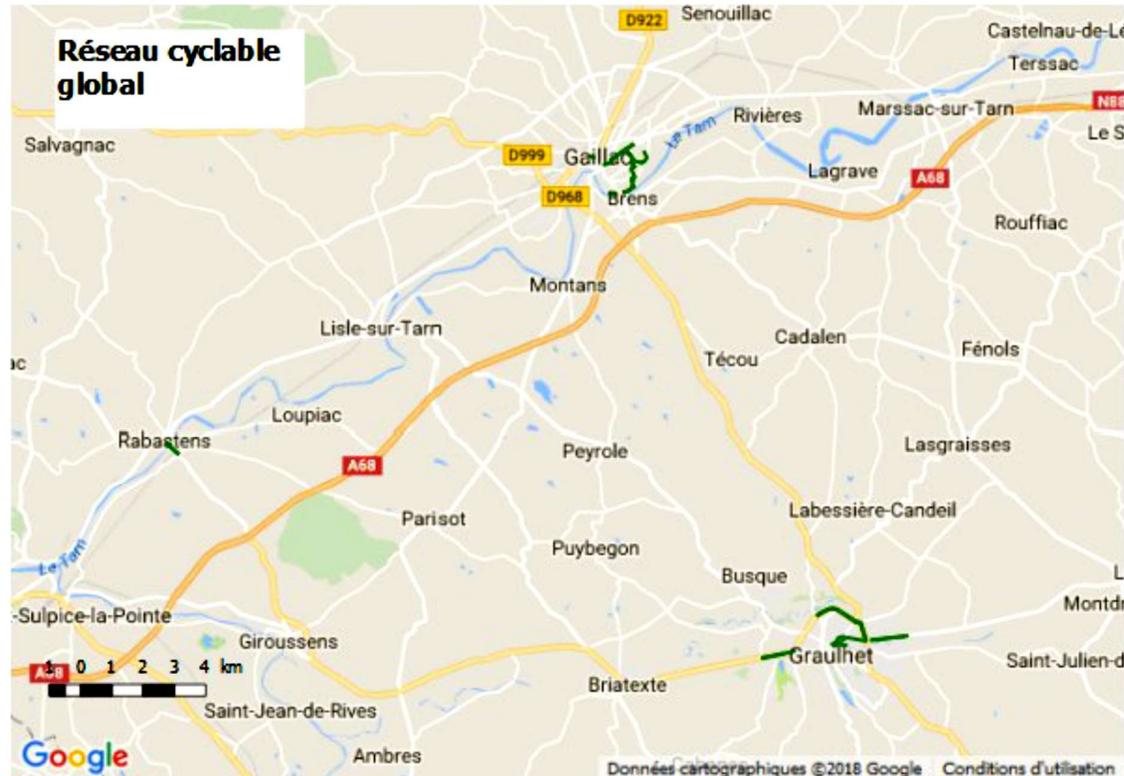
Signalons également le PassePont (carte page suivante), réseau TC de Rabastens-Couffouleux qui est entré en service en septembre 2015. Cette ligne, largement empruntée par les scolaires (élèves des écoles primaires, collégiens résidant dans le centre-bourg de Couffouleux entre autres) permet à tous de se rendre dans leur établissement scolaire.

Le Passe Pont constitue aussi une solution de transport pour celles et ceux qui ont besoin de se rendre à Couffouleux ou à Rabastens pour faire leurs courses, aller à la gare ou se rendre chez le médecin. Le samedi matin, il permet aux habitants de venir au marché de Rabastens sans avoir à trouver une place de parking. 13 arrêts au total sont implantés sur les 2 communes : 9 à Rabastens et 4 à Couffouleux. En avril 2017, face au succès du PassePont, un nouveau véhicule de 65 places (assises et debout), a été mis en circulation. Le "petit" (jusqu'à 59 voyageurs) roule le samedi matin.

La société publique locale D'un point à l'autre a enregistré jusqu'à plus de 4500 voyageurs par mois. La fréquentation est de l'ordre de 45 000 voyages/an.



Un plan d'actions en faveur des réseaux cyclables est également en cours sur de nombreuses communes. La carte ci-après met en évidence la faiblesse actuelle de ce réseau dans une partie des secteurs concernés par la présente étude.



Source : Plan Mobilités Gaillac-Graulhet- Etude CEREMA- 2019

## ***7.2 Les choix portés par le Conseil Départemental du Tarn pour l'implantation d'un nouveau collège***

Considérant les éléments suivants :

- les pressions déjà exercées sur les capacités d'accueil des collèges,
- les pressions qui seront généralisées à partir de 2025 à offre constante,
- l'impossibilité d'envisager des extensions ou restructurations sur le patrimoine existant afin de garantir les conditions satisfaisantes pour le fonctionnement pédagogique des établissements,
- l'impossible péréquation entre établissements via une re-sectorisation à offre de collège constante,

Et rappelant que :

- deux communes à proximité immédiate de Saint-Sulpice ont un double rattachement,
- le Collège Pierre Suc à Saint Sulpice est déjà en sous capacité chronique,

➤ Il semble pertinent :

- de prévoir la création d'un nouveau collège à court terme à 2025.
- d'envisager la création d'un autre collège à l'horizon 2030/2035.

Formulation des choix :

- 1) Un nouveau collège devrait être créé pour régler la situation de la zone la plus sous tension et procéder à une re-sectorisation conséquente sans affecter les temps de parcours des élèves, tout en garantissant le bon fonctionnement des établissements.
- 2) Un autre collège devrait être positionné dans le sud de la zone d'étude à plus longue échéance et en intégrant les perspectives d'accroissement démographique qui seront vraisemblablement générées lorsque la liaison autoroutière Toulouse-Castres sera mise en service.

La carte page suivante donne une synthèse globale des pressions actuelles, à venir, et des options à l'examen dans le cadre de cette étude.

L'hypothèse de création de tout nouveau collège implique nécessairement une re-sectorisation avec simulation d'effectifs sur la base des prévisions.

ETUDE DE DEMOGRAPHIE ET D'URBANISME RELATIVE AUX COLLEGES  
EVOLUTIONS, BESOINS, IMPACTS ET OPTIONS

SECTORISATION DES COLLEGES

- GAILLAC : CAMUS
- GAILLAC (TAILLEFER)
- LISLE SUR TARN : JLM LE CLEZIO
- RABASTENS : GAMBETTA
- SAINT SULPICE : PIERRE SUC
- GRAULHET : LOUIS PASTEUR
- LAVAUUR : LES CLAUZADES
- COMMUNES A DOUBLE RATTACHEMENT

EVOLUTION COMMUNALE DES EFFECTIFS COLLEGIENS  
(cumul 2020-2025 et 2025-2035)

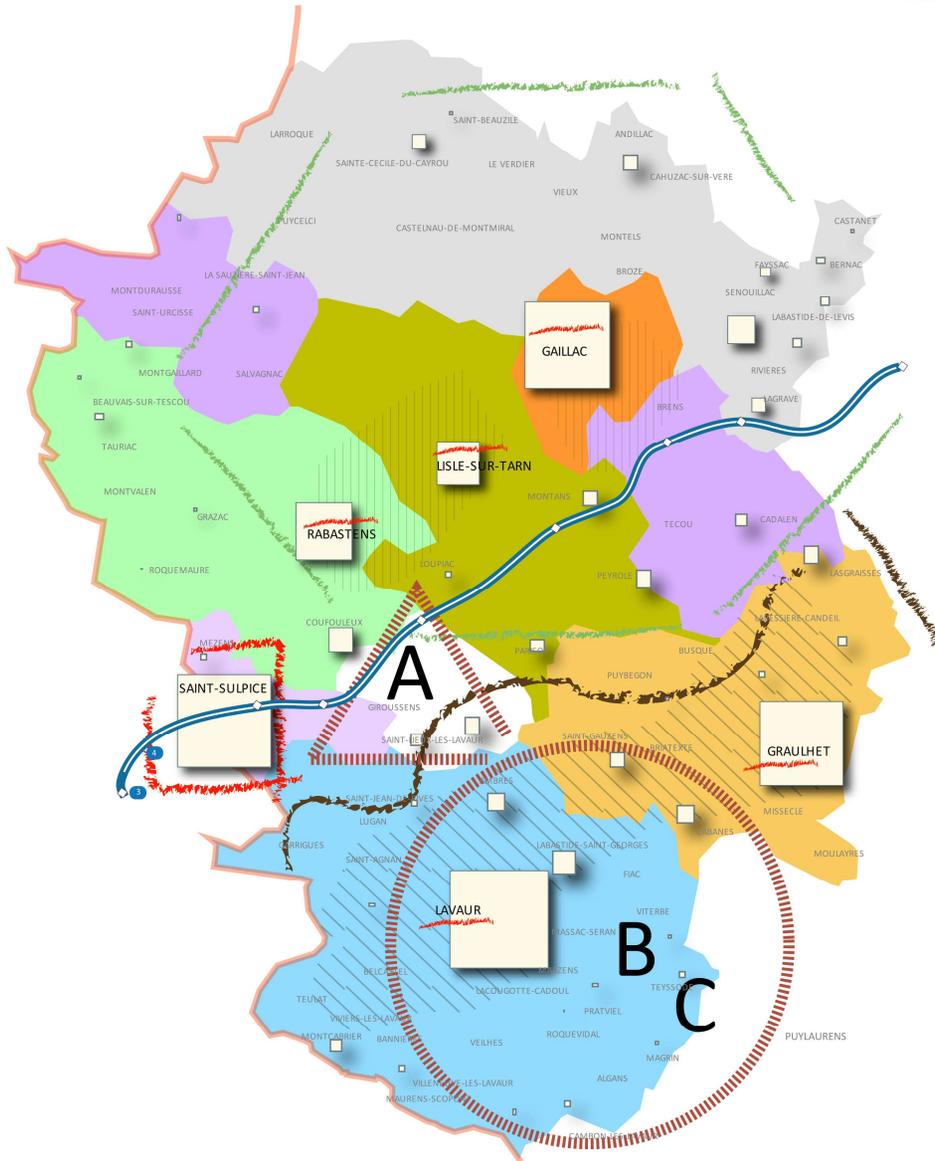


LES IMPACTS ET LES BESOINS A OFFRE SCOLAIRE CONSTANTE

ACTUELLEMENT	EN 2025	EN 2030	EN 2035
<b>FORTE PRESSION ST SULPICE</b>	IDEM 757 ELEVES	IDEM 812 ELEVES	IDEM 868 ELEVES
<b>CAPACITES LIMITES</b>	LES CLAUZADES 921 ELEVES	<b>FORTE PRESSION DES 2025</b> 1010 ELEVES	<b>EN 2030</b> 1084
	PASTEUR 900 ELEVES	892 ELEVES	<b>EN 2035</b> 1157
<b>CAPACITES SUFFISANTES</b>	<b>FORTE PRESSION HORIZON 2030</b> GAMBETTA 650 ELEVES		690
	TAILLEFER 590 ELEVES		615
	CAMUS 775 ELEVES		830
	LE GLEZIO 460 ELEVES		498

OPTIONS

- A** CREATION NOUVEAU COLLEGE COURT TERME
- B** CREATION NOUVEAU COLLEGE 2030
- C** RESECTORISATION



### 7.3 Les indicateurs supports de la stratégie

---

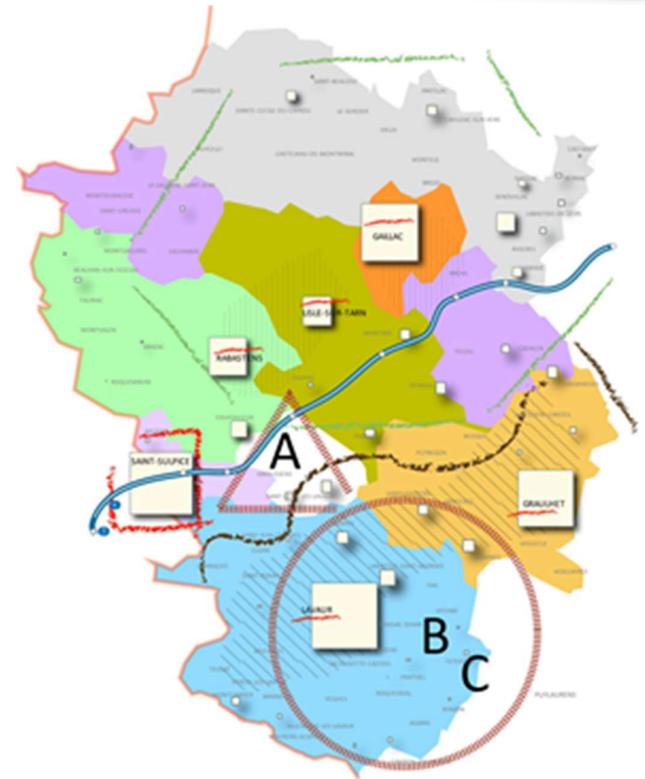
Les indicateurs prioritaires non hiérarchisés, validés en comité de pilotage, qui ont permis de fonder la stratégie d'implantation du nouveau collège sont les suivants :

- Localisation du site en **lien avec les besoins** et la dynamique d'évolution de la démographie scolaire
- Choix d'une localisation favorisant la **mixité sociale**
- Limitation des **temps de déplacements** entre les secteurs d'habitat et le site d'implantation du collège
- Desserte ou proximité des **accès par les modes doux**
- Site de 2 ha en **zone urbaine ou d'extension urbaine ou de « greffes urbaines » (permettant de relier des tissus urbains construits)** des communes concernées (réseaux, foncier disponible, parcelles d'un seul tenant avec même propriétaire)
- Conditions **techniques favorables** : topographie, accès
- Présence d'équipements structurants permettant la **mutualisation** de l'utilisation (médiathèque, ..)
- Présence **d'équipements sportifs**
- Présence **d'éléments patrimoniaux** auxquels raccrocher une image positive et de mise en valeur

**Méthode conduisant à sélectionner les sites, à partir des indicateurs prioritaires :**

A partir des options A,B,C indiquant des secteurs de grande emprise, application de différents filtres :

- indication des collèges existants sur ces 3 secteurs géographiques
- emprise de 2 ha : d'un seul tenant, contiguës, en U ou AU ou reliant 2 zones U/AU des PLU
- Sites à proximité de centres urbains, ou bâti continu
- Sites à proximité d'équipements sportifs existants
- Sites desservis en TC (arrêts de bus localisés)
- Repérage des réserves foncières de + de 3 ha



*Application des filtres ci-dessus pour faire émerger les unités parcellaires les plus pertinentes selon :*

*-la proximité aux équipements,*

*-la proximité aux transports (ligne de bus),*

*-la taille des parcelles lorsqu'elle est supérieure à 3 ha (permettant une future extension).*

*Les cartographies suivantes mettent en évidence les résultats obtenus.*

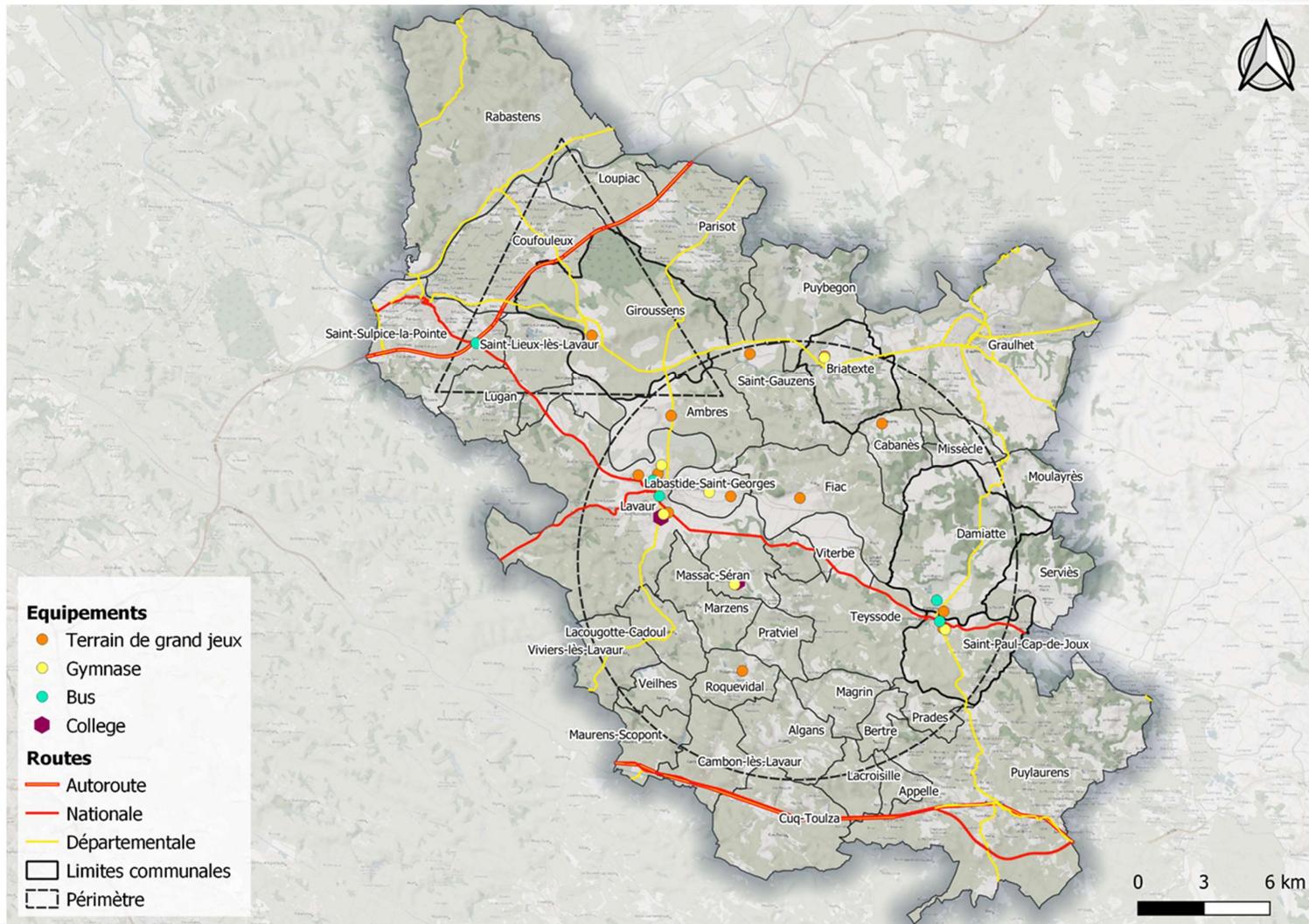
## 8. Les sites pressentis

Au regard des indicateurs examinés et confrontés aux situations observables, il ressort 5 sites.

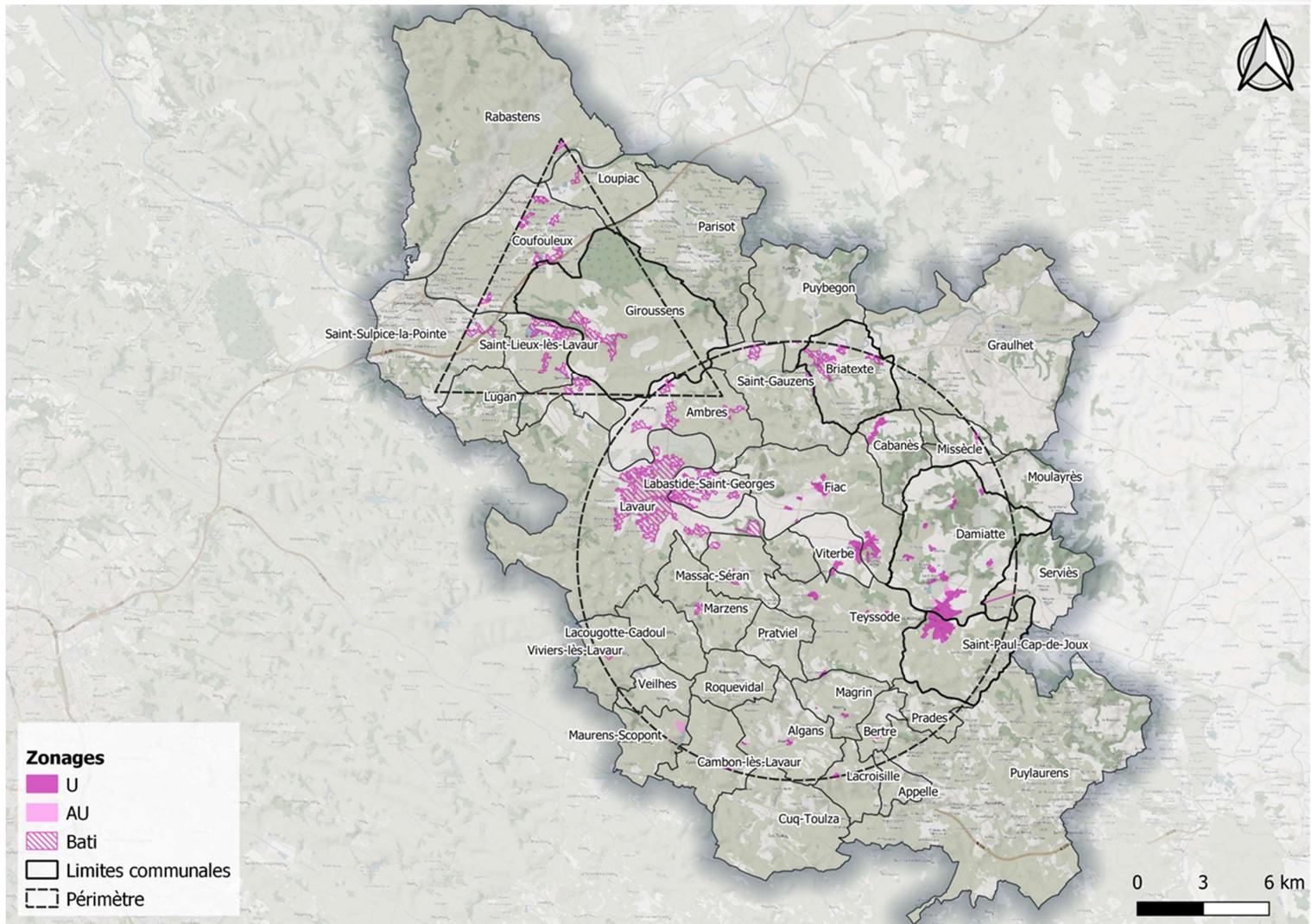
Par ordre alphabétique : Briatexte, Couffouleux, Damiatte, Giroussens, Saint Paul Cap de Joux.

Les cartographies ci-après mettent en évidence les critères de recherche parcellaire établis selon des filtres précis répondant aux indicateurs définis dans la stratégie du choix de localisation du collège, cités au chapitre dédié dans le présent document.

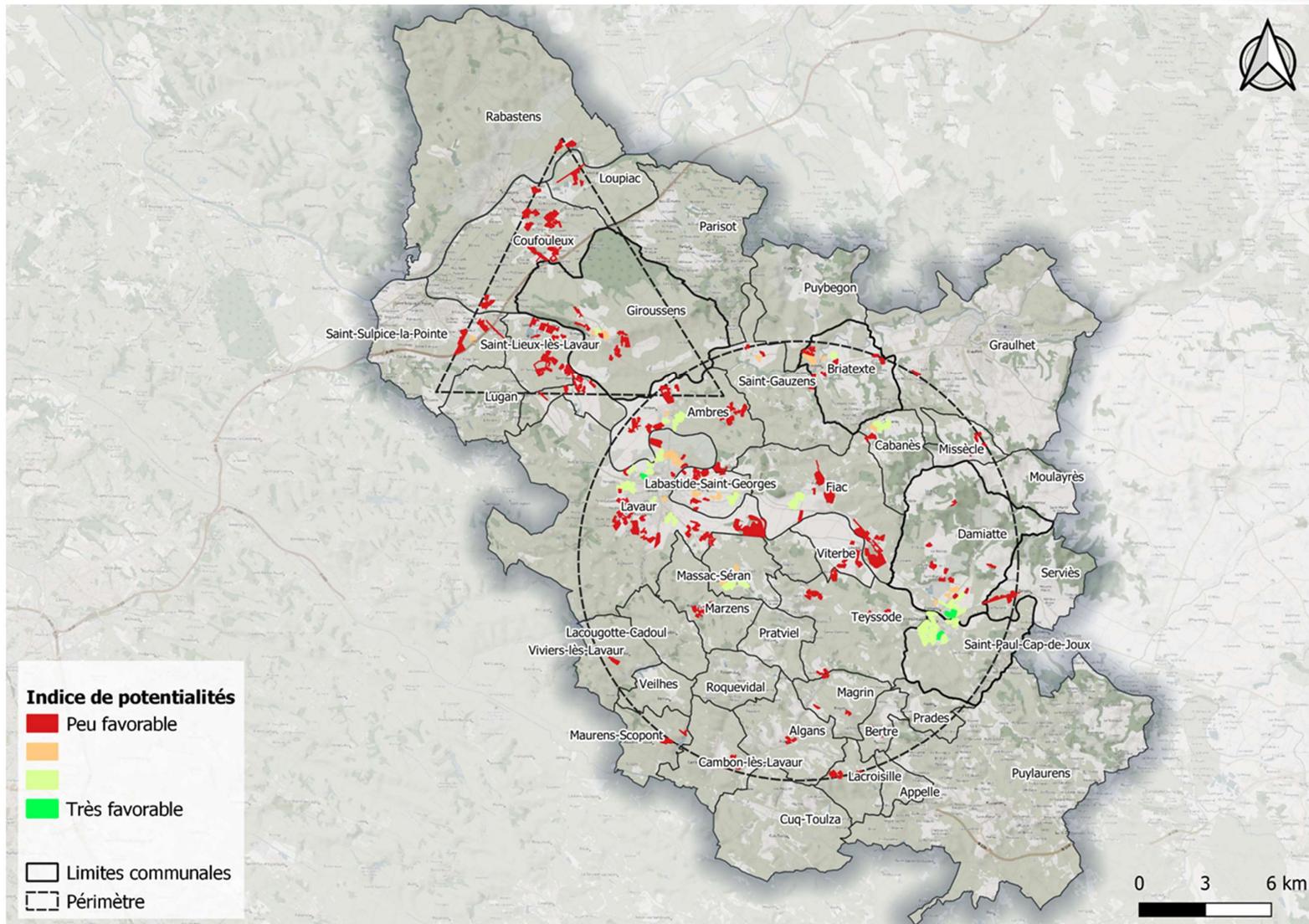
- Cartographie de localisation des équipements et infrastructures routières.
- Cartographie des zones urbaines et à urbaniser des documents d'urbanisme disponibles sur le Geoportail de l'urbanisme.
- Cartographie des indices de potentialités au regard des critères établis (équipements, transports et accès, gisement foncier disponible).



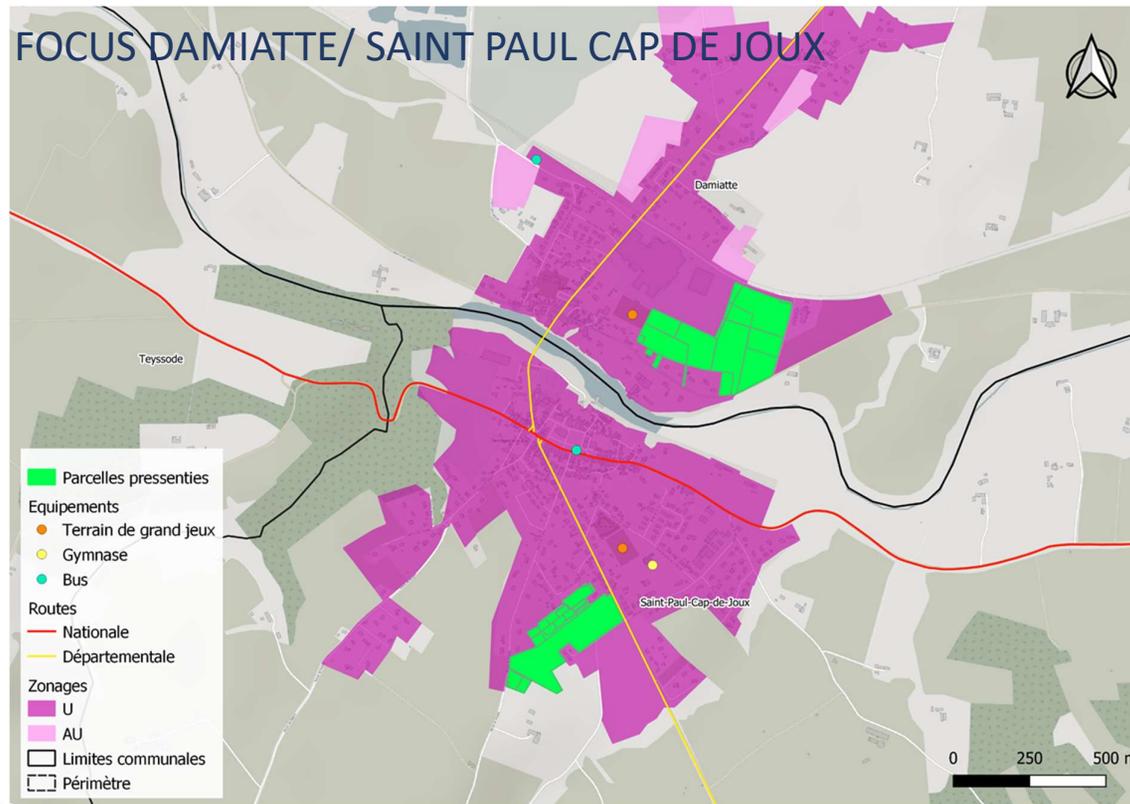
Carte de localisation des équipements et infrastructures routières



Carte de localisation des zones urbaines et à urbaniser des documents d'urbanisme (source Geoportail de l'urbanisme)



Carte de localisation des sites favorables selon les critères établis dans la méthode retenue

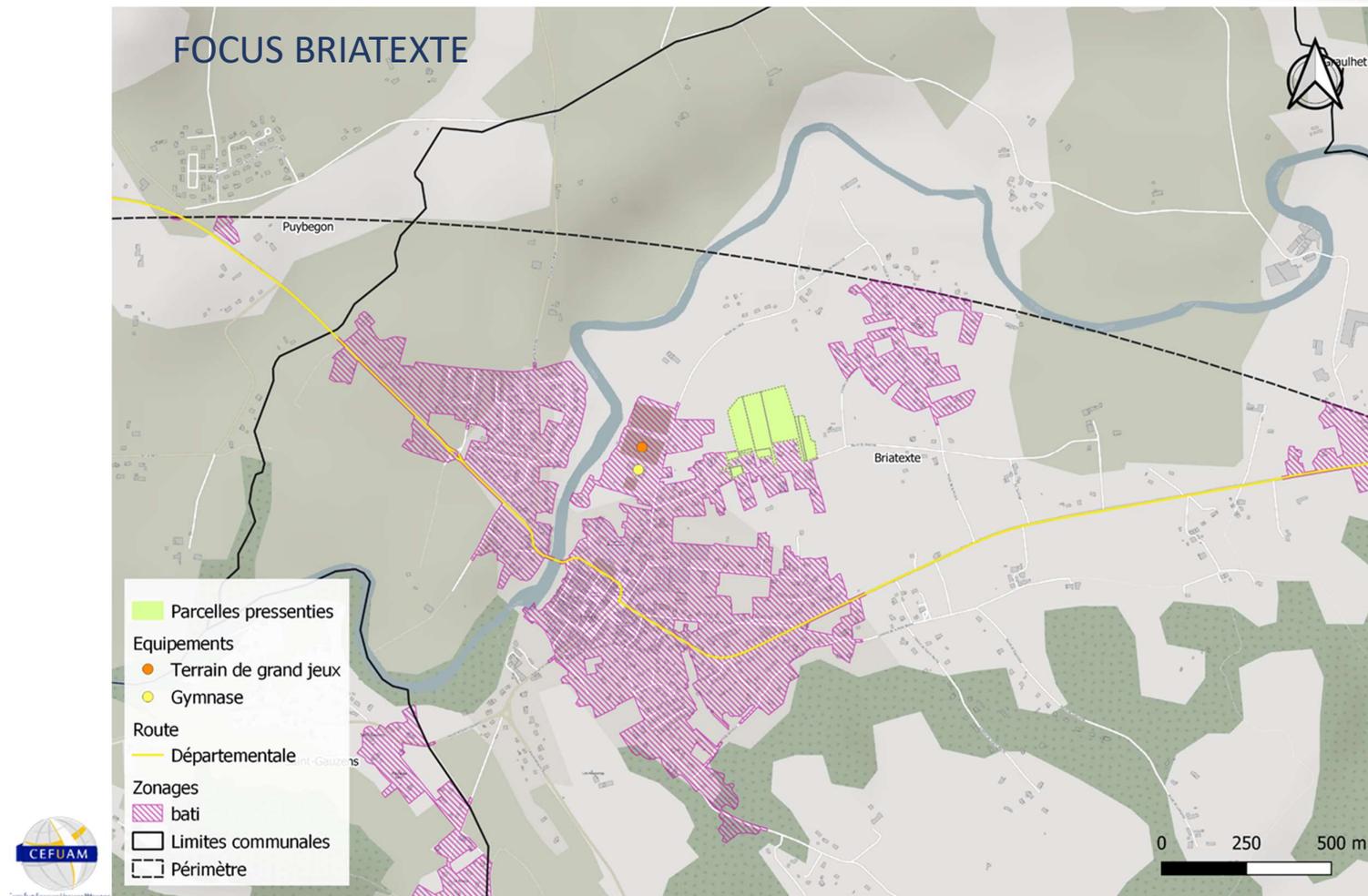


### Interprétation des résultats : Damiatte

Une unité parcellaire sur la commune de Damiatte d'une surface de 6 hectares. Toutefois, cet espace à proximité d'un site industriel est situé en zone Ux, zonage réservé au développement du tissu industriel.

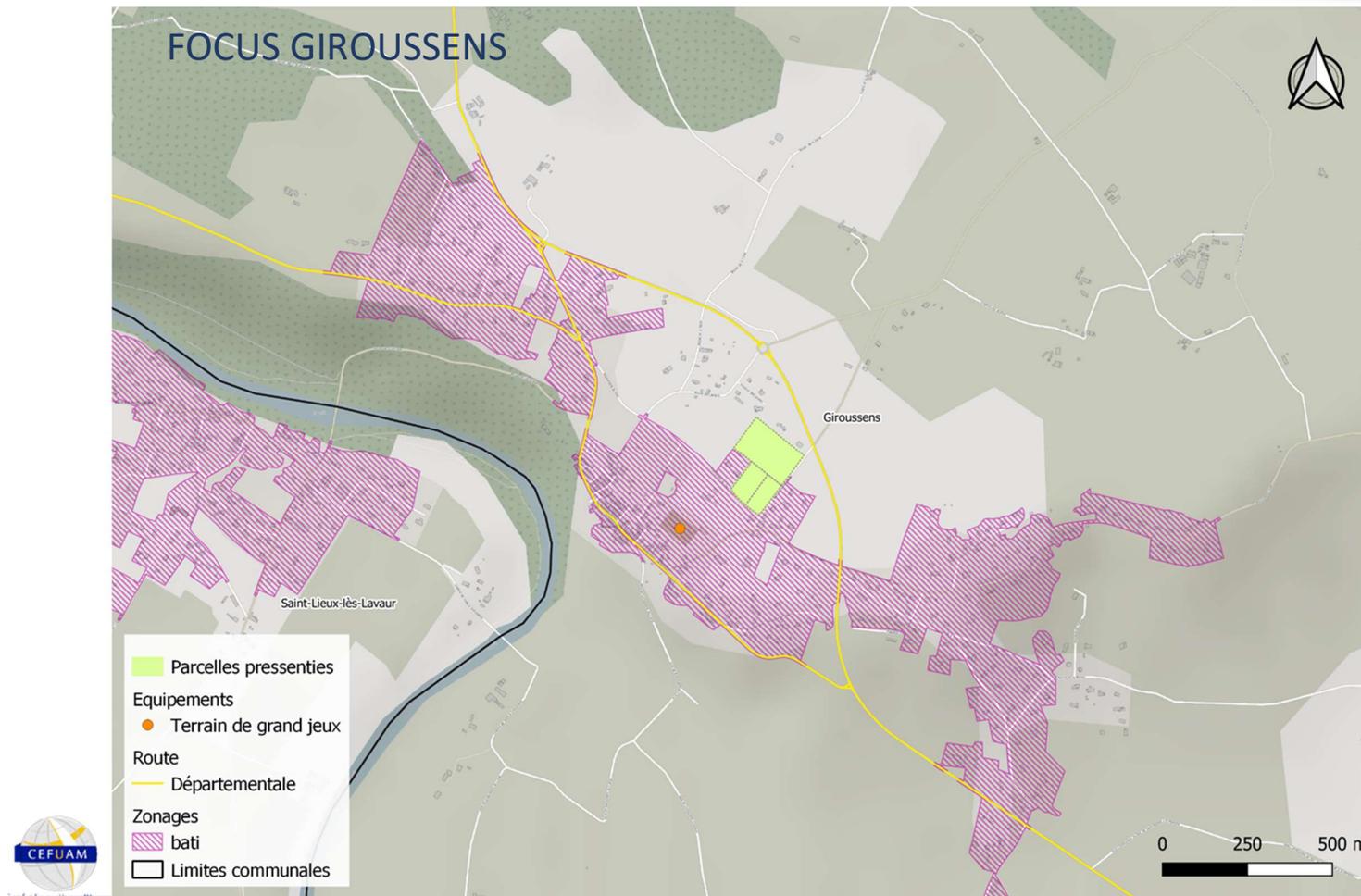
### Interprétation des résultats : Saint-Paul Cap de Joux

Cette unité parcellaire représente une surface totale de 6 hectares. Néanmoins au sein de cette unité, une parcelle d'un seul tenant représente une superficie de 4 hectares. La maîtrise du foncier serait facilitée et suffisante pour construire le futur collège. Cette unité parcellaire est située à moins de 500 m d'un arrêt de bus et dispose à proximité d'un terrain de football et un gymnase. Sa situation en bordure de la RD84 et en accroche avec les zones d'habitat à proximité, constitue un atout en termes de localisation.



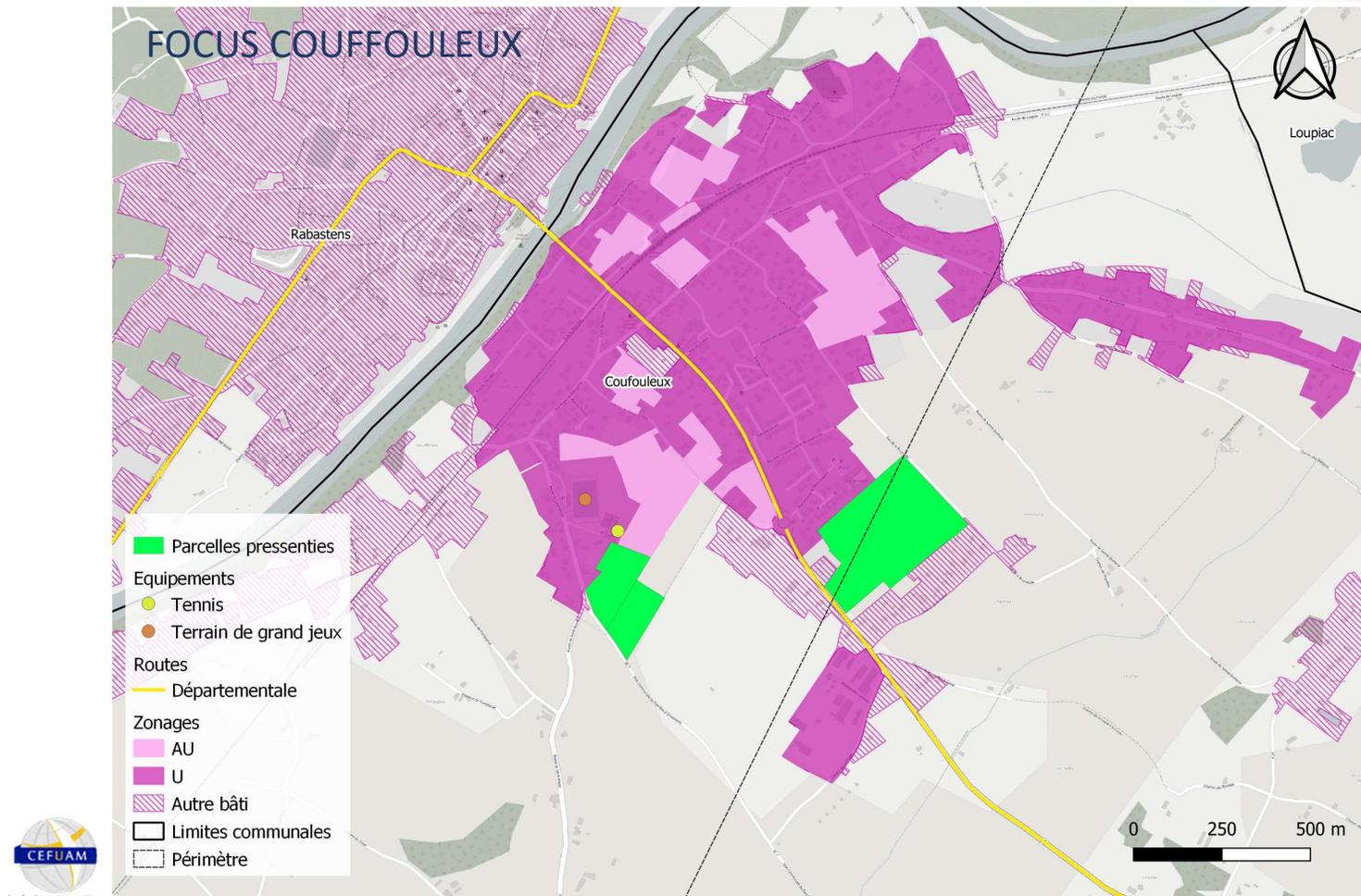
**Interprétation des résultats : Briatexte**

L'implantation d'un collège à cet endroit pourrait être pertinente car éloignée d'autres collèges. Ce site de plus de 3 ha, malgré sa situation en extension de l'urbanisation existante, a l'avantage de disposer d'équipements sportifs. L'accès au secteur se fait par une voie départementale située à proximité.



### **Interprétation des résultats : Giroussens**

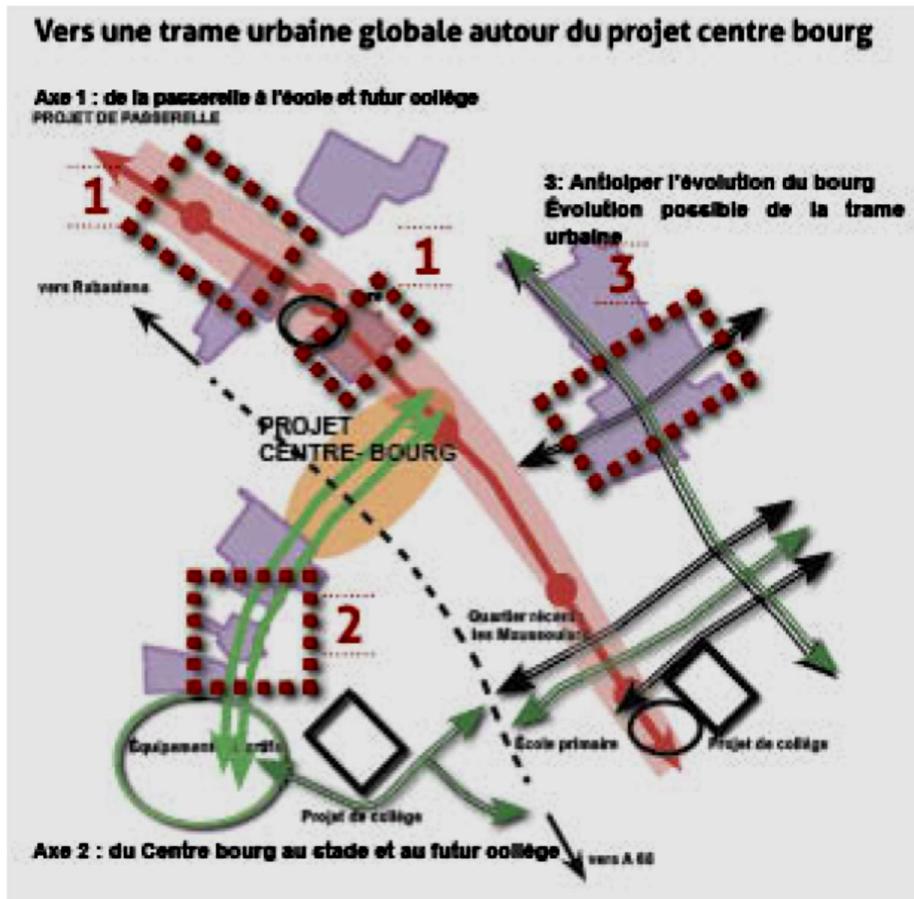
Cette unité parcellaire de plus de 2 ha qui se situe en accroche du tissu bâti existant, pourrait répondre aux critères d'implantation d'un futur collège. Une voie départementale passe à proximité du site. Un terrain de grands jeux est également présent à proximité.



### Interprétation des résultats : Couffouleux

Ces 2 unités parcellaires sont sélectionnées au regard du PLU en vigueur et de l'étude Bourg-centre. L'une (4 ha) à l'ouest du RD12 est située à proximité d'une zone à urbaniser dédiée aux équipements sportifs mais elle est en extension de l'urbanisation. L'autre emprise foncière (9 ha) à l'est du RD12, classée en zone agricole, vient en accroche entre de 2 zones construites et à proximité de l'école élémentaire dont la cantine scolaire pourrait être mutualisée. C'est ce site que nous choisirons pour les propositions d'esquisses.

*A titre indicatif :*  
*pour Couffouleux, le projet de collège s'inscrit dans les actions de valorisation du centre-bourg et les fiches actions, et serait en lien avec le projet de passerelle au droit du pont reliant Rabastens à Couffouleux.*



Descriptif du projet : Le projet de construction d'une passerelle adaptée aux piétons et aux vélos permettrait de mieux clarifier les usages par rapport au pont routier, promouvoir et sécuriser la traversée des mobilités douces et créer une continuité importante aux liaisons douces du centre bourg inter-équipements et du centre bourg avec le bourg élargi et avec la commune voisine.

Etude centre-bourg-Extrait- CAUE 81

## 9. Esquisses et programmation

### 9.1 Les données de programme et les paramètres pris en compte pour un nouveau collège

Le programme type repose sur la fixation des effectifs élèves en divisions. Une réserve d'extension est à prévoir.  
Le programme pose des pôles fonctionnels liés aux différentes activités au sein des établissements.  
Les équipements sportifs seront à mutualiser avec la collectivité.

## DONNEES DE PROGRAMME

**EFFECTIF: 20 divisions de capacité 25 à 30 élèves, soit : 500 à 600 élèves**

Une réserve pour une extension possible de 4 divisions, soit un effectif global de 700 élèves

### POLES FONCTIONNELS

#### ENSEIGNEMENT

Salles d'enseignement: 60 m<sup>2</sup>,  
Salles spécialisées: art plastique, 3 technologie, musique  
Sections spécialisées

#### VIE SCOLAIRE – VIE CULTURELLE

Mutualisation, ouverture

#### DIRECTION ENSEIGNANTS

2 logements de fonction

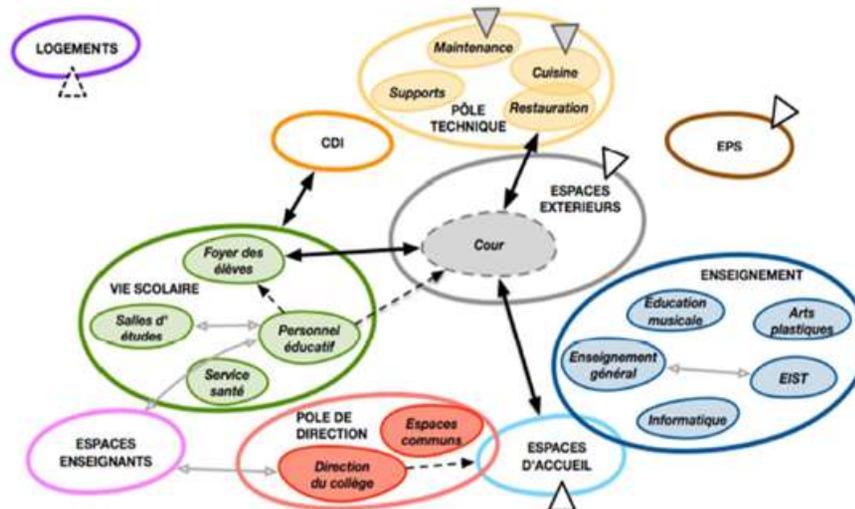
#### RESTAURATION - ½ pension

Effectif: 80 % de rationnaires 2 à 3 services

Cuisine préparation sur place

#### EQUIPEMENTS SPORTIFS :

Mutualisés avec la collectivité



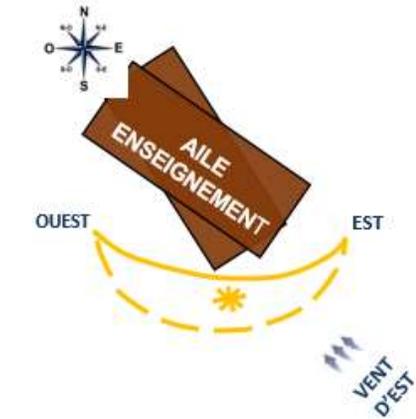
La capacité de chaque site est mesurée sur le plan des possibilités de dessertes, lisibilité, fluidité et sécurité, de la qualité d'insertion urbaine, de la fonctionnalité générale au regard de l'organigramme idéal, des contraintes de faisabilité technique et d'accessibilité.

**Les paramètres pris en compte pour les bâtiments sont les suivants**

Les emprises disponibles autorisent de nombreuses possibilités d'organisation des différentes unités fonctionnelles. **Les implantations de bâtis respectent les principes de conception bioclimatique**, privilégiant notamment :

- ✓ **La compacité de bâtiments économes et sobres, mais aussi confortables et lumineux:** les ailes d'enseignement pourraient être limitées à R+1, imaginées avec un large couloir central desservant de part et d'autres des salles de profondeur maximum 8m. Les façades des salles de classe sont alors nord-est et sud-ouest pour limiter les ensoleillements violents.
- ✓ **La définition et le calibrage des espaces extérieurs:** parvis accueil, préau et cour de récréation en créant des espaces protégés notamment du vent d'autan.
- ✓ L'agencement des ensembles suivant **l'organigramme optimum** en facilitant et limitant les déplacements et favorisant la convivialité

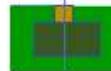
Le futur collège sera étudié dans le cadre de la réglementation RE 2020 – **Réglementation Environnemental** - à venir: bâtiments à énergie positive et bilan carbone favorable. Les sites pressentis permettent d'envisager la mise en place d'énergie solaire, en toiture notamment, et de toutes les solutions pour le confort d'été, orientation, protection, sur-ventilation. Il conviendra de définir les **cibles recherchées en fonction des ressources locales** pour garantir la meilleure performance environnementale de l'établissement dans sa phase conception comme dans sa période d'exploitation.



**Enseignement général**  
Des salles de belle surface pour permettre des pédagogies diversifiées



**CDI**  
Un espace à part qui doit favoriser l'interactivité au cœur du collège



**2 logements de fonction:** individuels, traversant, est-ouest ou nord sud

**LES PARAMETRES PRIS EN COMPTE POUR LES BATIMENTS**



**Demi pension:**  
une salle de restauration largement éclairée, agréablement orientée vers la nature avec des circulations entrées/sorties fluides  
une cuisine de préparation précisément agencée et bien articulée vers les zones de service

ESPACES BATIS		SURFACES UTILES	EMPRISES BATIES
Accueil		138	182
Administration		197	260
Pôle ressources - Vie scolaire - Foyer		857	1 131
Enseignement général, artistiques & scientifiques	R+1	2 142	1 414
Restauration		771	1 018
Entretien maintenance		244	322
Sanitaires		134	177
Logement T4 et garages accolées - 2	R+1	260	172
		<b>4 743</b>	<b>4 675</b>

**Les paramètres pris en compte pour les aménagements sont les suivants :**

*Les extraits d'images ci-dessous sont positionnés dans les esquisses présentés plus loin.*

**DESSERTE**

- ✓ Les accès piétons et cyclables aux zones d'accueil : parvis d'accueil et garage 2 roues 200 places
- ✓ Les accès du personnel et de la zone de service : dessertes indépendantes pour le parking du personnel (40 places) la cuisine – livraison et déchets, la maintenance,
- ✓ Les cheminements vers les équipements sportifs existants ou à créer
- ✓ Le système de stationnement pour 7 bus de ramassage scolaire avec desserte piétonne sécurisée pour les collégiens
- ✓ Le parking visiteurs : 65 places avec quelques places en dépose-minute



**Cheminements doux** avec espaces piétons et pistes cyclables sont à créer sur tous les sites pressentis.

**LES ELEMENTS DE PROGRAMME COMPLEMENTAIRES**

Au-delà des espaces récréatifs indispensables, les emprises des sites pressentis permettent d'envisager des aménagements pédagogiques complémentaires :

- ✓ Plateau sportif avec piste de course et terrain multisport hand-basket-volley dans l'enceinte du collège, un vestiaire devra alors être intégré au bâtiment
- ✓ Jardin pédagogique et verger à proximité qui pourraient approvisionner de temps en temps la cuisine
- ✓ Sur les communes non équipées de terrain et/ou de salles, les surfaces disponibles permettent d'envisager l'implantation d'une salle multi-activités ainsi qu'un plateau sportif.



**Le jardin pédagogique** est un outil pour une éducation à l'environnement.



**Un plateau sportif** permet une pratique sportive facilitée.

## LES PRECONISATIONS POUR GARANTIR UNE QUALITE ENVIRONNEMENTALE

Au-delà des nécessaires travaux d'infrastructure et des obligations réglementaires, dossier loi sur l'eau notamment, les surfaces disponibles doivent être consacrées pour une protection environnementale optimum :

- ✓ Traitement des eaux pluviales : privilégier l'infiltration, préférer le système de noues paysagères, mais auparavant traitement des eaux de parking pour dépollution (séparation d'hydrocarbure); récupération des eaux de toiture pour l'arrosage et les chasses d'eau.
- ✓ Préserver les arbres à hautes tiges
- ✓ Organiser le tri des bio-déchets et le compostage pour la ½ pension
- ✓ Enfouir les réseaux et utiliser les systèmes solaires d'éclairage extérieur



## 9.2 Les caractéristiques communes aux sites pressentis

Les sites proposés présentent des caractéristiques morphologiques à peu près identiques :

- des parcelles identifiées pour des emprises confortables et bien proportionnées,
- une topographie appropriée et des dégagements et vues favorables,
- des terrains agricoles exploités en limite d'urbanisation mais à moins de 1 km du centre bourg,
- des infrastructures à conforter : hormis saint-Paul Cap de Joux, les gabarits des voies de desserte sont insuffisants au regard des circulations induites et les emprises disponibles souvent contraintes par le tissu bâti,
- les circulations douces, trottoir protégé, piste cyclable, sont à prévoir pour tous les sites potentiels.



**BRIATEXTE**



**DAMIATTE**



**GIROUSSENS**



**SAINT PAUL CAP DE  
JOUX**



**COUFFOULEUX**



## 10. Les études de faisabilité : principes d'aménagement et esquisses de capacité de chaque site.



### Route du Bouriou

Parcelle(s) cadastrale(s): section B N°1238 à 2446 ou parcelles riveraines

Superficie: **37 701 m<sup>2</sup>** incluant des parcelles isolées

PLUi en cours -> ER

# BRIATEXTE

CA Gaillac-Graulhet

### LOCALISATION

Distance avec le **centre-bourg: 800 mètres**

Secteur rural en rive de tissu pavillonnaire

Desserte routière: recalibrage difficile de la **route du Bouriou et lanière de 70m à équiper**

Liaison douce—piétons, 2 roues—à créer

Equipement sportif: **terrains multisports et salle vers le centre**

### CARACTERISTIQUES

Topographie: terrain relativement plat

Forme orientation: distance de la voirie principale de 70 m

Paysage: pavillonnaire / zone agricole

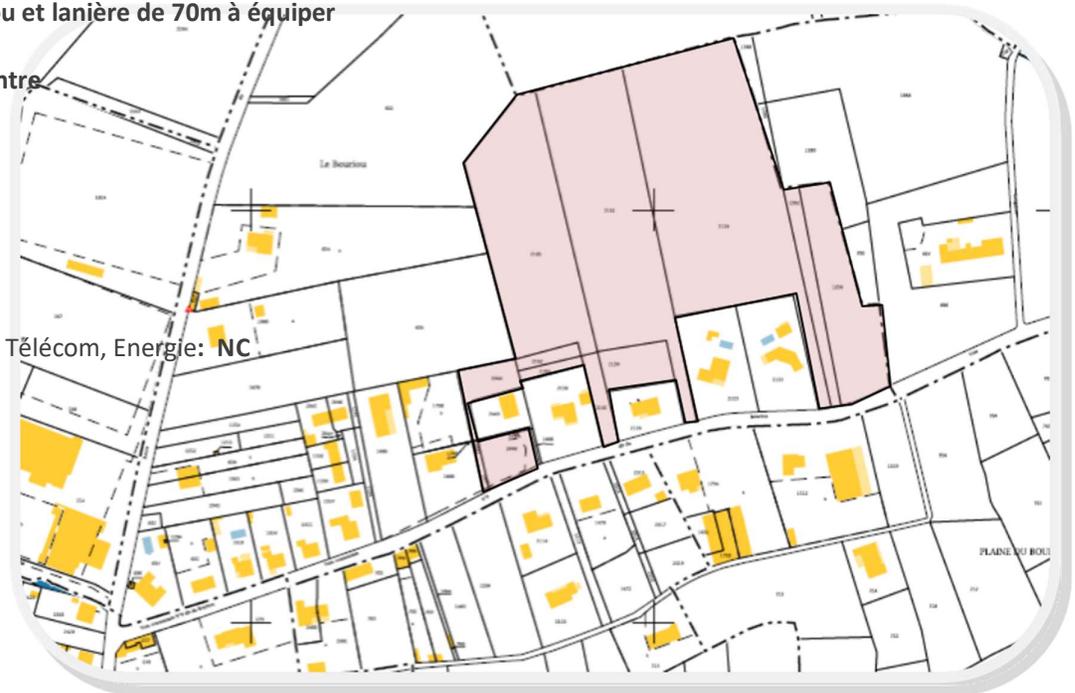
Patrimoine bâti, non bâti: matériel d'élevage

Occupation / Exploitation actuelle: NC

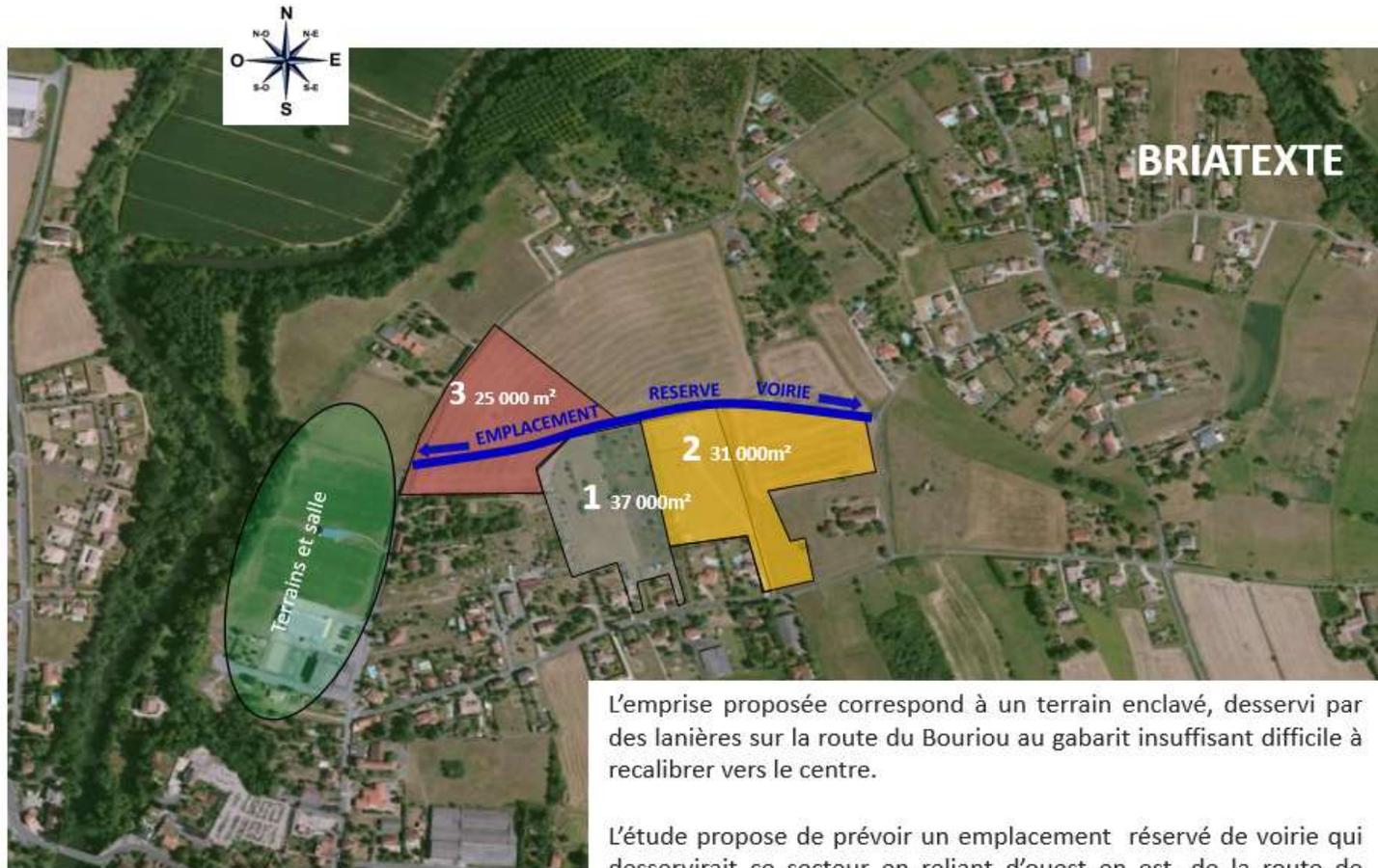
Nuisances éventuelles—servitudes : NC

**DESSERTE RESEAUX** Eau, défense incendie, Assainissement, Télécom, Energie: **NC**

Prise de vue 2016



Catherine Gravellier



L'emprise proposée correspond à un terrain enclavé, desservi par des lanières sur la route du Bouriou au gabarit insuffisant difficile à recalibrer vers le centre.

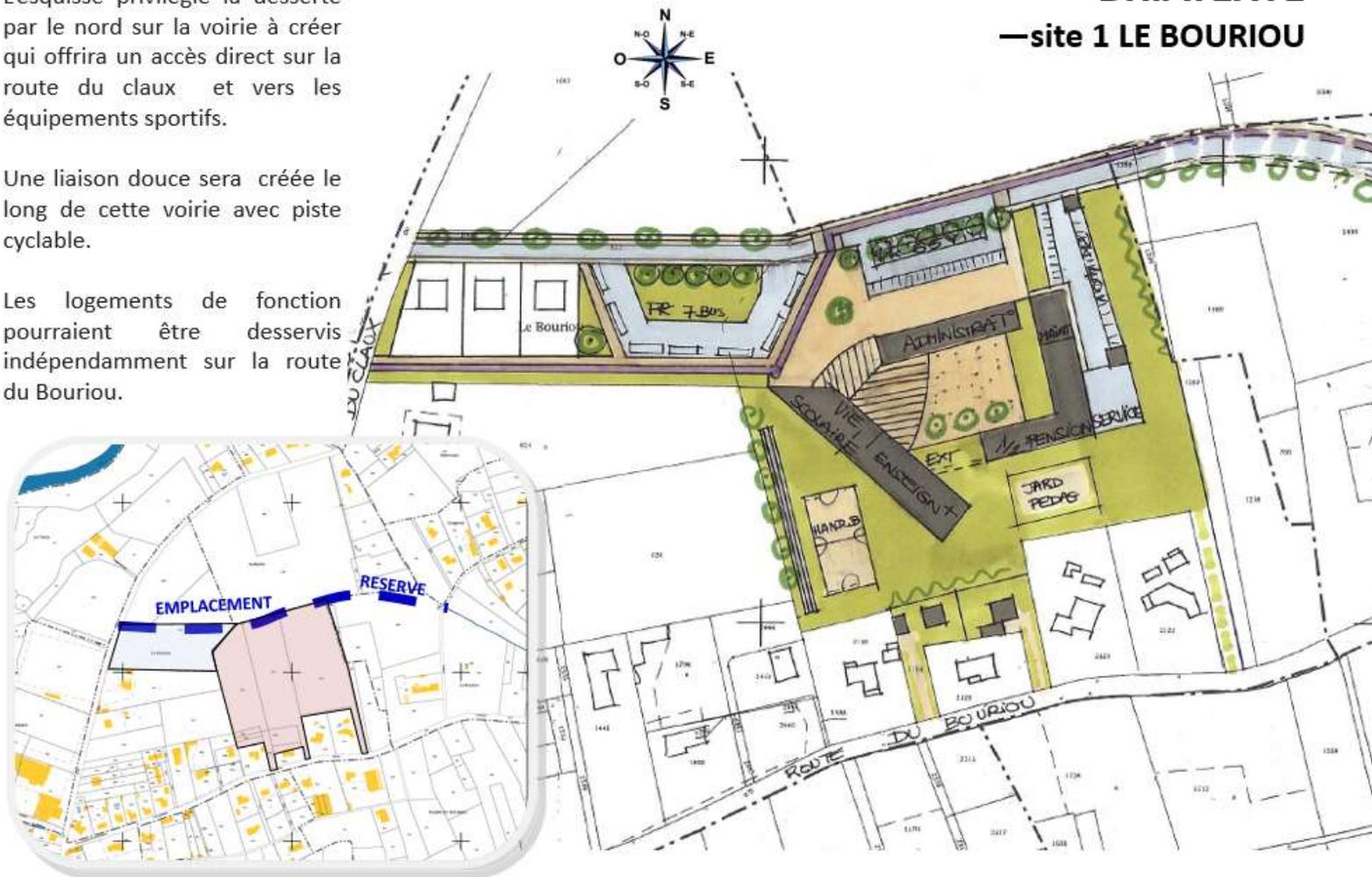
L'étude propose de prévoir un emplacement réservé de voirie qui desservirait ce secteur en reliant d'ouest en est, de la route de Claux vers le faubourg de Laroque un ensemble urbanisable. D'autres emprises apparaissent alors pertinentes pour l'implantation du collège: sites 1—2—3

## BRIATEXTE —site 1 LE BOURIOU

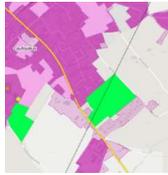
L'esquisse privilégie la desserte par le nord sur la voirie à créer qui offrira un accès direct sur la route du claux et vers les équipements sportifs.

Une liaison douce sera créée le long de cette voirie avec piste cyclable.

Les logements de fonction pourraient être desservis indépendamment sur la route du Bouriou.



Catherine Gravellier



**RD 12 / Rue de la Brunaude**

Parcelle cadastrale: section ZL 242

Superficie: 95 069 m<sup>2</sup> Maîtrise foncière: ER dans le PLU ou PLUI

Document d'urbanisme: PLU 2019 - Secteur Ap

**LOCALISATION**

**800 mètres du centre bourg— Accès routier facile par RD 12**

Desserte routière, circulation bus : **carrefour RD et voie d'accès à aménager**

Liaison douce—piétons et 2 roues—à prolonger vers amorces existantes

Équipement sportif : **terrains de football et tennis à 800 mètres**

**CARACTERISTIQUES**

Topographie: terrain plat

Paysage: sortie de ville, petits collectifs et pavillonnaire périphérique / zone agricole

Patrimoine bâti, patrimoine naturel: cabane

Occupation / exploitation actuelle: Culture sorgho

Nuisances éventuelles—servitudes : 2 réseaux aériens en travers de la parcelle

**DESSERTE RESEAUX** Eau, défense incendie, Assainissement, Télécom, Énergie: **NC**



L'école JL ETIENNE depuis la rue de la Brunaude

# COUFFOULEU

CA Gaillac-Graulhe

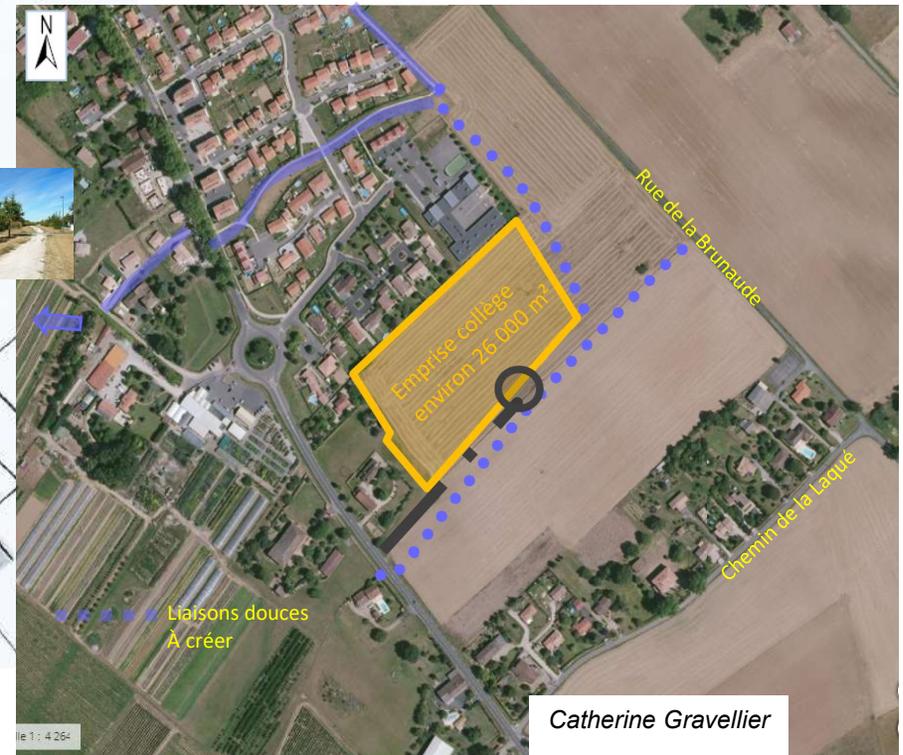




L'esquisse privilégie l'implantation du collège à proximité de l'école élémentaire, permettant ainsi une mutualisation des équipements et favorisant, le cas échéant, les échanges pédagogiques entre les établissements.

La desserte principale est assurée depuis la RD 12, les parkings visiteurs et les stationnements des bus permettant le ½ tour. Une liaison douce paysagère - piétons & cycles - double la voirie et relie le réseau existant au nord ouest. Elle pourra aussi se prolonger vers la rue de la Brunaude.

Une emprise à l'entrée du terrain pourra recevoir les équipements sportifs. Le reste de la parcelle conserverait sa vocation agricole.



Liaison douce de  
le quartier vois

Catherine Gravelier



Route port de Salomon RD 14—Route vers avenue de la gare  
section D N°534 1457 1517 1519 1654 1655  
Superficie: 62 292 m<sup>2</sup> - à redécouper  
PLU zone UX -> ER dans le PLU

#### LOCALISATION

Distance avec le centre-bourg: 800 mètres  
Secteur rural en rive de tissu pavillonnaire et zone d'activité  
Accès par RD 14 à recalibrer ou route de la voie ferrée  
Liaison douce—piétons, 2 roues—à créer  
Equipement sportif: terrain dans le centre

#### CARACTERISTIQUES

Topographie: terrain relativement plat  
Forme orientation: large façade sur voies publiques  
Paysage: pavillonnaire / zone d'activité et voie ferrée au nord  
Patrimoine bâti, non bâti: RAS  
Occupation / Exploitation actuelle: NC  
Nuisances éventuelles—servitudes : usine terre cuite et dépôt plastique en rive  
DESSERTE RESEAUX Eau, défense incendie, Assainissement, Télécom, Energie: NC



## DAMIATTE

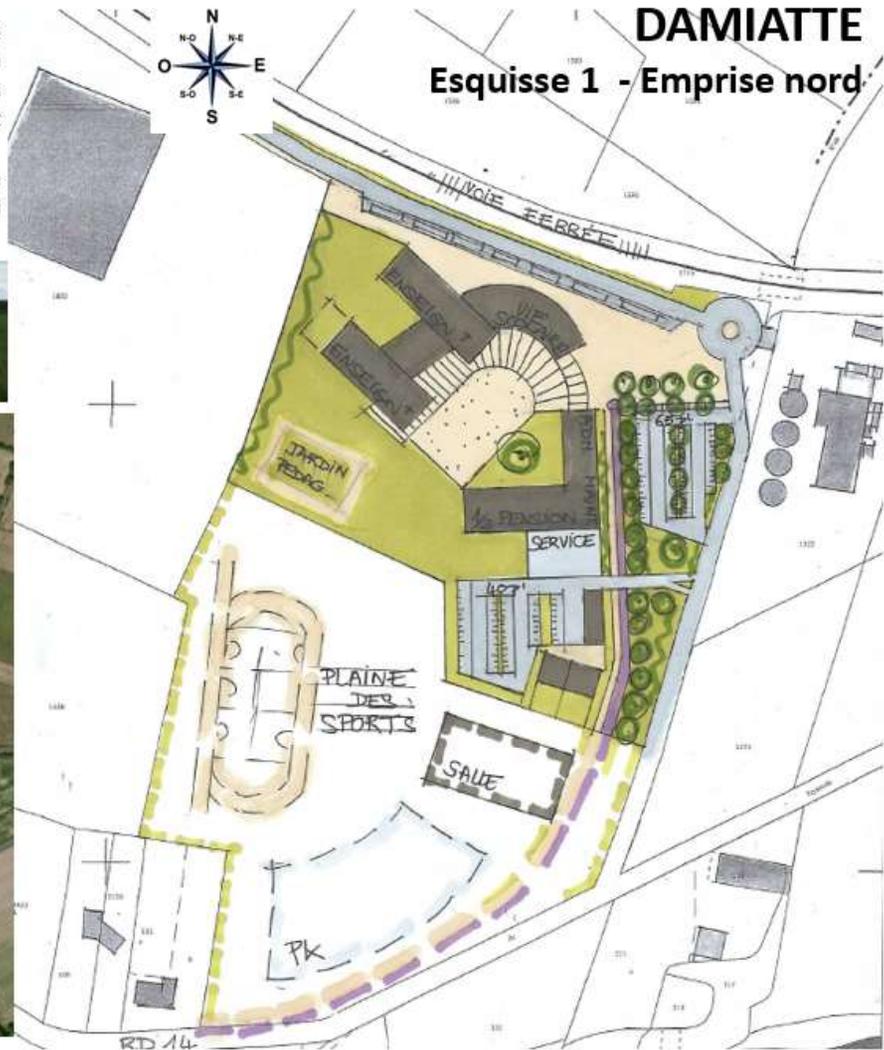
CC DU LAUTRECOIS ET DU PAYS D'AGOUT



Catherine Gravelier

Le collège est implanté sur l'emprise nord du site; il peut être aisément desservi par la voirie existante à aménager en prolongation de l'avenue de la Gare. L'emprise sud peut alors être réservée pour une plaine de sport rassemblant gymnase et plateau d'évolution.

Une large coulée verte à l'est isole et protège visuellement de l'usine riveraine. Elle accompagne les liaisons douces qui pourront se prolonger vers le centre bourg.



Catherine Gravelier

Le collège est implanté sur l'emprise sud du site, se desservant sur la D14 et la voie latérale, la desserte lourde étant assurée par la route nord; ces voies sont à aménager.

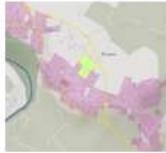
Parallèlement, un échange de parcelle peut être proposé à l'usine EDILIANS pour relocaliser le stock au nord de l'emprise. Une large plaine de sport pourrait alors se développer sur l'emprise libérée, incluant une promenade plantée, piéton et cyclo, vers le centre bourg et le terrain de grands jeux existant.



## DAMIATTE Esquisse 2 – Emprise sud



Catherine Gravelier



Rue de la Bergerie / Promenade du Parc  
Parcelle(s) cadastrale(s): section ZK N°92 (93 & 94)  
Superficie: 23 050 m<sup>2</sup> ( 12 110 m<sup>2</sup>)  
Maîtrise foncière: ER dans le PLU  
Document d'urbanisme: PLU en cours

#### LOCALISATION

800 mètres du centre bourg— Accès routier facile vers A68 depuis RD 631  
Secteur très rural en sortie de bourg  
Desserte routière, circulation bus: **carrefour RD & voies communales à aménager**  
Liaison douce—piétons, 2 roues—à créer  
Équipement sportif: **terrain de football & tennis à 400 mètres**  
Emprise mitoyenne disponible pour équipement omnisport

#### CARACTERISTIQUES

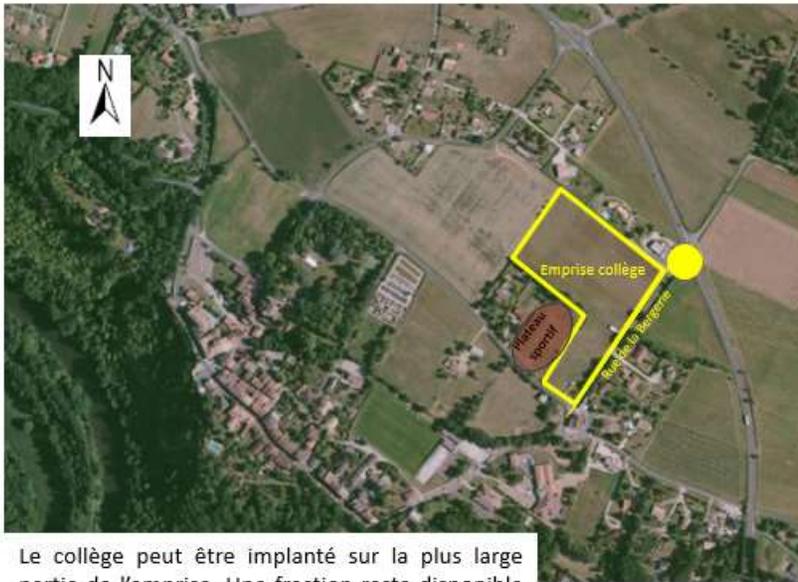
Topographie: terrain relativement plat  
Forme orientation: rectangle avec proportion et façade sur domaine public favorables  
Paysage: pavillonnaire rural / zone agricole  
Patrimoine bâti, patrimoine naturel: abri bétail, arbres sur limite parcellaire centrale  
Occupation / Exploitation actuelle: élevage mouton  
Nuisances éventuelles—servitudes : Réseau aérien sur limite parcellaire médiane  
**DESSERTE RESEAUX** Eau, défense incendie, Assainissement, Télécom, Energie: NC



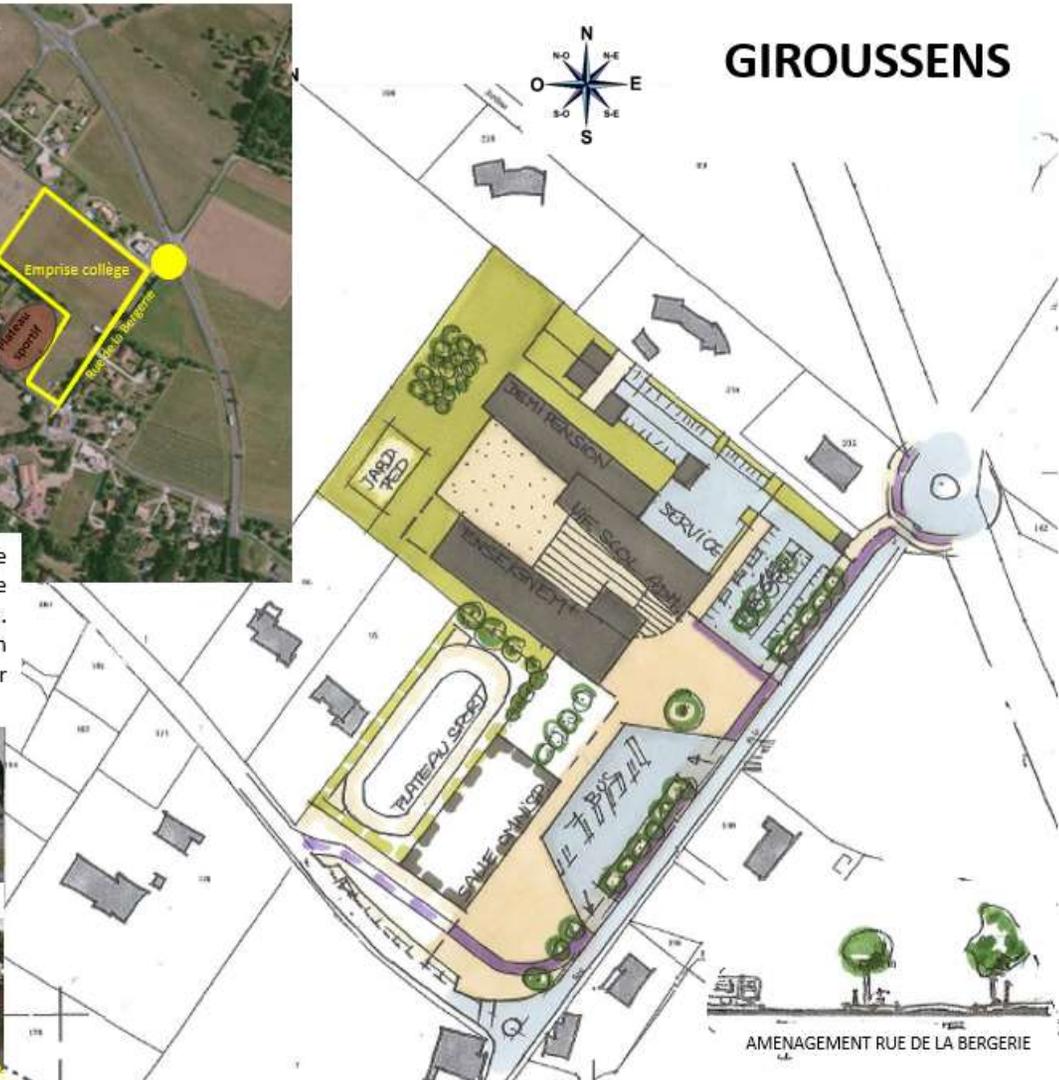
## GIROUSSENS

CA Gaillac-Graulhet

Catherine Gravellier

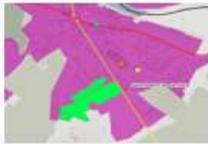


Le collège peut être implanté sur la plus large partie de l'emprise. Une fraction reste disponible pour implanter gymnase et plateau d'évolution. La rue de la Bergerie ainsi que son embranchement sur la RD 631B est à recalibrer totalement.



# GIROUSSENS

Catherine Gravellier



Entrée de ville sur RD 84 & carrefour av. du relais-VC2  
Parcelle(s) cadastrale(s): section ZO N°107 et/ou N°155p  
Superficie: 38 820 m<sup>2</sup> et/ou environ 23 000 m<sup>2</sup>  
PLUi en cours -> ER dans le PLU

**LOCALISATION:**

800 mètres du centre - Desserte routière, circulation bus: RD 84  
Liaison douce—piétons, 2 roues—à créer  
Equipement sportif: terrain multisport et salle à environ 300 mètres  
**CARACTERISTIQUES**

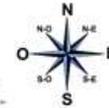
Topographie: terrain relativement plat le long de la RD, s'élevant en coteaux vers le fond  
Paysage: entrée de ville en limite tissus pavillonnaire  
Patrimoine bâti / naturel: platanes le long de la RD / zone boisée au sud  
Occupation / Exploitation actuelle: NC  
Nuisances éventuelles—servitudes : NC  
DESSERTE RESEAUX Transfo. électrique en rive, autres réseaux NC

**VERS CENTRE BOURG 800 M**



# SAINT PAUL CAP-DE-JOUX

CC DU LAUTRÉCOIS-PAYS D'AGOUT



VC 2

RD 84

Catherine Gravellier



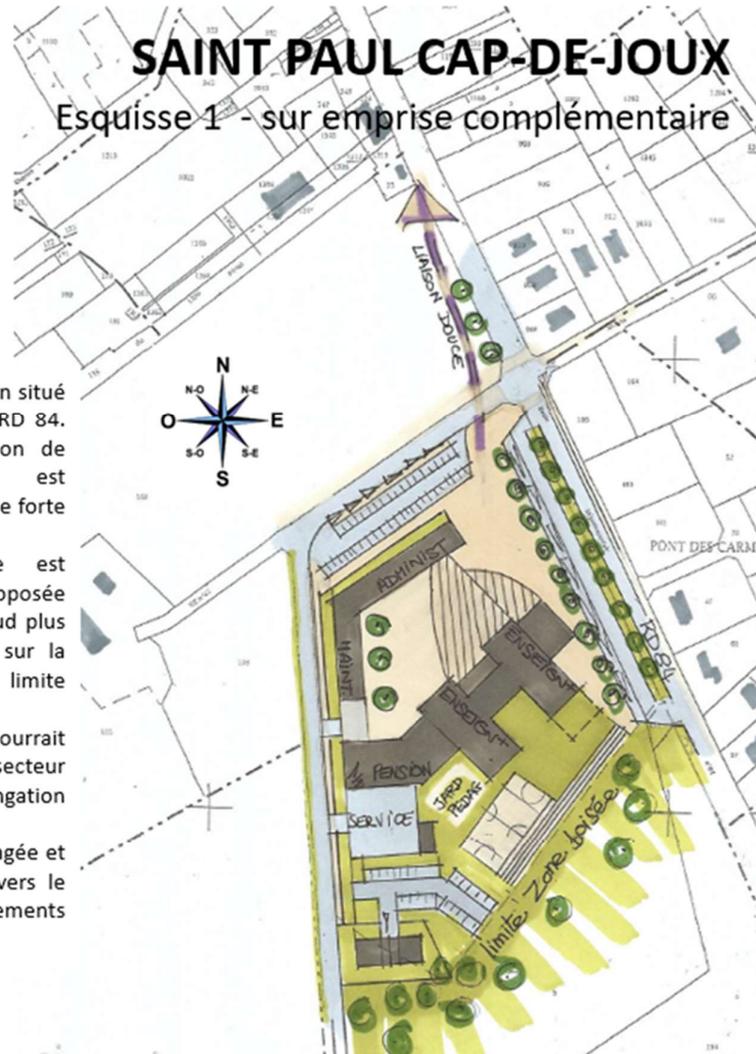
Chemin piéton sur RD 84



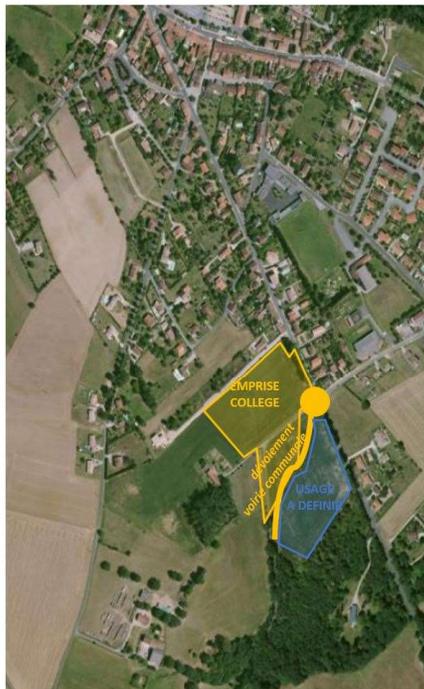
Le secteur proposé est bien situé en entrée de ville sur la RD 84. Cependant la configuration de l'emprise pressentie est complexe et sa topographie forte sur sa zone ouest. L'implantation du collège est donc prioritairement proposée sur le terrain repéré au sud plus favorable sans empiéter sur la zone boisée sur sa limite inférieure. L'emprise libre au nord pourrait être réservée pour un secteur résidentiel dans la prolongation du quartier existant. La voirie devra être aménagée et les liaisons douces tant vers le centre que les équipements sportifs devront être créées.

## SAINT PAUL CAP-DE-JOUX

### Esquisse 1 - sur emprise complémentaire

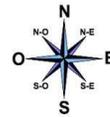


Catherine Gravellier



## SAINT PAUL CAP-DE-JOUX

Esquisse 2- le long de la RD 84  
Avec dévoiement VC et création giratoire



La voirie communale VC2 est déviée tout en maintenant un accès à la ferme au sud ouest. Un giratoire est aménagé à son intersection avec la RD 84 sécurisant les accès et confortant l'entrée de ville.

Le collège peut alors se déployer sur l'emprise dégagée alors que la zone sud, maintenant viabilisée pourra permettre l'installation d'activités complémentaires et/ou d'une zone résidentielle.

Catherine Gravelier

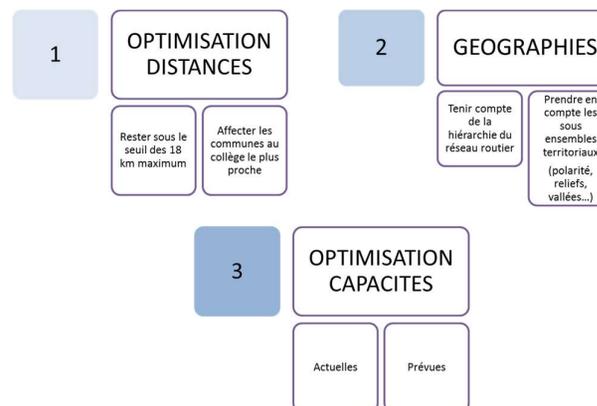
## 11. Un nouveau collège, une nouvelle sectorisation

Toutes les hypothèses de localisation du nouveau collège ont donné lieu à des hypothèses de nouvelles sectorisations qui incluent :

- les effectifs à l'ouverture de l'éventuel établissement,
- les impacts sur les effectifs actuels et prévisibles des autres établissements.

Ces hypothèses de sectorisation tiennent compte de 3 facteurs :

- **L'optimisation des distances** : chaque commune devrait en général être affectée au collège le plus proche en fonction des temps de parcours estimé et non à distance euclidienne. Le seuil maximal de 18 km ne devrait qu'être exceptionnellement admis.
- **L'optimisation des capacités** : cela concerne notamment les collèges dimensionnés aujourd'hui à entre 500 et 600 élèves qui ne sont pas actuellement en saturation mais qui ne peuvent offrir des capacités résiduelles. Leurs positions sont par ailleurs trop rapprochées et en vérité éloignées des secteurs déjà sous tension.  
L'hypothèse d'une nouvelle création accompagnée d'une nouvelle sectorisation doit permettre d'offrir des capacités suffisantes pour au moins 10 ans tout en réduisant la charge des autres établissements, pour la rendre compatible avec les bonnes conditions de fonctionnement.
- **L'organisation spatiale** du territoire d'étude : l'organisation actuelle des secteurs tient compte des bassins de vie organisés et des logiques inter bassins quand ceux-ci sont superposés, comme on peut le voir sur l'axe entre St Sulpice-Couffouleux/Giroussens-L'isle sur Tarn (voir Carte page 10 qui montre la contiguïté entre les unités)... A cet égard, il convient de rappeler que deux communes de ce secteur sont rattachées à deux secteurs distincts.



Les hypothèses sont présentées dans les pages suivantes selon la méthode définies ci-après :

- Dans un premier temps la nouvelle sectorisation est présentée de façon cartographique.
- Dans un second temps, la nouvelle sectorisation est présentée avec des projections de capacité d'accueil sur tous les autres secteurs.  
Le cadre A rappelle la situation si l'offre actuelle était inchangée.  
Le cadre B présente la situation induite par la réalisation de l'hypothèse en 2025.  
Le cadre C présente la situation prévisible en 2030.

Dans les cadres A, B et C, voici les abréviations et symboles utilisés :

**PREVI = PREVISIONS**

**CAPA = CAPACITES THEORIQUES ACTUELLES**

**RESIDUEL = CAPACITES D'ACCUEIL ENCORE DISPONIBLES**

Pictogramme rouge = situation critique. Orange = sensible. Vert = acceptable.

N.B. : La situation en 2035 sera évoquée au chapitre 10.3 du présent document.

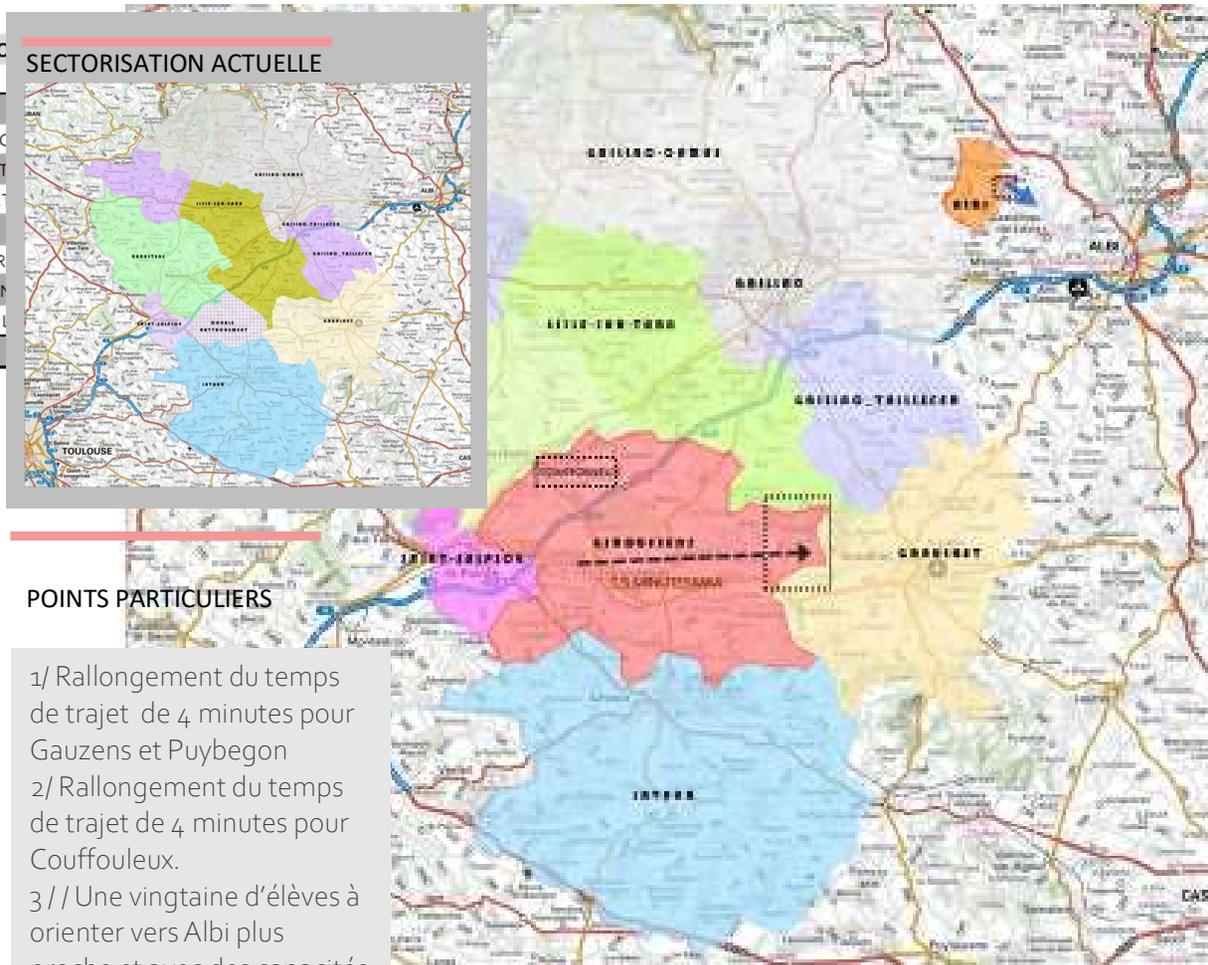
### 11.1 Hypothèse sectorisation « Couffouleux »



#### POINTS PARTICULIERS

1 / Une vingtaine d'élèves à orienter vers Albi plus proche et avec des capacités d'accueil suffisantes

SITUATION  
GAILLAC-C  
GAILLAC-T  
GRAULHE  
LAVAU  
LISLE-SUR  
RABASTEN  
SAINT-SUL  
TOTAL



#### POINTS PARTICULIERS

- 1/ Rallongement du temps de trajet de 4 minutes pour Gauzens et Puybegon
- 2/ Rallongement du temps de trajet de 4 minutes pour Couffouleux.
- 3/ / Une vingtaine d'élèves à orienter vers Albi plus proche et avec des capacités d'accueil suffisantes

HYPOTHESE COUFFOULEUX		
	2025	CAPACITE
COUFFOULEUX		600
SECTORISATION SI COUFFOULEUX		720
GAILLAC-TAILLEFER	534	600
GRAULHET	817	840
LAVAU	865	960
LISLE-SUR-TARN	361	480
RABASTENS	520	600
SAINT-SULPICE	667	690
	4 946	5 490

**A** SITUATION EN 2025  
A OFFRE CONSTANTE

**B** SITUATION EN 2025  
SI COLLEGE COUFFOULEUX  
SECTORISATION

La pression est globalement  
résorbée au moins  
pendant 10 ans

**C** SITUATION COMPARATIVE  
EN 2030

SANS CHGT			SI COUFFOULEUX		
PREVI 2030	PREVI - CAPA	%	PREVI 2030	PREVI-CAPA	%
			578	✓ 27	5
775	-55	✗ -8	729	⚠ -9	-1
573	27	✓ 4	573	✓ 27	5
958	-118	✗ -14	862	✗ -22	-3
1084	-124	✗ -13	921	✓ 39	4
462	18	✓ 4	393	✓ 87	18
644	-44	✗ -7	554	✓ 43	7
812	-122	✗ -18	698	⚠ -8	-1
5 308			5 308	182	

11.2 Hypothèse sectorisation « Briartexte »



POINTS PARTICULIERS

1/ Le cas de Saint Lieux lès Lavour (double rattachement avant) soit +6 minutes vers l'Est par rapport à St Sulpice (P. SUC) mais -6 minutes par rapport à Lavour (Les Clauzades, au Sud de Lavour).

2 / + 2 minutes pour Peyrole

3 / Une vingtaine d'élèves à orienter vers Albi plus proche et avec des capacités d'accueil suffisantes





**POINTS PARTICULIERS**

1 / Une vingtaine d'élèves à orienter vers Albi plus proche et avec des capacités d'accueil suffisantes

**A** SITUATION EN 2025 A OFFRE CONSTANTE

SITUATION EN 2025 A OFFRE CONSTANTE				
	CAPACITE	PREVI 2025	DIFFERENCE	%
GAILLAC-CAMUS	720	723	-3	-0,35
GAILLAC-TAILLEFER	600	534	66	11,01
GRAULHET	840	892	-52	-6,25
LAVAU	960	1010	-50	-5,19
LISLE-SUR-TARN	480	431	49	10,23
RABASTENS	600	600	0	0,05
SAINT-SULPICE	690	757	-67	-9,64
<b>TOTAL</b>	<b>4890</b>	<b>4946</b>	<b>-56</b>	<b>-1</b>

**B** SITUATION EN 2025 SI COLLEGE BRIATEXTE + SECTORISATION

HYPOTHESE BRIATEXTE			
	2025	CAPACITE	RESIDUEL 2025
BRIATEXTE	480	600	120
GAILLAC-CAMUS	703	720	17
GAILLAC-TAILLEFER	534	600	66
GRAULHET	729	840	111
LAVAU	860	960	100
LISLE-SUR-TARN	374	480	106
RABASTENS	600	600	0
SAINT-SULPICE	667	690	23
	<b>4 946</b>	<b>5 490</b>	<b>544</b>

Rabastens en limite de capacité dès 2025 ... Possibilité de péréquation Rabastens / Lisle sur Tarn ?

**C** SITUATION COMPARATIVE EN 2030

	SANS CHGT			SI BRIATEXTE		
	PREVI 2030	PREVI - CAPA	%	PREVI 2030	PREVI-CAPA	%
BRIATEXTE				559	41	7
GAILLAC-CAMUS	775	-55	-8	729	-9	-1
GAILLAC-TAILLEFER	573	27	4	573	27	5
GRAULHET	958	-118	-14	845	-5	-1
LAVAU	1084	-124	-13	867	93	10
LISLE-SUR-TARN	462	18	4	393	87	18
RABASTENS	644	-44	-7	644	-44	-7
SAINT-SULPICE	812	-122	-18	698	-8	-1
	<b>5 308</b>			<b>5 308</b>	<b>182</b>	

### 11.3 Hypothèse sectorisation « Damiatte ou Saint Paul » (communes contiguës)

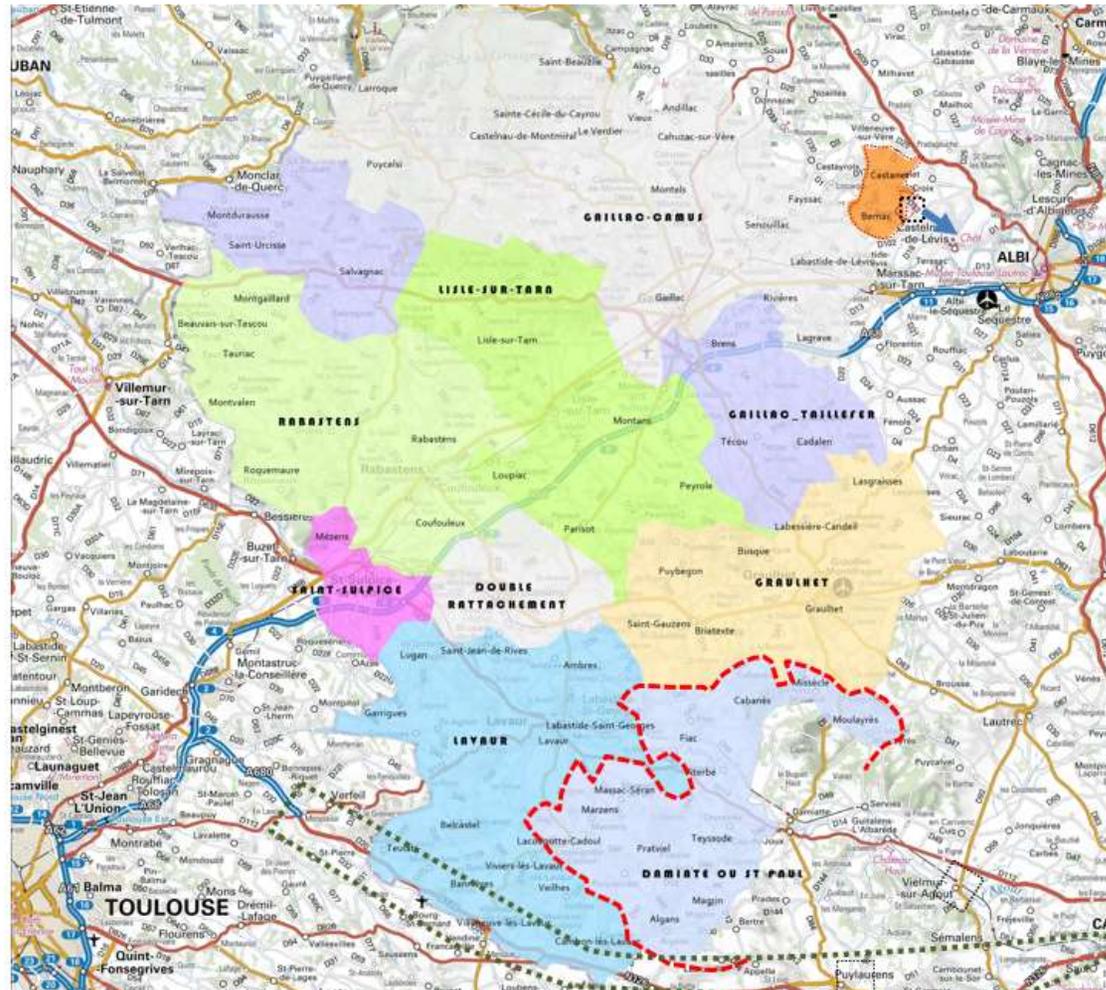


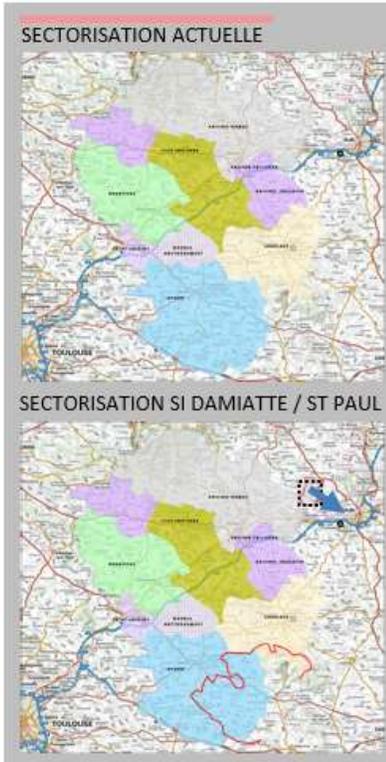
**ELEMENT CLEF A PRENDRE EN COMPTE**

1 / La mise en service de la liaison autoroutière Tlse-Castres, 202X.

**POINTS PARTICULIERS**

- Saturation dès à présent des collèges de Puylaurens et Vielmur Sur Agout
- Une vingtaine d'élèves à orienter vers Albi plus proche et avec des capacités d'accueil suffisantes





ELEMENT CLEF A PRENDRE EN COMPTE

1 / La mise en service de la liaison autoroutière Tlse-Castres, 202X.

**A** SITUATION EN 2025 A OFFRE CONSTANTE

SITUATION EN 2025 A OFFRE CONSTANTE				
	CAPACITE	PREVI 2025	DIFFERENCE	%
GAILLAC-CAMUS	720	723	-3	🟡 -0,35
GAILLAC-TAILLEFER	600	534	66	🟢 11,01
GRAULHET	840	892	-52	🔴 -6,25
LAVAU	960	1010	-50	🔴 -5,19
LISLE-SUR-TARN	480	431	49	🟢 10,23
RABASTENS	600	600	0	🟡 0,05
SAINT-SULPICE	690	757	-67	🔴 -9,64
<b>TOTAL</b>	<b>4890</b>	<b>4946</b>	<b>-56</b>	<b>🟡 -1</b>

**B** SITUATION EN 2025 SI COLLEGE DAMIATTE OU ST PAUL + SECTORISATION

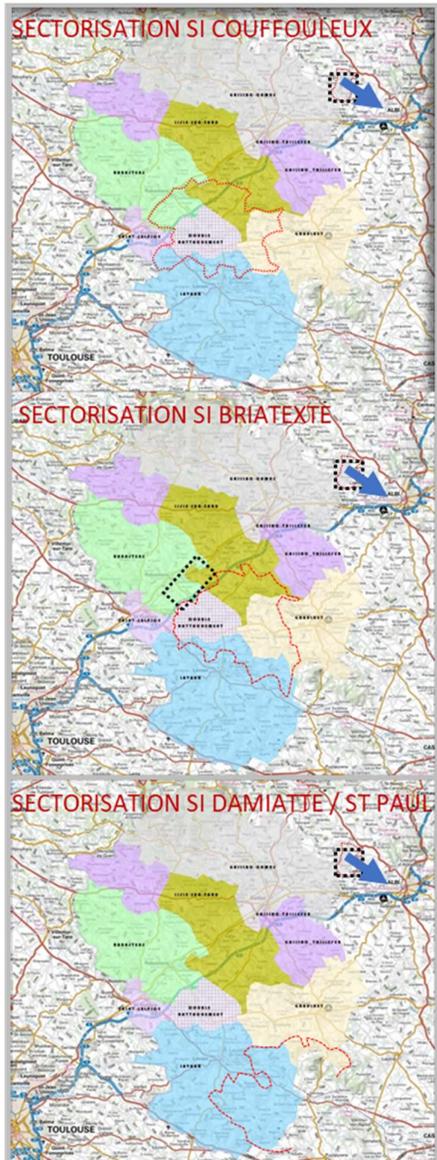
HYPOTHESE DAMIATTE OU ST PAUL			
	2025	CAPACITE	RESIDUEL 2025
DAMIATTE OU ST PAUL	270	600	🟢 330
GAILLAC-CAMUS	703	720	🟢 17
GAILLAC-TAILLEFER	534	600	🟢 66
GRAULHET	862	840	🔴 -22
LAVAU	912	960	🟢 48
LISLE-SUR-TARN	431	480	🟢 49
RABASTENS	600	600	🟡 0
SAINT-SULPICE	757	690	🔴 -67
<b>TOTAL</b>	<b>5 068</b>	<b>5 490</b>	<b>422</b>

- Impact positif sur Lavour
- Sans impact sur les secteurs en tension
- Impact sur Vielmur et Puylaurens

**C** SITUATION COMPARATIVE EN 2030

	SANS CHGT			SI DAMIATTE OU ST PAUL		
	PREVI 2030	PREVI - CAPA	%	PREVI 2030	PREVI-CAPA	%
DAMIATTE OU ST PAUL				330	🟢 41	7
GAILLAC-CAMUS	775	-55	🔴 -8	729	🟡 -9	-1
GAILLAC-TAILLEFER	573	27	🟢 4	573	🟢 27	5
GRAULHET	958	-118	🔴 -14	910	🔴 -70	-8
LAVAU	1084	-124	🔴 -13	921	🟢 39	4
LISLE-SUR-TARN	462	18	🟢 4	462	🟢 18	4
RABASTENS	644	-44	🔴 -7	644	🔴 -44	-7
SAINT-SULPICE	812	-122	🔴 -18	812	🔴 -122	-18
<b>TOTAL</b>	<b>5 308</b>			<b>5 381</b>	<b>-120</b>	

11.4 Les tendances à 2035



SI COUFFOULEUX

	CAPACITE	2035	RESIDUEL 2035
COUFFOULEUX	600	620	-20
GAILLAC-CAMUS	720	789	-69
GAILLAC-TAILLEFER	600	615	-15
GRAULHET	840	921	-81
LAVAU	960	983	-23
LISLE-SUR-TARN	480	498	-18
RABASTENS	600	587	14
SAINT-SULPICE	690	755	-65
<b>TOTAL</b>	<b>4 890</b>	<b>5 767</b>	<b>-277</b>

SI BRIATEXTE

	CAPACITE	2035	RESIDUEL 2035
BRIATEXTE		620	-20
GAILLAC-CAMUS	720	789	-69
GAILLAC-TAILLEFER	600	615	-15
GRAULHET	840	921	-81
LAVAU	960	981	-21
LISLE-SUR-TARN	480	413	67
RABASTENS	600	690	-90
SAINT-SULPICE	690	738	-48
<b>TOTAL</b>	<b>4 890</b>	<b>5 767</b>	<b>-277</b>

SI DAMIATTE OU ST PAUL

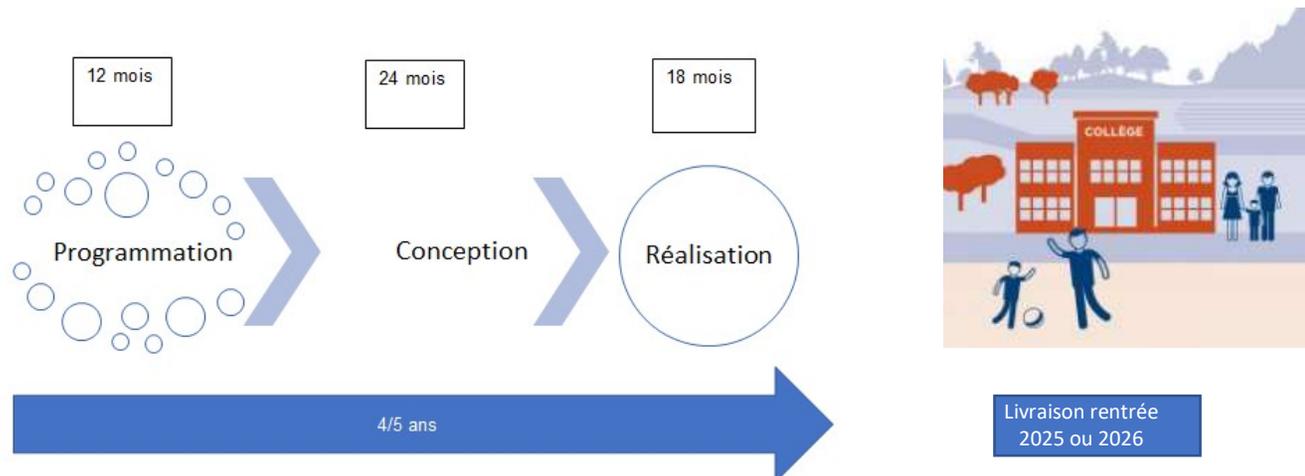
	CAPACITE	2035	RESIDUEL 2035
DAMIATTE OU ST PAUL	600	???	????
GAILLAC-CAMUS	720	789	-69
GAILLAC-TAILLEFER	600	615	-15
GRAULHET	840	900	-60
LAVAU	960	960	0
LISLE-SUR-TARN	480	413	67
RABASTENS	600	690	-90
SAINT-SULPICE	690	738	-48

5 / Utiliser les outils de maîtrise foncière en amont

6 / Hiérarchiser les priorités

## 12. Echancier prévisionnel

A partir de la validation du choix du site d'implantation du futur collège par l'autorité compétente, le Conseil Départemental du Tarn, 4 à 5 années seront nécessaires pour aboutir à la livraison du nouveau collège : de l'élaboration du cahier des charges à la mise en service de l'établissement.



La phase programmation est essentielle.

Elle doit permettre de formaliser les bases du programme.

Après la désignation d'une assistance à Maitrise d'ouvrage, si nécessaire, les études préalables indispensables pourront être planifiées tant pour la construction que pour les aménagements connexes.

Ces études devront permettre d'aboutir à un pré-programme qui définira :

- Le concept global du projet : surfaces et caractéristiques des locaux et des espaces de service, schéma fonctionnel, grandes options techniques, performance et environnementale,
- L'estimation financière des hypothèses d'investissement, de fonctionnement et de maintenance,
- Les choix de procédures de consultation et les modes de dévolution des marchés – Concours de Maitrise d'œuvre ou concours conception-réalisation pour un marché global de performance.

Parallèlement les études pré-opérationnelles seront menées. Elles devront préparer la mise en œuvre du projet dans toutes ses composantes, pour garantir :

- La mise en place d'une démarche de haute qualité environnementale,
- L'adéquation des documents d'urbanisme (procédure de révision des PLU/PLUI, déclarations de projet valant Mise en Compatibilité du document d'urbanisme) avec le projet de collège,
- La pleine maîtrise de l'unité foncière nécessaire au programme,
- Le suivi des opérations d'aménagement et de desserte, au niveau des infrastructures comme des réseaux,
- La cohérence du projet avec les opérations communales ou intercommunales.

consommations

Chauffage collège	🔌
Éclairage collège	💡
Auxiliaires ventilation collège	🌀
Préparation des repas (énergie)	🍳
Eau ½ pension	💧
Eau sanitaires élèves	💧

confort

Taux de CO <sup>2</sup> dans les classes	CO <sup>2</sup>
Nb d'heures d'inconfort	🌡️



## Conclusion

---

## Sur le choix du site

---

### a) Des approfondissements nécessaires :



**Les études de faisabilité démontrent une potentialité réelle des sites pressentis pour accueillir un collège dimensionné à 600 élèves**, avec la réalisation de travaux d'infrastructures plus ou moins lourds, suivant les secteurs.

Cependant, pour conforter la décision sur le choix définitif, il conviendra de se rapprocher des communes concernées et de leur communauté de communes, pour préciser notamment :

- ✓ L'état d'avancement des documents d'urbanisme afin d'inscrire les outils opérationnels adéquats et les procédures d'évolution spécifiques (emplacements réservés, OAP sectorielles, zones à urbaniser, déclaration de projet valant MECDU,...) pour l'implantation du futur collège.
- ✓ La cohérence du projet de collège avec les projets d'équipements collectifs structurants souhaités par la/les communes concernées.
- ✓ La teneur et la capacité des équipements sportifs existants selon les secteurs.
- ✓ Les capacités des réseaux et la programmation de travaux d'infrastructure de la ou des communes concernées.
- ✓ La situation foncière des parcelles envisagées afin d'envisager le portage foncier de l'opération.

Le choix définitif d'un site ne pourrait être formalisé sans la prise en compte de ces sujets.

Ce projet devra faire aussi l'objet d'une étude d'impact au titre de l'environnement afin de bien mesurer les enjeux écologiques et environnementaux du secteur.

Selon l'état d'avancement des documents d'urbanisme, le projet pourrait être intégré dans l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme (PLU, PLUI) en cours d'élaboration ou de révision.

Selon le rythme d'élaboration des dossiers PLUI en cours dans les EPCI du périmètre d'étude, une Déclaration de Projet valant Mise En Compatibilité du PLU (MECDU) permettrait la mise en œuvre du projet de collège, dont l'intérêt général est clairement démontré au regard des études capacitaires des collèges existants, pour ce secteur géographique du département du Tarn.

## b) La prise en compte de facteurs externes liés aux infrastructures, dans le choix d'implantation du collège

- Le projet autoroutier de liaison Toulouse/Castres aura des conséquences importantes en termes de programmation résidentielle, d'équipements publics collectifs sur le secteur tarnais et notamment l'agglomération Gaillac-Graulhet. Les incidences et les impacts de ce grand projet sur la zone sud du secteur d'étude ont été pris en compte pour l'horizon 2030-2035. Il est recommandé qu'une étude de « re-sectorisation d'ensemble » incluant les EPCI concernés, soit engagée dans cette hypothèse.
- Les principales coupures pour les communications dans le territoire, sont occasionnées par :
  - L'A68 : l'effet de coupure est réduit du fait de la multiplicité des diffuseurs (Rabastens, Lisle-sur-Tarn, Gaillac, Lagrave ; auxquels peuvent s'ajouter les 2 diffuseurs de St-Sulpice, immédiatement au Sud-Ouest) et des ouvrages de franchissement : une quinzaine sur le territoire.
  - Les voies ferrées de Albi à Toulouse et de Brive à Toulouse : l'effet de coupure est réduit du fait de la multiplicité des passages à niveau et des ouvrages de franchissement.
  - Le Tarn : l'effet de coupure est plus important : seuls 7 ponts existent (dont 4 sur le périmètre de la présente étude) sur les communes suivantes :
    - St-Sulpice (D988) : en limite du territoire ;
    - Rabastens / Couffouleux (D12) ;
    - Lisle-sur-Tarn (D14) ;
    - Gaillac Sud-Ouest (D968) ;
    - Gaillac Centre (D87) ;
    - Brens / Gaillac Nord-Est (D964) ;
    - Barrage de Rivières (D200).
- La liaison en modes doux entre Rabastens et Couffouleux a fait l'objet d'une étude spécifique. Si l'aménagement d'une voie douce au droit du pont reliant Rabastens et Couffouleux était décidé, ce projet devra intégrer des études spécifiques (hydrauliques indiquant les niveaux de crues centenales, évaluations environnementales, topographiques, architecturales), dans le cadre de sa faisabilité. Les études du projet de Passerelle ont été engagées depuis 2010 avec différents systèmes possibles : passerelle à haubans, passerelle triangulée tubulaire, bipoutre ossature mixte. Le projet d'implantation du nouveau collège permettra de reconsidérer les mobilités douces sur ce secteur et les liaisons inter-quartiers.



Source Etude EGIS- 2019

## Notre point de vue sans ordre de priorité sur les choix à opérer pour 2025/2035

---

### A COURT TERME : 2025

L'hypothèse d'implantation d'un nouveau collège sur la commune de **COUFFOULEUX est envisageable à court terme**, au regard des réflexions déjà engagées par cette collectivité dans le cadre de l'élaboration du PLUI en cours et de l'étude Bourg-centre finalisée en 2019.

Il conviendra d'approfondir en termes d'incidences, le franchissement du Tarn et de l'autoroute A68, et le cas échéant, de considérer le projet de passerelle piétonne prévue sur un des 7 ponts permettant de traverser le Tarn et de relier Couffouleux à Rabastens. Ce projet correspond également aux intentions du Conseil Départemental de développer les modes de déplacements doux pour les déplacements Domicile/école.

### A MOYEN TERME : 2035

La croissance démographique de l'Ouest du Département se poursuit au point qu'à l'horizon 2030-2035, un nouveau collège deviendra nécessaire. Dans le prolongement de la situation actuelle, c'est **BRIATEXTE qui apparaît comme le plus pertinent**. Ce choix serait pertinent en termes de proximité avec un secteur résidentiel et les équipements existants à proximité. Toutefois, il convient de relever que d'importants travaux d'infrastructure réseaux sont à envisager.

La mise en service prévisible de la liaison autoroutière Toulouse-Castres est susceptible de modifier sensiblement les prévisions de croissance démographique vers le Sud. Le choix de **SAINT-PAUL CAP DE JOUX serait alors une bonne décision à l'horizon 2030-2035**. Ce choix serait de plus, judicieux d'un point de vue du paysage, de sa localisation dans la commune, en entrée de ville, des dynamiques démographiques observées en termes de diffusion résidentielle des franges rurales du périmètre d'étude.

**DAMIATTE reste une option alternative à Saint-Paul Cap de Joux**. Ce choix paraît favorable compte tenu de sa proximité avec le centre-bourg et la gare, mais le contexte d'activité industrielle existant à proximité pourrait limiter sa réalisation. Il conviendra de bien fixer les choix d'aménagement dans le document de planification urbaine.

Enfin, dans l'hypothèse où le prochain recensement officiel démontrerait une croissance démographique supérieure aux prévisions annoncées dans la présente étude, et qu'une extension du nouveau collège ne puisse être réalisée, l'hypothèse de création d'un second collège devrait alors être examinée et une étude de localisation incluant entre autres, le site de Briatexte, pourrait être envisagée en fonction des évolutions démographiques constatées.

Le futur choix de la collectivité devra s'appuyer sur une étude actualisée des propositions du présent rapport.



Hôtel du Département - Lices Georges Pompidou - 81 013 Albi Cedex 9

Tél. : 05 63 45 64 64 - [contact@tarn.fr](mailto:contact@tarn.fr)

[Direction des politiques éducatives : Cécile JOUFFRON](#)

Réalisation :

**Mireille RIUS - CEFUAM**- Urbanisme – Mandataire du groupement

**Pierre AGHA- Atelier Espaces- Maison de l'Initiative Sicoval** - Analyse des données, cartographies et infographies (sauf mention contraire)

**Jean-Louis RAFIN-JLR Conseil** - Analyse des données et modélisation

**Catherine GRAVELLIER** - Architecte Programmiste – Données de programmation et esquisses

Nous remercions les personnes suivantes : la Direction Générale des Services et la Direction des politiques éducatives du Conseil Départemental du Tarn, Ondine Jouve Directrice du CAUE 81, la commune de Couffouleux, les Directeurs (trices) Généraux des Services des Communautés de communes : C.A. Gaillac Graulhet, C.C. Sor et Agout, C.C. Lautrécois Pays d'Agout, C.C. Tarn Agout.